



Rapport sur le développement durable 2024

WEST AFRICAN RESOURCES LIMITED



NOTE IMPORTANTE

Informations prospectives

Le présent rapport sur le développement durable de West African Resources Limited (la « Société ») contient des informations prospectives, notamment des informations relatives à ses performances financières ou opérationnelles futures. Toutes les déclarations contenues dans ce rapport, autres que celles concernant des faits historiques, qui portent sur des événements ou des développements que la Société prévoit, sont des déclarations « prospectives ». Cela inclue les projections, prévisions et estimations qui ne sont pas nécessairement fondées uniquement sur des faits historiques, mais plutôt sur les opinions et les estimations de la direction concernée à la date à laquelle ces déclarations sont faites. Là où la Société exprime ou sous-entend une attente ou une conviction quant à des événements ou des résultats futurs, cette attente ou conviction est exprimée de bonne foi et considérée comme reposant sur des bases raisonnables.

Les informations prospectives sont soumises à une variété de risques connus et inconnus, d'incertitudes, d'éventualités, d'hypothèses et d'autres facteurs, dont beaucoup sont au-delà de la capacité de la Société à contrôler ou à prédire ceux qui pourraient entraîner des événements ou des résultats réels différents de ceux exprimés, projetés ou sous-entendus par les informations prospectives, et qui incluent, sans s'y limiter : les dangers liés à l'exploration, l'exploration et le développement de propriétés de ressources naturelles, l'incertitude quant à la capacité d'obtenir un financement ; les fluctuations du cours de l'or ; les événements et conditions du marché ; l'incertitude des calculs des ressources minérales et l'inclusion de ressources minérales présumées dans l'estimation économique ; les réglementations gouvernementales ; l'obtention des licences et permis nécessaires ; le fait que la Société est soumise à des lois et réglementations environnementales ; le fait que les propriétés minérales soient soumises à des accords, transferts ou revendications antérieurs non enregistrés et à d'autres vices juridiques ; la concurrence de sociétés plus importantes disposant de ressources financières et techniques plus grandes ; l'incapacité de respecter les obligations financières prévues par les accords auxquels elle est partie ; la capacité à recruter et à conserver du personnel qualifié ; et l'association des administrateurs et des dirigeants avec d'autres sociétés de ressources naturelles, ce qui peut donner lieu à des conflits d'intérêts. Cette liste n'est pas exhaustive des facteurs susceptibles d'affecter les informations prospectives de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient inexactes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les informations prospectives.

Les déclarations prospectives sont par nature incertaines et peuvent donc différer sensiblement des résultats obtenus à terme. La Société ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude des informations prospectives ou quant à la probabilité de réalisation ou le caractère raisonnable des déclarations prospectives.

Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des performances futures. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour les informations prospectives si les circonstances ou les convictions, attentes ou opinions de la direction changent, ou de refléter la survenance d'événements imprévus, sauf si la loi l'exige.

Ressources minérales, réserves de minerai et objectifs de production

L'estimation des réserves de minerai de la Société et l'objectif de production pour le projet Sanbrado (gisement Toega y compris) ainsi que l'estimation des ressources minérales du Groupe par la Société sont présentés dans l'annonce ASX intitulée « *WAF Resource, Reserve and 10-year production update 2024* » (Mise à jour des ressources, des réserves et de la production sur 10 ans de WAF 2024) publiée le 28 février 2024. La Société confirme n'avoir connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée qui affecterait de manière significative les informations contenues dans cette annonce, et que l'ensemble des hypothèses et paramètres techniques importants sous-tendant les estimations des ressources minérales du Groupe et des réserves de minerai du projet Sanbrado (gisement de Toega inclus), ainsi que l'ensemble des hypothèses importantes sous-tendant l'objectif de production et les informations financières prévisionnelles qui en découlent, telles que présentées dans cette annonce, restent valables et n'ont pas subi de modification significative.

Les estimations de la Société concernant les réserves de minerai et l'objectif de production du projet Kiaka mentionnés dans ce rapport sont présentés dans l'annonce de l'ASX intitulée « *Kiaka Feasibility Update Delivers 4,8 Moz Gold Ore Reserve 20 Year Mine Life* » (La mise à jour de la faisabilité de Kiaka annonce une réserve de minerai aurifère de 4,8 Moz sur une durée d'exploitation de 20 ans), publiée le 2 juillet 2024. La Société confirme n'avoir connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée qui affecterait de manière significative les informations contenues dans cette annonce, et que l'ensemble des hypothèses et paramètres techniques importants sous-tendant l'estimation des réserves de minerai pour le projet Kiaka et toutes les hypothèses matérielles qui sous-tendent l'objectif de production pour le projet Kiaka et les informations financières prévisionnelles qui en découlent, telles qu'énoncées dans cette annonce, continuent de s'appliquer et n'ont pas changé de manière significative.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration mentionnés dans ce rapport ont été publiés dans les communiqués intitulés « *WAF Resource, Reserve and 10-year production update 2024* » (Mise à jour des ressources, des réserves et de la production sur 10 ans de WAF 2024) publié le 28 février 2024, « *WAF intercepts 9.5m at 81.9 g/t gold outside reserves at M1S* » (WAF recoupe 9,5m à 81,9 g/t d'or hors réserves à M1S) publié le 15 mars 2024, « *WAF intercepts 24m at 55.8 g/t gold at M1S* » (WAF recoupe 24m à 55,8 g/t d'or à M1S), publié le 17 avril 2024, « *WAF hits 10.5m at 15.3 g/t gold at M1S* » (WAF trouve 10,5m à 15,3 g/t d'or à M1S) publié le 27 juin 2024, « *West African hits 45m at 7.3 g/t gold below reserves at M1S* » (West African trouve 45m à 7,3g/t d'or sous les réserves à M1S) publié le 20 août 2024 et « *West African hits 36m at 11.1 g/t gold below reserves at M1S* » (West African trouve 36m à 11,1 g/t d'or sous les réserves à M1S), publié le 15 octobre 2024. La Société n'a pas connaissance de nouvelles informations ou données qui affecteraient de manière significative les informations contenues dans ces annonces.

Table des matières

Message du Président	2
Message de la Directrice du développement durable	4
Faits marquants en 2024	6
À propos de ce rapport	8
Rapport et champ d'application	8
Approche pour l'établissement de ce rapport	8
Processus d'évaluation de l'importance relative	8
Entité approbatrice	9
À propos de West African Resources	10
Nos opérations	11
Gouvernance	12
Gestion des risques	14
Politiques et stratégies	16
Notre chaîne de valeur	17
Nos parties prenantes	18
Notre personnel	20
Emploi et formation	21
Santé et sécurité au travail	22
Gestion de notre empreinte environnementale	24
Émissions et changement climatique	25
Utilisation responsable de l'eau	27
Biodiversité	28
Gestion des résidus et des déchets	29
Travailler avec nos communautés locales	30
Planification de la réinstallation et restauration des moyens de subsistance	32
Soutien à l'économie locale	34
Initiatives de développement communautaire	34
Exploitation minière artisanale	37

Informations complémentaires

Politiques et normes de WAF	38
Index du contenu GRI	40
Déclaration d'assurance limitée	68
Unités, acronymes et glossaire	70



Message du Président

Je suis fier de présenter le rapport sur le développement durable 2024 de West African Resources Limited (ASX : WAF), qui présente nos activités, nos réalisations et nos performances en matière d'ESG pour 2024. Le développement durable est un élément fondamental dans la façon dont nous opérons au Burkina Faso.

La stratégie ESG de WAF vise à soutenir les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et à promouvoir une croissance économique durable grâce à une gestion environnementale responsable et au développement social, en suivant les orientations de nos parties prenantes. Les domaines dans lesquels WAF apporte une contribution significative comprennent le développement des compétences de la population locale par la création d'emplois, la formation et l'éducation, ainsi que des programmes visant à améliorer la santé des personnes dans les communautés riveraines de nos projets.

Les programmes ESG de WAF au Burkina Faso s'ajoutent aux importantes contributions à travers le paiement des impôts et des redevances que nos opérations rapportent à l'Etat du pays. Nos activités génèrent des retombées financières et économiques positives pour les communautés locales, pour notre importante main-d'œuvre locale qualifiée et pour tous nos fournisseurs et prestataires de services basés dans le pays. Nos programmes ESG sont rendus possibles grâce au caractère durable et solide de nos opérations, ainsi qu'à notre compétente équipe, que je remercie pour son dévouement et son engagement. En décembre 2024, WAF a reçu la médaille d'honneur des collectivités locales, lors de la célébration régionale de la fête de l'indépendance du Burkina Faso. Cette médaille a été décernée en reconnaissance de notre promotion du développement économique et communautaire.

À Sanbrado, notre projet phare, nos activités minières ont continué d'assurer une production d'or constante et à faible coût en 2024, avec une production de 206 622 onces pour un coût de maintien tout compris de 1 240 USD/once, atteignant ainsi la limite supérieure de nos prévisions de production annuelle pour la quatrième année consécutive. Les excellentes

performances de Sanbrado devraient se poursuivre en 2025, avec une production non couverte de 190 000 à 210 000 onces d'or pour un coût de maintien du site inférieur à 1 350 USD/once.¹

En 2024, la construction du projet Kiaka s'est poursuivie à plein régime avec une équipe de 270 personnes et 1 600 travailleurs contractuels supplémentaires. Celle-ci est presque terminée et nous approchons à grands pas de notre première coulée d'or. Nous prévoyons de couler le premier lingot d'or à Kiaka au troisième trimestre 2025 et la production commerciale interviendra au second semestre 2025. La production d'or prévue par WAF à Kiaka en 2025 est de 100 000 à 150 000 onces. Certains de nos cadres supérieurs des opérations de Sanbrado seront transférés à Kiaka au cours de l'année. Leur expérience et leurs connaissances profiteront au projet et permettront d'adopter une approche de gestion cohérente pour les deux projets. Nos programmes ESG à Kiaka ont très bien démarré et je me réjouis de voir les communautés locales situées dans la zone d'intervention de Kiaka profiter des avantages de notre exploitation minière à long terme dans leur région.

À l'approche de l'achèvement de notre deuxième mine à Kiaka, nos effectifs continuent de croître. Nous nous réjouissons d'être un employeur qui garantit l'égalité des chances, et s'efforce de recruter les personnes correspondant le mieux à chaque poste, tout en offrant des perspectives de carrière et de formation aux personnes vivant dans les communautés autour de nos projets. En 2024, l'emploi local à Sanbrado a continué de progresser, avec un taux d'emploi national de 95 %. À Sanbrado, 36 % des postes de supervision et de gestion sont occupés par des femmes, un taux relativement élevé dans un secteur dominé par les hommes. Nous anticipons une évolution similaire à Kiaka, avec une transition des effectifs, jusque-là orientés dans des activités liées à la construction, vers des opportunités plus diversifiées au sein de nos opérations.

Le programme de bourses universitaires mis en place dans le cadre de nos activités à Sanbrado a permis d'attribuer deux nouvelles bourses en septembre 2024. Par ailleurs, les

boursiers actuels ont effectué des stages à Sanbrado, où ils ont acquis une expérience précieuse sur le terrain grâce à l'encadrement sans faille de nos équipes. Avec le passage de Kiaka à la phase d'exploitation en 2025, nous allons étendre notre programme de bourses aux étudiants locaux issus des régions impactées, augmentant ainsi notre investissement pour soutenir l'éducation et la formation des étudiants les plus méritants ainsi que les opportunités offertes pour l'emploi.

La haute qualité des programmes de formation et de la main-d'œuvre nationale de WAF a été illustrée par notre équipe d'intervention d'urgence de Sanbrado qui a participé au concours d'intervention d'urgence dans les mines à Perth, en Australie-Occidentale, en 2024. Pendant trois jours, notre équipe exclusivement burkinabè a affronté des équipes d'intervention d'urgence expérimentées de l'industrie minière australienne et a remporté plusieurs prix : première place pour l'intervention face à des matières dangereuses et pour la sécurité globale de l'équipe ; deuxième place pour l'esprit d'équipe, le sauvetage en cas d'accident de la route, le sauvetage en espace confiné, les compétences globales en matière d'appareils respiratoires et le meilleur capitaine (mention spéciale à Manna Karim OUEDRAOGO). Au classement général, l'équipe a obtenu la 4^{ème} place, dans une compétition réunissant 18 équipes, parmi lesquelles de grandes équipes minières australiennes disposant de ressources importantes. Il s'agit d'une performance remarquable pour notre équipe francophone, étant donné que de nombreuses tâches et défis étaient dirigés en anglais.

Notre équipe chargée des relations communautaires a connu une année chargée à Sanbrado, avec la poursuite de l'engagement des parties prenantes, des programmes de restauration des moyens de subsistance et des investissements dans le développement communautaire. À Kiaka, l'accent a été mis sur la mise en œuvre du plan d'action pour la réinstallation et l'élaboration du plan de restauration des moyens de subsistance, tandis que dans la zone du gisement de Toega, l'équipe des relations communautaires a entamé le processus de négociation pour la réinstallation des ménages affectés par la construction prochaine de la route de transport du minerai et de la zone de développement minier.

Nos programmes multidimensionnels dans le domaine de la santé étaient axés sur la sensibilisation et le dépistage et ont touché des milliers de personnes en 2024, y compris les employés de Sanbrado ainsi que les membres des communautés locales. Ils concernaient des pathologies telles que le paludisme, le cancer, la malnutrition et le VIH/SIDA. Ces programmes visent à sensibiliser, à faciliter l'accès au dépistage et au traitement si nécessaire, et à encourager des comportements sains pour gérer les risques sanitaires pour les familles et les communautés. Ainsi, 200 femmes des communautés locales ont bénéficié d'un dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, et 250 personnes d'un dépistage pour le VIH/SIDA.

La gestion et l'amélioration de l'environnement sont au cœur de nos activités. Nous aspirons à une utilisation responsable et efficace de l'eau dans nos opérations et des ressources énergétiques pour alimenter nos sites. L'un des autres domaines clé de notre gestion environnementale est la réhabilitation des zones perturbées, grâce à la production de plantes dans nos pépinières sur site. Au cours des trois dernières années, la pépinière de Sanbrado a produit plus de 74 000 plantes, destinées à la réhabilitation des sites ou aux efforts de revégétalisation au sein des communautés. La pépinière de Kiaka développe également ses capacités de production, avec plus de 3 000 plantes produites en 2024 et des activités de réhabilitation en cours de planification pour 2025.

Nous nous réjouissons de poursuivre nos activités de manière sûre et responsable au cours de l'année à venir, au bénéfice de nos employés, de nos entrepreneurs et de nos entreprises ainsi que des communautés générales dans lesquelles nous opérons.

Richard Hyde
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

¹ Voir le communiqué à l'ASX intitulé "WAF 2025 Production Guidance" (Prévisions de production de WAF en 2025), publié le 21 février 2025.



Message de la Directrice du développement durable

2024 a été une année d'activité intense pour nos équipes, qui a mis à l'épreuve notre expertise technique et environnementale, de même que nos relations avec les parties prenantes. Je retiens clairement que l'année 2024 a été une année placée sous le signe de la responsabilisation et de la nécessité de continuer à démontrer le respect de WAF de ses engagements envers les communautés, les employés, le gouvernement du Burkina Faso et les actionnaires.

Principaux développements en 2024

Une partie importante de nos efforts en 2024 a porté sur le développement du projet Kiaka. Lors de l'acquisition du projet en 2022, nous avons hérité non seulement d'un permis d'exploitation minière avec des jalons spécifiques pour la construction, mais aussi de plus d'une décennie d'attentes de la part de la communauté en matière de création d'emplois et de développement. Il est devenu de notre responsabilité de répondre à ces attentes. Entre ce moment et la fin de l'année 2024, nous avons peaufiné la conception du projet, ce qui a permis non seulement d'en améliorer les paramètres économiques, mais aussi de réduire l'emprise sur les terres et les impacts associés. Nous avons mis à jour l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et notre Plan d'Action pour la



Réinstallation (PAR) afin de refléter ces changements et de nous aligner sur les contextes sociaux et environnementaux actuels, ce qui a abouti au renouvellement de l'avis sur la conformité environnementale du projet. Nous avons certes atteint nos objectifs pour 2024, mais ce qui est le plus marquant pour moi, au-delà de tout, c'est le dévouement, le travail acharné et la compassion dont ont fait preuve nos équipes.

Quand bien même nous nous sommes principalement concentrés sur le projet Kiaka, j'aimerais remercier les départements des relations communautaires et de l'environnement de Sanbrado pour leurs conseils et leur soutien

précieux aux équipes de Kiaka et de Toega. Tout au long de l'année 2024, un certain nombre de sessions d'échange d'informations et de collaboration ont eu lieu, au cours desquelles les équipes de Sanbrado ont présenté leurs plans, procédures et projets en détail, en vue d'aider Kiaka et Toega à développer leurs systèmes de gestion environnementale et sociale et leurs programmes communautaires.

Je suis également fier de l'approche proactive de notre équipe en charge du développement durable, qui a adopté la norme « Global Reporting Initiative » GRI 14 : Secteur minier 2024, avant sa mise en œuvre officielle en janvier 2026. Cette norme fournit un cadre de reporting qui se concentre davantage sur les thèmes pertinents pour l'industrie minière. En outre, nous nous préparons en vue de nous conformer aux normes australiennes de reporting sur le développement durable (AASB), qui comprennent :

- + **Assurance** : Début de l'assurance des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 et de la consommation énergétique présentées dans ce rapport sur le développement durable.
- + **Évaluation des risques liés au changement climatique** : Réalisation d'une évaluation des risques liés au changement climatique afin d'identifier les risques et les opportunités liés au climat. Cette évaluation sera présentée au Conseil d'Administration au premier trimestre 2025 et intégrée dans les futurs rapports.

En 2024, nous avons mis en place une politique de gestion des installations de stockage des résidus (ISR) alors que nous continuons d'intégrer la norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus (GISTM) dans nos pratiques. Nous avons également présenté une stratégie sur la biodiversité au Conseil d'Administration de WAF, qui l'a approuvée au premier trimestre 2025. Cette stratégie vise à harmoniser l'approche de WAF en matière de gestion de la biodiversité dans l'ensemble de nos opérations.

L'avenir

Alors que nous commençons l'année 2025, je me réjouis de continuer sur la lancée de cette année. En 2025, nous assisterons à la première coulée d'or à Kiaka et au début de l'exploitation du projet Toega. Les rapports sur nos performances environnementales, sociales et de gouvernance seront élargis, ce qui permettra aux parties prenantes de mieux comprendre les pratiques que nous mettons en œuvre pour atteindre notre objectif de créer un héritage minier positif.

Mirey Lopez
Directrice du développement durable

Opérations

206 622 onces
Production annuelle d'or

\$730 millions
de revenus annuels

\$154 millions
versés à l'Etat du Burkina Faso au titre des impôts et redevances

Récompenses

Médaille d'honneur
des 'collectivités locales'
décernée à SOMISA

**Plusieurs prix à la
MERC 2024**
en Australie

Faits marquants en 2024

Environnement

Stratégie pour la biodiversité
Développement d'une stratégie mondiale pour la biodiversité WAF

Calculateur pour les GES de Scope 1 et 2
Examen externe et mise à jour du calculateur pour les GES de Scope 1 et 2

Social

\$51 millions
versés sous forme de salaires et d'avantages aux employés

\$7 millions
versés au fonds minier de développement local

\$2,2 millions
consacrés à des initiatives communautaires

95%
des employés de Sanbrado sont des nationaux

1.51
Taux de fréquence des accidents enregistrables à Sanbrado, par million d'heures travaillées

Gouvernance

Politique de gestion des ISR
publiée en décembre 2024

Politique de confidentialité
publiée en mars 2024

Politique de divulgation
publiée en décembre 2024



À propos de ce rapport



Rapport et champ d'application

Ce rapport présente les activités du siège social de West African Resources Limited à Perth, en Australie, ainsi que les activités d'exploration et d'exploitation minière réalisées par ses filiales au Burkina Faso.

Dans le présent rapport, 'WAF' et la 'Société' désignent West African Resources Limited et le 'Groupe WAF', 'nous' et 'notre' se rapportent à la Société et, ou par l'intermédiaire de, ses filiales opérationnelles, sauf indication contraire explicite. Une liste complète des filiales de la Société figure dans le rapport annuel 2024. Les approches de gestion décrites dans le présent rapport s'appliquent à l'ensemble du Groupe, mais les informations statistiques se concentrent sur la mine d'or de Sanbrado, le projet aurifère de Kiaka (en cours de construction) et le gisement aurifère de Toega (dont l'exploitation commencera en 2025), en plus de son siège social.

Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (en alignement avec les informations financières du rapport annuel 2024 de la Société). Les rapports sont préparés annuellement et les informations de la période précédente ont été incluses lorsqu'elles fournissent le contexte nécessaire à la comparaison des performances ou à titre d'information générale.

Dans ce rapport, le symbole \$ désigne le dollar australien, sauf indication contraire.

Date de publication : avril 2025.

Approche pour l'établissement de ce rapport

Le présent rapport sur le développement durable (le Rapport) a été préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative en matière de rapports sur le développement durable (normes

GRI) de 2021, notamment la norme GRI 14 relative au secteur minier publiée en 2024, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Les informations ont été recueillies par le département de WAF en charge du développement durable, en consultation avec les différents responsables de départements de projet. Ce Rapport et les informations complémentaires sont disponibles sur le site web de WAF - www.westafricanresources.com

Ce Rapport présente un compte-rendu actualisé des réalisations de WAF en 2024 sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) jugées pertinentes pour nos activités, de même que notre influence en ces domaines. Notre approche de la gestion des thèmes pertinents est décrite dans la section intitulée **Gestion des thèmes pertinents**. Les données relatives à la performance et les informations statistiques y afférentes sont présentées dans le **Sustainability Databook** (Dossier de données sur le développement durable 2024), disponible sur le site web de WAF.

Processus d'évaluation de l'importance relative

WAF applique le concept de double matérialité pour comprendre les impacts du Groupe WAF sur son contexte environnemental, social et de gouvernance (ESG) et les impacts potentiels de ces questions sur la Société elle-même.

L'évaluation des risques ESG s'appuie sur :

- + les évaluations des risques menées au niveau de l'entreprise ;
- + les études d'impact environnemental et social (EIES) spécifiques au projet ;
- + le retour d'information des parties prenantes et les audits ; et
- + les répercussions des événements mondiaux et des tendances de l'industrie minière aurifère.

Chaque année, WAF procède à une évaluation des risques au niveau de l'entreprise afin d'évaluer les risques locaux et mondiaux significatifs pour la Société et de déterminer l'adéquation des contrôles et des mesures d'atténuation existants. Ce processus implique un examen et une analyse complets de chaque unité commerciale, qui sont effectués par le directeur général des risques et le directeur de l'unité commerciale concernée. Dans le cadre de ce processus, nous sommes conscients que les préoccupations des parties prenantes varient d'un projet à l'autre. Pour saisir ces nuances, nous nous engageons directement auprès des parties prenantes locales, y compris les communautés affectées par le projet, les employés, les organismes gouvernementaux et les ONG. Le mécanisme de règlement des plaintes mis en place à Sanbrado, Kiaka et Toega est un outil essentiel de ce processus, qui établit une procédure permettant aux parties prenantes de soulever leurs préoccupations et de fournir des informations précieuses sur les risques émergents et les questions importantes au niveau du site concerné.

Les conclusions de l'évaluation des risques au niveau de l'entreprise sont examinées par le Comité des risques du Conseil d'Administration de WAF, qui se réunit deux fois par an. L'évaluation des risques au niveau de l'entreprise en 2024 n'a identifié aucun risque ESG nouveau ou émergent. Un résumé

des commentaires des parties prenantes est présenté à la section **Nos parties prenantes**.

Ce rapport sur le développement durable intègre également les thèmes ESG pertinents décrits dans la nouvelle norme GRI 14 relative au secteur minier, qui vise à fournir un meilleur aperçu des enjeux ESG plus particulièrement liés aux opérations minières. Cela garantit que notre évaluation de l'importance relative reste réactive et reflète les engagements mondiaux en matière de développement durable, les risques spécifiques à l'industrie et les priorités locales.

La liste complète des thèmes pertinents abordés dans ce Rapport est présentée dans l'**Index du contenu GRI** et décrite dans la section **Gestion des thèmes pertinents**.

Entité approbatrice

La publication de ce Rapport a été approuvée par le Conseil d'Administration de West African Resources Limited.

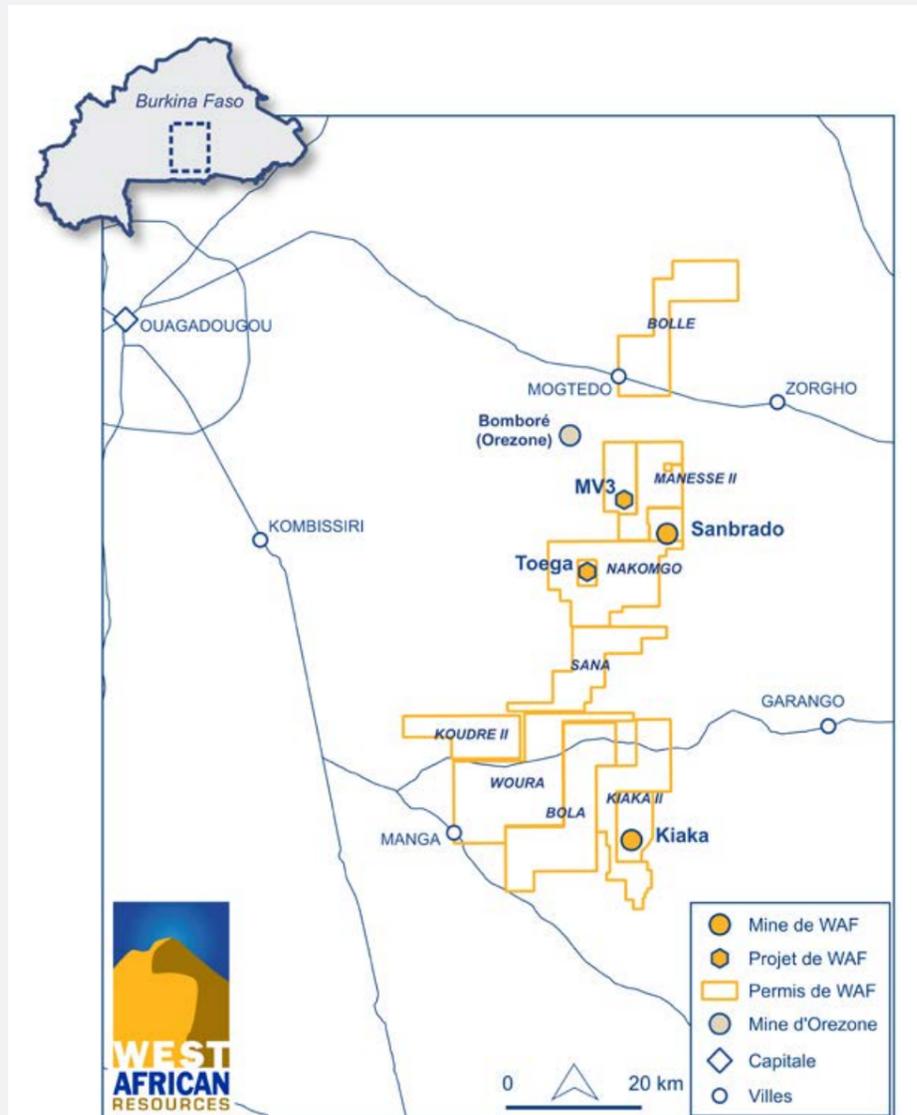
Une assurance limitée a été fournie par le Bureau Veritas pour les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 et la consommation énergétique présentées dans ce Rapport. Se référer à la **Déclaration d'assurance limitée**.

Le point de contact pour toute question relative à ce Rapport est info@westafricanresources.com.

Entité juridique détenant des droits sur le projet/gisement	Nom de projet/gisement
Société des Mines de Sanbrado SA ('SOMISA')	Projet aurifère de Sanbrado ('Sanbrado' ou 'SOMISA')
Kiaka SA	Projet aurifère de Kiaka ('Kiaka')
Toega SA	Gisement aurifère de Toega ('Toega') (auparavant détenu par Kiaka Gold SARL en vertu d'un permis d'exploration)



À propos de West African Resources



WAF est axée sur la création de valeur pour les actionnaires à travers l'acquisition, l'exploration et le développement de projets aurifères en Afrique de l'Ouest d'une manière qui minimise les répercussions environnementales et sociales négatives et contribue positivement au développement durable.

WAF est une société australienne publique, cotée à l'Australian Securities Exchange (ASX:WAF), dont le siège social est localisé à Perth, en Australie. Le Groupe WAF détient un certain nombre de baux miniers et de concessions d'exploration dans la ceinture de roches vertes birimiennes au Burkina Faso, qui présente un fort potentiel. Son projet phare est la mine d'or de Sanbrado ('Sanbrado') qui est entrée en production en mars 2020, quatre ans après la découverte du gisement à haute teneur M1 Sud. Avec l'acquisition du gisement d'or de Toega et du projet Kiaka respectivement en 2020 et 2021, le Groupe WAF a consolidé un ensemble de terrains d'exploration d'une superficie de 1 200 km² dans la région prometteuse de la faille de Markoye au centre et au sud du Burkina Faso.

Nos opérations

Sanbrado

La mine aurifère de Sanbrado est localisée à 90 km au sud-est de Ouagadougou. L'exploitation de Sanbrado se fait à la fois à ciel ouvert et par des opérations souterraines, et le minerai est traité par une usine conventionnelle de traitement par lixiviation au charbon actif (CIL) et par gravité d'une capacité de 3,2 Mtpa. WAF détient 90 % du projet, l'Etat du Burkina Faso en détenant une participation gratuite de 10 %.

En 2024, Sanbrado a produit 206 622 onces d'or.

Des forages intercalaires au diamant réalisés en 2023 ont confirmé le potentiel souterrain sous la fosse M5 Sud de Sanbrado, avec des intercepts d'or à haute teneur jusqu'à plus de 400 m en dessous de la surface. Une estimation des ressources et une étude de cadrage achevées au quatrième trimestre 2023 ont indiqué que cela serait susceptible d'augmenter la production d'or de Sanbrado jusqu'à 25 000 onces par an. Les forages au diamant réalisés en 2024 ont continué à révéler de larges zones de minéralisation à haute teneur.

Kiaka

En décembre 2021, le Groupe WAF a acquis 90 % du projet Kiaka, les 10 % restants étant détenus par l'Etat du Burkina Faso. Kiaka est un projet de développement minier à grande échelle situé à 45 km au sud de la mine Sanbrado et à 110 km au sud-est de Ouagadougou. Kiaka sera exploitée à ciel ouvert, et le minerai sera traité via une usine conventionnelle de traitement par CIL + par gravité d'une capacité de 8,4 Mtpa. La durée de vie du projet sera de 20 ans.

Les principaux travaux de construction se sont poursuivis à Kiaka en 2024, la construction de l'usine de traitement, du bassin de stockage de l'eau, de la zone des services miniers (ateliers, parc de stockage de carburant) et de l'installation de stockage des résidus, ayant progressé. Le décapage initial de la fosse principale a commencé, et la première coulée d'or est prévue pour le troisième trimestre 2025.

Toega

En 2020, le Groupe WAF a acquis le gisement de Toega, qui est situé à 14 km de l'usine de traitement d'or de Sanbrado. La réserve de minerai de la fosse à ciel ouvert de Toega est de 9,4 millions de tonnes à une teneur de 1,9 g/t d'or pour 570 000 onces contenues avec un coefficient de recouvrement (stériles : minerai) de 5,4 : 1. Un permis d'exploitation minière a été délivré pour Toega en avril 2024.

Depuis Toega, le minerai sera transporté par camion vers l'usine de Sanbrado pour traitement. Les travaux de terrassement pour la route de transport du minerai commenceront au premier trimestre 2025, et le début des travaux de pré-décapage de la fosse ouverte de Toega est prévu pour le troisième trimestre 2025. Les paiements d'indemnisation pour l'occupation des terres nécessaires à la construction de la route de transport du minerai ont été effectués et les autorisations pour le début des travaux de terrassement de la route ont été obtenues. Les préparatifs pour la réinstallation des ménages impactés par les infrastructures de la mine sont en cours.

En mars 2025, WAF a publié les résultats de son étude de cadrage interne réalisée dans le cadre d'une évaluation initiale du développement potentiel d'opérations minières souterraines sous la mine à ciel ouvert de Toega. Les résultats de cette étude de cadrage soutiennent la poursuite des travaux sur le projet souterrain proposé pour Toega.²

² Se référer au communiqué à l'ASX intitulé "Toega Maiden Underground Resource and Scoping Study" (Étude de cadrage des ressources souterraines non exploitées de Toega), publié le 18 mars 2025.

Gouvernance

Conseil d'administration



Richard Hyde
Président exécutif



Libby Mounsey
Administratrice exécutive



Lyndon Hopkins
Administrateur exécutif



Stewart Findlay
Administrateur non-exécutif



Rod Leonard
Administrateur indépendant principal



Nigel Spicer
Administrateur non-exécutif



Robin Romero
Administratrice non-exécutive

Le Conseil d'Administration de WAF (le 'Conseil') est constitué de sept membres, dont trois administrateurs exécutifs et quatre administrateurs non exécutifs. M. Hyde est le président du Conseil et le directeur général. M. Leonard est l'administrateur indépendant principal. La procédure de nomination des membres du Conseil est conforme aux principes de bonne gouvernance d'entreprise de l'ASX.

Le Conseil d'Administration détient la responsabilité ultime de définition de la vision, des valeurs et de l'orientation stratégique de la Société, y compris concernant ses performances environnementales et sociales. Les autres responsabilités du Conseil d'Administration incluent, entre autres :

- + Contrôler les performances de la Société par rapport aux principes de gouvernance d'entreprise et aux bonnes pratiques identifiées par le Conseil d'Administration.
- + Approuver le cadre de gestion des risques de la Société et contrôler sa conformité, y compris les risques environnementaux et sociaux.
- + Contrôler le respect des exigences réglementaires.

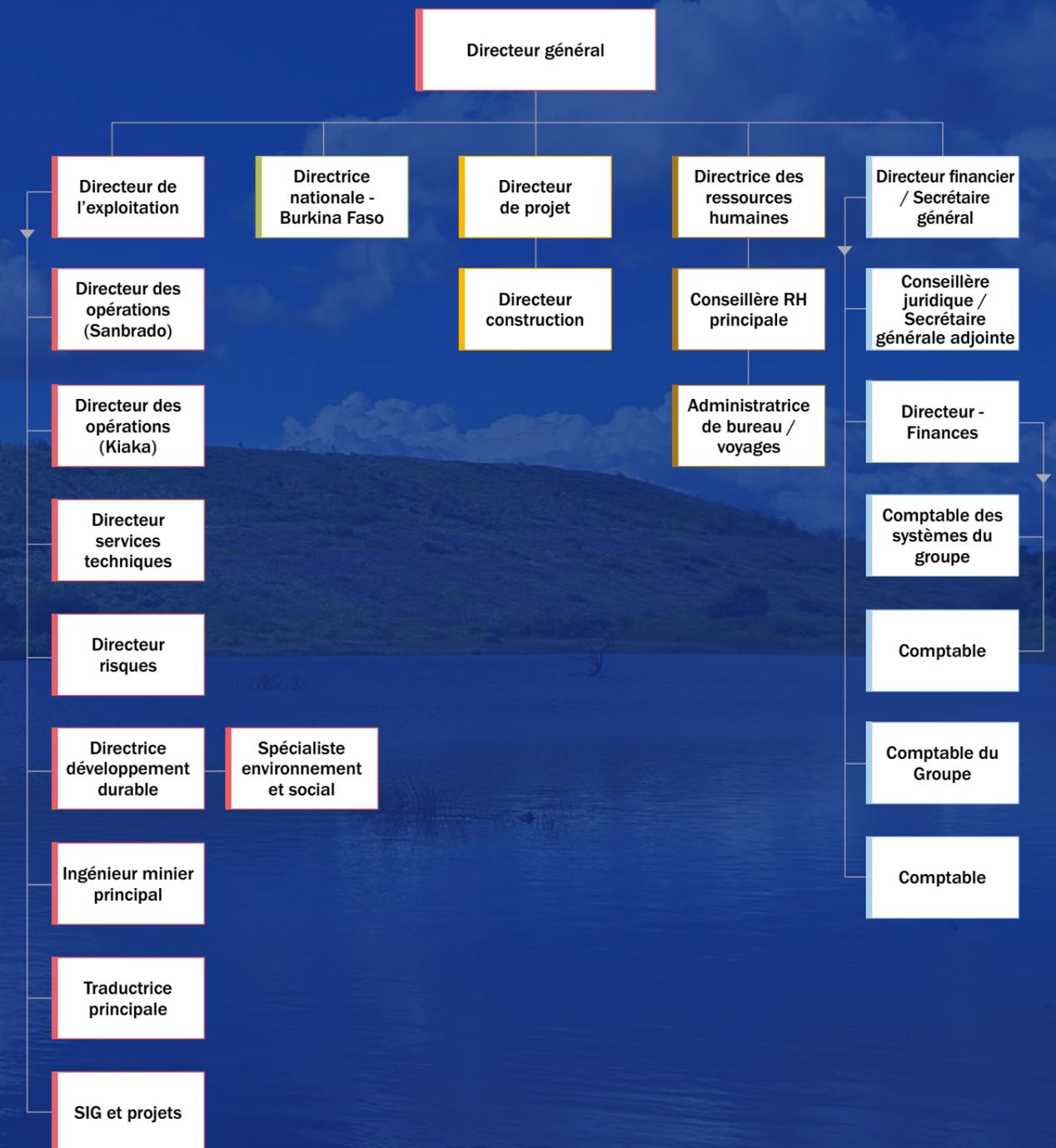
La gestion fonctionnelle de nos équipes chargées des relations communautaires et de l'environnement incombe à la directrice du développement durable, sous le contrôle

du directeur de l'exploitation/administrateur exécutif. La directrice du développement durable présente des mises à jour aux administrateurs lors des réunions du Conseil. C'est l'occasion d'informer ce dernier sur les questions, les sujets et les normes émergents liés au développement durable et à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Les questions complexes émergentes en matière de développement durable ou celles qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la Société ou ses parties prenantes sont présentées par le département concerné à la directrice du développement durable, au directeur de l'exploitation et au Conseil, le cas échéant. Les rapports du département sont diffusés au Conseil sur une base hebdomadaire et mensuelle afin de fournir des mises à jour régulières sur les activités en cours, les nouveaux problèmes et les préoccupations critiques. En outre, WAF emploie un conseiller juridique interne en Australie et un conseiller juridique sous contrat de service au Burkina Faso pour se tenir informée de ses obligations légales dans les deux juridictions.

Une description complète de la structure et du processus de gouvernance du Conseil figure dans la charte du Conseil d'Administration, disponible sur le site de la Société - www.westafricanresources.com

Structure d'entrepris





Audit des activités de Kiaka par le directeur des risques

À la fin de 2024, l'état d'avancement de la construction du projet Kiaka dépassait 83,5 %, avec un effectif de plus de 1 800 personnes, dont près de 80 % de personnel national, et près de 4,4 millions d'heures travaillées. Les principales infrastructures ont été construites et installées, notamment l'installation de stockage d'eau, la canalisation de captage de l'eau, les principales composantes de l'usine, les coulages de béton principaux, 67 % de l'installation électrique de 225 kV, la phase 1 de la paroi de l'ISR et la pose de 40 % de son revêtement en polyéthylène à haute densité. Dans le même temps, on s'est concentré sur la préparation des opérations, avec le recrutement et la formation des opérateurs.

L'immense tâche qu'est la construction d'une mine de la dimension de celle de Kiaka, dont la durée de vie est de 20 ans, exige une surveillance étroite des systèmes de gestion, en particulier des évaluations et des audits réguliers des risques. Au cours de l'année 2024, le directeur des risques a effectué quatre visites sur le site en plus d'appels passés de façon hebdomadaire, voire quotidienne dans certains cas, avec le personnel de santé, de sécurité et de sûreté du site. En mai 2024, un audit interne des risques environnementaux, sociaux, sanitaires et de sécurité a été réalisé pour évaluer l'adéquation et l'efficacité des systèmes et des procédures, notamment :

Au Burkina Faso, il existe un conseil d'administration pour chacune de nos filiales ayant des activités minières. Chaque conseil est composé du directeur général, du directeur financier, du directeur national du Groupe WAF et de membres nommés par le gouvernement du Burkina Faso, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les représentants du gouvernement comprennent des membres du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières et du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective, qui sont nommés par le Conseil des Ministres.

Les représentants du Groupe WAF siègent également au conseil d'administration d'agences et d'institutions d'intérêt pour le secteur minier au Burkina Faso, notamment la Chambre des Mines du Burkina Faso, le Forum sur la Responsabilité Sociale des Entreprises, l'Office de Santé des Travailleurs du Burkina Faso, l'Agence de l'Eau du Nakambé et l'Université Thomas Sankara (les trois derniers ayant des représentants nommés par le Conseil des Ministres).

Gestion des risques

Les processus adoptés par le Groupe WAF pour la gestion des risques aide les entreprises à identifier et à minimiser les dangers associés à l'exploitation minière. Notre système de gestion des risques a été développé conformément à la norme ISO 31000 : Gestion des risques (2018), dans le cadre

de laquelle un certain nombre de politiques et de procédures ont été élaborées et mises en œuvre dans l'ensemble des entreprises. Le Conseil d'Administration de la Société détient la responsabilité ultime de la gestion des risques et procède à des examens réguliers à la fois au niveau des opérations et de l'entreprise.

WAF tient un registre des risques de l'entreprise, qui est un «document évolutif» auquel il est continuellement fait référence, qui est revu et mis à jour au besoin.

Le système de gestion des risques implémenté au sein du Groupe WAF est un processus itératif de conception, d'analyse, de mise en œuvre et d'assurance du cadre dans lequel le processus de gestion des risques sont intégrés dans les activités. La gestion des sites du Groupe WAF et des risques opérationnels est contrôlée par l'entreprise plusieurs fois par an, ce qui permet de s'assurer que l'objectif stratégique des mesures de contrôle des risques est compris et mis en œuvre, et qu'une approche proactive de l'identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles au niveau du site est en cours. Ce processus s'étend au niveau détaillé de l'évaluation des risques professionnels et de l'évaluation des risques personnels, au moyen de mécanismes tels que l'évaluation des risques pré-tâche *Take 5*.

Entreprise	Directeurs	Représentant
Société des Mines de Sanbrado SA (SOMISA)	M. Richard Hyde (également Président Directeur Général)	WAF
	M. Pdraig O'Donoghue	WAF
	Mme Seydi Nabbe	Directrice de SOMISA
	Mme Talato Eliane Djigumde/Ouedraogo	Ministère des Finances
Kiaka SA	M. Richard Hyde (également Président Directeur Général)	WAF
	M. Pdraig O'Donoghue	WAF
	Mme Seydi Nabbe	Directrice Pays du Groupe WAF
	M. Goama Raphael Zoungrana	N/A
Toega SA	M. Richard Hyde (également Président Directeur Général)	WAF
	M. Pdraig O'Donoghue	WAF
	Mme Seydi Nabbe	Directrice Pays du Groupe WAF
	Mme Safiétou Tapsoba	Ministère des Finances
	M. Boukaré Zouanga	Ministère des Mines

Système de gestion de l'environnement

Mise en œuvre du plan de gestion de l'environnement pendant la construction de Kiaka

Registre des incidents, y compris la signalisation des incidents et l'utilisation du registre

Gestion des fiches de données de sécurité et signalisation

Gestion de l'intervention en cas de déversement dans l'environnement

Enquêtes pré-défrichement sur la biodiversité et procédures d'évaluation des perturbations du sol, registres d'observation de la faune

Gestion de l'eau, notamment la surveillance des précipitations, de la qualité, de la quantité et du débit de l'eau, de la consommation d'eau et de la qualité de l'eau sur site, ainsi que du fonctionnement de la station d'épuration

Programme de surveillance de l'air et du bruit pour la santé et la sécurité au travail, ainsi que pour les récepteurs environnementaux et communautaires

Gestion des terres végétales

Gestion des déchets

Sûreté

Application du plan de gestion de la sécurité de Kiaka

Achèvement de l'atelier sur l'évaluation des risques liés à la construction de Kiaka

Mise en œuvre des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme

Système de gestion sociale

Gestion des plaintes

Documents relatifs à la consultation de la communauté et à l'engagement des parties prenantes

Gestion des entrepreneurs, y compris l'utilisation des politiques et procédures d'approvisionnement et d'emploi local

Sécurité

Identification des dangers et gestion des risques

Ressources, formations et compétences, y compris l'orientation initiale et la formation continue en matière de sécurité

Gestion des entrepreneurs

Santé et hygiène sur site

Gestion des événements

Aucun risque important ni aucune lacune dans les systèmes n'ont été identifiés. Des visites de suivi ont été effectuées sur le site tout au long de l'année pour suivre les progrès et clore les actions identifiées au cours de l'audit. Ces audits ont également permis d'assurer que les systèmes en place étaient adaptés à l'évolution des risques liés à la construction d'une mine.





La diversité des profils des membres de la direction et du Conseil d'Administration de la Société permet d'avoir une vision pertinente des risques pour les entreprises. Cela permet d'identifier et de réduire précocement l'exposition aux risques liés aux aspects financiers, techniques, opérationnels, environnementaux, sociaux, cybernétiques, de sûreté et de sécurité de l'entreprise. Au sein de la direction générale, la directrice du développement durable possède une solide expérience en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, tandis que le directeur des risques a de l'expérience dans la gestion de diverses fonctions liées à la santé, à la sécurité et à la géopolitique, et possède également une expérience des processus et des systèmes de gestion des risques.

Le Conseil d'Administration de WAF compte trois comités principaux pour la supervision des risques :

- + Le comité des risques, qui supervise les risques du point de vue du risque d'entreprise dans l'ensemble du Groupe WAF (y compris les risques liés au développement durable et à la cybersécurité).
- + Le comité technique, qui supervise les risques liés à la géologie, à l'exploitation minière, au traitement des minerais et aux projets d'investissement.
- + Le comité d'audit, qui supervise les risques liés à l'information financière et les contrôles internes correspondants.

Ces comités offrent trois perspectives différentes mais ciblées sur la gestion des risques au sein du Groupe WAF. Ils sont composés d'administrateurs non exécutifs et exécutifs et se réunissent au moins deux fois par an. La directrice du développement durable assiste aux réunions du comité technique et du comité des risques sur invitation afin de les informer des risques et des activités environnementaux, sociaux et liés à l'obtention des permis.³

Politiques et stratégies

WAF a adopté une série de politiques visant à définir les valeurs et les attentes de la Société. Ces politiques, qui font l'objet d'un examen régulier par le Conseil, sont disponibles pour tous les employés du Groupe WAF en anglais et en français et sont mises en œuvre par le biais des pratiques et des procédures de chaque département. Les politiques applicables à la conduite et aux performances globales de la Société se trouvent sur son site web⁴, tandis que celles applicables aux opérations quotidiennes sont accessibles aux employés sur le portail interne du Groupe WAF et sont également présentées à la section **Informations complémentaires** de ce Rapport.

Les principales évolutions au niveau des politiques d'entreprise en 2024 sont :

- + Adoption et publication de trois nouvelles politiques d'entreprise: une politique de confidentialité, une politique de divulgation et une politique pour la gestion des ISR.
- + Élaboration de politiques, de stratégies et de plans pour Kiaka, conformes à ceux en place à Sanbrado, mais qui reflètent le contexte local.

³ La déclaration de gouvernance d'entreprise de WAF fournit de plus amples informations sur les comités du Conseil d'administration et la gouvernance. Veuillez consulter le site web de WAF : <https://www.westafricanresources.com/corporate-overview/corporate-governance/>

⁴ Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de WAF : <https://www.westafricanresources.com/corporate-overview/corporate-governance/>

Notre chaîne de valeur

Nous collaborons avec un grand nombre de fournisseurs et de travailleurs contractuels pour mener nos activités d'exploration et d'exploitation minière de manière sûre et efficace. En 2024, le Groupe WAF a travaillé avec 939 différents prestataires de biens et de services, dont 55 % sont originaires du Burkina Faso. Ces prestataires de services incluent des consultants techniques spécialisés, des entrepreneurs miniers, des services de sécurité, de transport et de soutien au camp. Ils sont aussi bien des grandes entreprises multinationales fournissant des équipements miniers spécialisés ou des installations industrielles que des petites entreprises locales qui fournissent des produits alimentaires et du matériel de bureau.

Les contrats importants sont attribués au terme d'un processus d'appel d'offres pour s'assurer que le fournisseur répond aux critères de base du projet, fournit le service de la plus haute qualité et est en mesure de respecter les politiques et procédures de WAF. Les politiques et procédures relatives à l'approvisionnement ont été adoptées et sont mises en œuvre dans le cadre de nos opérations au Burkina Faso. Elles précisent les impératifs applicables en matière d'éthique et de développement durable pendant le processus d'approvisionnement, notamment :

- + l'achat de biens ou l'engagement de services doit être conforme à la législation du Burkina Faso.
- + tout le personnel doit assumer ses responsabilités telles que décrites dans le code de conduite et la politique et les procédures d'approvisionnement, notamment en ce qui a trait à l'éthique, à la responsabilité sociale, à la transparence, à la contrôlabilité, à l'imputabilité, ainsi qu'à la gestion rationnelle des risques.

La loi N°017-2024/ALT relative au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso, ainsi que des textes d'application ont été adoptés en 2024. Ils établissent des exigences en matière d'achats locaux pour les sociétés minières et fixent des seuils minimaux pour



l'approvisionnement local de divers biens ou services, en tenant compte de la phase à laquelle se trouve le projet dans son cycle minier (exploration, construction, exploitation, fermeture). Avec le Plan d'Approvisionnement Local (PAL) de Sanbrado, en place depuis 2019, et la publication des directives pour l'approvisionnement local de Kiaka en mai 2024, nous étions bien placés pour répondre à ces exigences. Ces documents présentent les lignes directrices et les principes appliqués pour maximiser la proportion des opportunités d'approvisionnement qui reviennent aux résidents et aux entreprises locales dans les zones affectées par le projet, bien que la portée du contenu local soit nationale. Le Groupe WAF applique également une politique concernant la chaîne d'approvisionnement, qui souligne ses engagements en faveur d'une collaboration significative avec les communautés, et reconnaît que le prix n'est pas la seule variable à prendre en compte lors de la recherche du meilleur rapport qualité-prix. Cette politique stipule qu'une gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement nécessite une identification, une évaluation et une gestion réfléchies des risques à tous les stades du cycle de vie de l'exploitation minière.

À l'autre extrémité de la chaîne de valeur, tout l'or produit par le Groupe WAF en 2024 a été vendu à deux acheteurs, qui ont pu réaliser des activités de raffinage supplémentaires pour produire des produits finaux qui répondent à la demande du marché (ex : or fin, lingots d'or, applications industrielles).



Nos parties prenantes

Cultiver de solides relations avec les parties prenantes grâce à un dialogue accessible et inclusif est fondamental pour créer un héritage minier positif et générer une valeur durable au-delà de la fermeture. Tel est notre objectif à tous les stades du développement des projets et nous nous engageons à tenir nos parties prenantes informées de nos activités et de nos intentions.

Le code de conduite du Groupe WAF sous-tend la manière dont nous nous engageons avec les parties prenantes internes et externes. Les plans d'engagement des parties prenantes (PEPP) spécifiques aux projets reconnaissent le rôle important que jouent les parties prenantes dans les activités quotidiennes du Groupe WAF et sont mis en œuvre par les équipes chargées des relations communautaires à Sanbrado, Toega et Kiaka.

Chaque équipe responsable des relations communautaires tient un registre des sujets de préoccupation, des questions et des plaintes soulevés par les parties prenantes. Bien comprendre les sujets qui sont importants pour nos communautés environnantes nous permet de guider nos initiatives de développement communautaire courantes, l'approche et la façon dont nous menons nos activités et nos opérations, de même que l'évaluation de l'importance relative pour le rapport de développement durable de 2024. Nos méthodes d'engagement et les différents groupes de parties prenantes sont présentés dans le **Sustainability Databook**.

Sujets d'intérêt soulevés par les parties prenantes communautaires en 2024		
Sanbrado	Toega	Kiaka
+ Emploi et approvisionnement local	+ Emploi et approvisionnement local	+ Emploi et approvisionnement local
+ Formation professionnelle et initiatives de formation pour les jeunes	+ Formation professionnelle	+ Initiatives de développement communautaire
+ Augmentation des investissements dans le développement communautaire, y compris dans les infrastructures communautaires (forages d'eau, centres de santé, écoles)	+ Infrastructures communautaires et forages d'eau potable	+ Soutien aux infrastructures communautaires (forages d'eau, centre de santé, écoles, etc.)
+ Programmes de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance, y compris leur complétion, qui est prévue pour 2025	+ Processus de réinstallation	+ Mise en œuvre du plan de restauration des moyens de subsistance
+ Entretien des routes et gestion de la poussière	+ Moyens de subsistance alternatifs pour les exploitants artisanaux	+ Amélioration et entretien des routes d'accès, gestion de la poussière

Notre réponse
+ Mise en œuvre de politiques ou de directives concernant l'approvisionnement local au niveau de chaque projet, ainsi que d'une politique pour la chaîne d'approvisionnement.
+ Respect des réglementations nationales en matière de contenu local.
+ Mise en œuvre de plans d'emploi local pour chaque projet, en fonction des zones d'impact spécifiques au projet.
+ Respect des engagements définis dans les plans d'action pour la réinstallation et les programmes de restauration des moyens de subsistance.
+ Investissement dans les infrastructures sociales de chaque projet en fonction des commentaires de la communauté et des autorités locales, notamment à travers la construction et l'équipement d'écoles, le don d'équipements aux centres de santé communautaires, l'installation de forages d'eau.
+ Offre de possibilités de formation professionnelle aux communautés locales par le biais de stages et d'apprentissages.
+ Élaboration de programmes de développement communautaire et de restauration des moyens de subsistance ciblés pour les différents groupes de parties prenantes, notamment les jeunes, les femmes, les agriculteurs et les mineurs artisanaux.
+ Garantie que les routes empruntées par les véhicules miniers seront entretenues et que des méthodes de suppression de la poussière adéquates seront utilisées.

Mécanisme de règlement des plaintes

Nous considérons l'engagement proactif avec les parties prenantes comme la pierre angulaire d'une gestion efficace des plaintes, et cherchons à identifier et à gérer les préoccupations des parties prenantes dès qu'elles émergent. Chaque projet a mis en place, et à la disposition de toutes les parties prenantes, un mécanisme de règlement des plaintes qui instaure un processus pour recevoir, évaluer et résoudre les plaintes et les préoccupations des membres de la communauté dans la zone affectée par le projet. Chaque mécanisme de règlement des plaintes spécifie un délai de résolution précis suffisant pour traiter les principaux types de préoccupations ou de plaintes reçues. Les plaintes qui nécessitent des processus de résolution plus longs, comme celles qui dépendent de facteurs externes (par exemple, les conditions météorologiques ou la disponibilité des équipements pour effectuer la réhabilitation des routes), entraînent une augmentation du délai moyen de résolution.

Ce mécanisme est administré par le département des relations communautaires de chaque projet, qui enregistre les réclamations puis travaille en collaboration avec la partie prenante et les autres départements pour enquêter sur la plainte et convenir d'une solution. Si la réclamation est en rapport avec la réinstallation et ne peut pas être résolue à l'interne, elle est transmise au sous-comité de gestion des plaintes du comité consultatif sur la réinstallation du projet. Ce dernier est composé de représentants des communautés locales, des autorités locales, de représentants des services techniques locaux et régionaux ainsi que de l'entité du Groupe WAF concernée.

Le nombre de plaintes déposées en 2024 reflète le stade de développement de chaque projet. À Kiaka, le mécanisme de règlement des plaintes permet de résoudre rapidement les divergences qui surviennent au cours du processus de réinstallation, telles que les revendications de propriété, les demandes de changement de nom sur les documents officiels, les dommages causés aux biens et les malentendus.

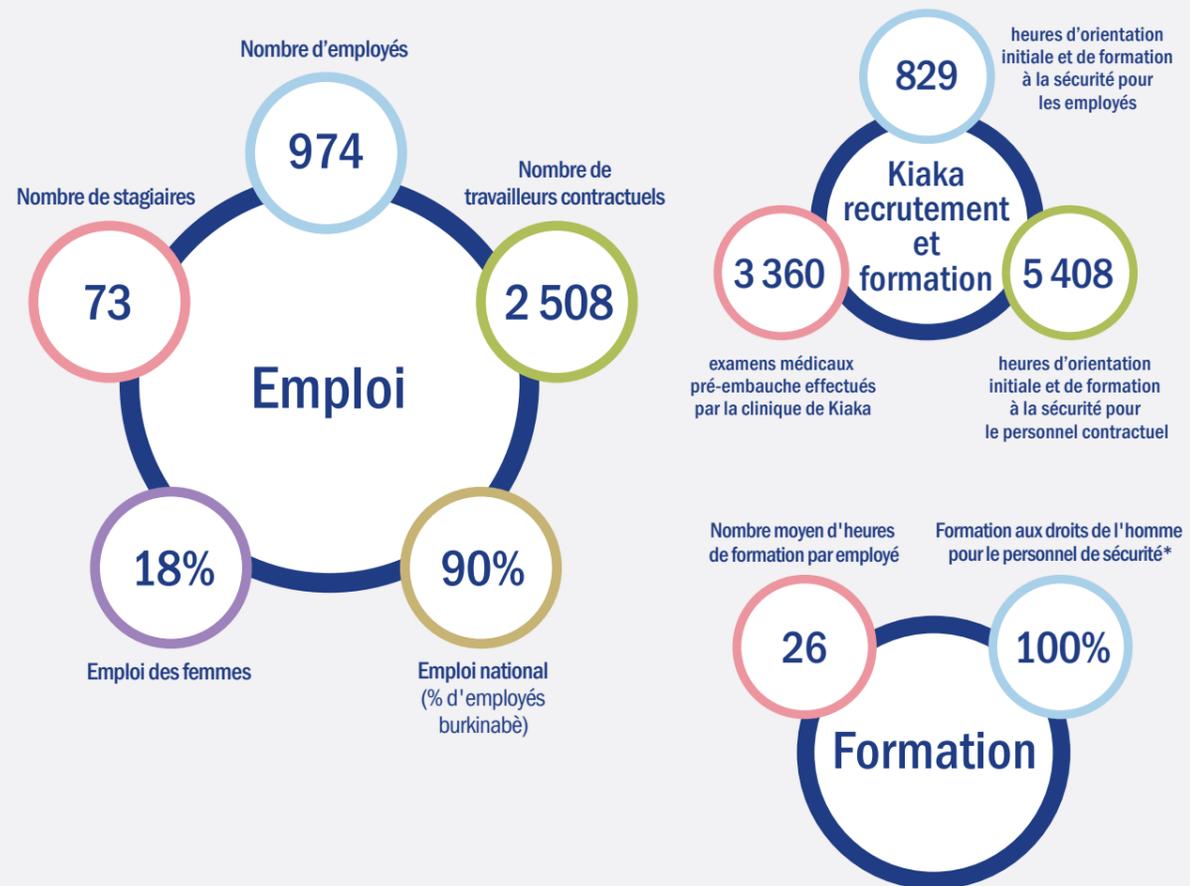
	Sanbrado	Kiaka	Toega
Nombre total de plaintes déposées en 2024	20	120	13
Nombre de plaintes résolues au 31 décembre 2024	20	118	12
Nombre de plaintes ayant fait l'objet d'une médiation externe ou d'une action en justice	0	1	2
Délai moyen de résolution	21 jours	20 jours	1 mois*
Pourcentage de cas résolus dans le délai ciblé	30%	74%	83%
Principaux sujets de plainte	Dynamitage Réinstallation Trafic et circulation Réfection des routes	Réinstallation Réclamations des exploitants artisanaux Impacts en rapport avec la circulation liée aux travaux	Indemnités pour la réinstallation (pour les terres, les cultures et les arbres) Localisation de la route de transport

*Deux réclamations traitées en 2024 ont gonflé le délai moyen de résolution. Il a fallu près de 12 mois pour résoudre ces plaintes en raison de la participation de multiples parties prenantes. Toutes les autres réclamations ont été résolues dans les délais ciblés.

Notre personnel



En 2024, nos effectifs ont augmenté pour soutenir la construction du projet Kiaka. Le nombre total d'employés est passé à 974, auxquels s'ajoutent plus de 2 500 travailleurs contractuels.



* incluant la politique sur les droits de l'homme du Groupe WAF et les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (PVSDH)

Le taux global d'emploi féminin et le taux d'emploi national ont diminué de 1 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par les exigences spécifiques des postes dans la construction minière. Pour certains de ces postes, le recrutement d'experts techniques spécialisés en dehors du Burkina Faso a été nécessaire. Lorsque Kiaka passera à la phase opérationnelle en 2025, nous prévoyons une nouvelle augmentation progressive de l'emploi national, similaire à celle observée à Sanbrado.

Une analyse détaillée complète, projet par projet, des statistiques relatives à l'emploi, à la santé et à la sécurité, et à la formation est présentée dans le **Sustainability Databook**.

Emploi et formation

Sanbrado

L'emploi à Sanbrado est resté stable, comme en témoigne le faible taux de rotation des effectifs, qui n'est que de 3 %. Cette stabilité s'accompagne d'un engagement en faveur de la diversité, puisque la représentation des femmes dans les fonctions de supervision et de gestion a continué à dépasser les moyennes du secteur, atteignant 36,5 % en 2024. L'emploi des ressortissants burkinabè a augmenté pour atteindre 95 %. L'emploi local notamment, a continué de croître, avec plus de 30 % des employés originaires de la commune de Boudry, qui inclut les communautés aux alentours de Sanbrado.

En 2024, Sanbrado a dispensé en moyenne 35 heures de formation par employé, axées sur le développement des compétences. Ces formations ont été conçues de sorte à améliorer les compétences utiles pour leur fonctions actuelles, tout en préparant les employés à de futures opportunités de promotion. Une formation spécialisée supplémentaire a été dispensée à l'équipe d'intervention d'urgence en préparation de la compétition d'intervention d'urgence dans les mines organisée chaque année à Perth, en Australie (voir le dossier à la page 23).

Kiaka

En 2024, le recrutement a continué d'être une priorité clé à Kiaka, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'employés, qui a doublé, passant de 136 à la fin de 2023 à 272 à la fin de 2024. De même, le nombre de travailleurs

contractuels sur le site a augmenté de manière significative, pour atteindre près de 1 600. La majorité des postes (88 %) ont été pourvus par des hommes et 14 % par du personnel expatrié, ce qui reflète la nature des candidatures et des rôles requis pendant la phase de construction d'un projet minier. En plus de soutenir la construction de Kiaka, nos efforts se sont également concentrés sur la préparation des opérations, et notamment sur le recrutement du personnel d'encadrement en vue du démarrage des activités opérationnelles au premier semestre 2025.

Au début de la construction, Kiaka a mis en œuvre un plan d'emploi local et des directives pour l'approvisionnement local, qui donnent la priorité à l'emploi des personnes directement ou indirectement affectées par Kiaka. Ces documents s'appuient sur les conclusions de l'Étude d'Impact Environnemental et Social et du Plan d'Action pour la Réinstallation élaborés lors de la phase d'étude de faisabilité du projet. Ils guident le respect des normes culturelles locales concernant la participation des femmes locales à la main-d'œuvre, et garantissent que nos pratiques d'emploi sont à la fois respectueuses et inclusives. En 2024, un tiers des employés de Kiaka seront originaires des communes de Gogo et de Niaoqho, ce qui correspond aux objectifs pour la zone d'impact du projet définis dans le plan pour l'emploi local de Kiaka.

Outre l'orientation initiale et la formation à la sécurité sur le site dispensées aux employés et aux travailleurs contractuels, nous avons mené des formations axées sur la qualification, portant sur l'utilisation correcte et la vérification des compétences pour la conduite d'équipements lourds, tels que les chariots élévateurs à fourche et les excavatrices. Le fait de donner la priorité au recrutement des opérateurs nous a permis d'allouer suffisamment de temps à la formation, notamment sur simulateurs, de même qu'à l'expérience pratique sur la mine de Sanbrado ou à la formation sur le terrain. Par ailleurs, des tests d'aptitude ont été réalisés afin de constituer une base de données sur les compétences et les aptitudes locales, ce qui permettra l'identification des candidats potentiels pour les différents postes et de garantir une adéquation optimale entre les talents locaux et les besoins du projet.

Santé et sécurité au travail

Sanbrado

Le comité de Sécurité et Santé au Travail (SST) des travailleurs de Sanbrado se réunit tous les trimestres pour examiner l'efficacité des systèmes de gestion des risques en place, mettre en œuvre des améliorations et développer de nouvelles initiatives, en plus de mener des inspections régulières, des enquêtes sur les incidents, des formations et des campagnes sur la santé et de la sécurité.

Un nouveau programme de formation au leadership en matière de sécurité a été proposé aux superviseurs de SOMISA en 2024. Ce programme a permis d'améliorer leurs pratiques de sécurité et leurs capacités de leadership, ce qui a conduit à des améliorations dans le signalement proactif des dangers et des incidents, à une plus grande participation aux réunions de sécurité et à une réduction notable des accidents du travail sur toute l'année.

En novembre 2024, nous avons commandé un audit ISO 45001 des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail de Sanbrado, qui s'est conclu par un taux moyen de 81 %. Les résultats ont montré une conformité de 100 % pour le leadership et la participation des travailleurs, et de plus de 87 % pour la conduite des activités opérationnelles. Les domaines d'amélioration suggérés comprenaient l'évaluation des performances et la planification. Avec cet audit, c'est la première fois que nous avons fait appel aux services d'un auditeur national du Burkina Faso. Nous mettons activement en œuvre les recommandations formulées par l'auditeur, ce qui reflète notre volonté d'amélioration continue et de respect des normes de sécurité, tout en renforçant notre engagement à promouvoir le contenu local dans nos opérations.

Kiaka

En 2024, un incident tragique s'est produit à Kiaka, lorsqu'une barrière de sécurité est tombée, entraînant la blessure mortelle d'un agent de sécurité.

En réponse, nous avons apporté notre soutien à la famille du défunt et rapidement déclenché une enquête avec la méthode ICAM d'analyse des causes d'un incident. Parallèlement, des enquêtes ont été menées par le Ministère des Mines, la police et le Ministère de la Santé du Burkina Faso. Celles-ci ont permis d'établir que les travailleurs contractuels avaient manœuvré le portail au-delà de sa capacité de fonctionnement, provoquant sa chute. Ils avaient agi sans les autorisations appropriées, n'avaient pas procédé à une évaluation correcte des risques et avaient appliqué des mesures de contrôle inadéquates. Aucune faute n'a été imputée à WAF.

Résultats et suivi :

- + **Formation complémentaire des prestataires contractuels** : Les prestataires externes ont reçu une nouvelle formation sur les pratiques de travail adéquates, qui mettait l'accent sur la gestion des risques et les protocoles de sécurité sur le site de travail.
- + **Mesures disciplinaires** : WAF a pris des mesures disciplinaires à l'encontre de l'entrepreneur, parmi lesquelles la perte de contrats et l'obligation d'une formation complémentaire formelle pour garantir le respect des procédures de sécurité sur site.
- + **Surveillance renforcée** : L'accent a été mis sur les activités d'assurance au niveau des superviseurs au sein du Groupe WAF et dans l'ensemble du sous-groupe des entrepreneurs. Cette mesure vise à renforcer la supervision de la sécurité et à prévenir des incidents similaires à l'avenir.

Mise en œuvre du Système de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail (SGSST) à Kiaka

La deuxième année de construction à Kiaka étant terminée, tous les aspects du Système de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail (SGSST) du projet sont désormais en place : politiques, procédures et contrôles élaborés et mis en œuvre, infrastructures et signalisation en place, système d'orientation initiale pour tous les visiteurs et nouveaux membres du personnel, formation de la main-d'œuvre dans divers domaines liés à la sécurité (ex : travaux à chaud, travaux en hauteur, sécurité incendie, procédure verrouillage/étiquetage). Le taux de fréquence des accidents enregistrables à Kiaka a été de 1,59 par million d'heures travaillées.

Des systèmes numériques intégrés de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SSE) ont été mis en place pour améliorer le suivi et la gestion dans le cadre SSE de Kiaka. Ces systèmes ont recours à des outils interactifs pour fournir des informations en temps réel, ce qui améliore considérablement l'efficacité, la précision, la conformité et les délais de réponse. Les éléments clé des systèmes HSE sont :

- + Rapports et enquêtes sur les incidents
- + Évaluation et gestion des risques
- + Gestion des audits et des inspections
- + Formation et suivi des compétences
- + Gestion de la conformité
- + Contrôle des documents
- + Tableaux de bord et rapports



L'ERT de Sanbrado à la compétition d'intervention d'urgence dans les mines à Perth.

Distinctions lors de la compétition d'intervention d'urgence dans le secteur minier (MERC) en 2024

En 2024, l'équipe d'intervention d'urgence (ERT) de Sanbrado a participé à la compétition MERC (Mining Emergency Response Competition) qui s'est tenue à Perth, en Australie Occidentale.

Créée il y a 14 ans, cette compétition offre aux représentants de l'industrie, aux travailleurs en rotation FIFO, aux familles du secteur minier et à l'ensemble de la communauté un forum international qui leur donne l'occasion de découvrir les compétences des équipes d'intervention d'urgence de l'industrie minière. Ces équipes jouent un rôle crucial dans la garantie de la sécurité sur les lieux de travail et celle des communautés en cas d'urgence. Événement à but non lucratif, la MERC offre une formation au sauvetage d'urgence de rang mondial, de même que des opportunités de développement des compétences aux équipes de sauvetage minier.

Au cours des cinq dernières années, la participation à la MERC a été un objectif clé de l'ERT et, plus largement, du département SST, dans le cadre de notre engagement à améliorer les compétences de ses employés.

Au cours de la compétition, l'ERT de Sanbrado a fait preuve d'une compétence, d'une expérience et d'un esprit d'équipe exceptionnels. L'équipe s'est classée quatrième au classement général et a remporté plusieurs premières et deuxième places. Mana Karim OUEDRAOGO a obtenu la seconde place pour meilleur capitaine, ce qui a mis en évidence son leadership et sa contribution au succès de l'équipe.

- + 4^{ème} place au classement général MERC 2024
- + 1^{ère} place - Sécurité globale de l'équipe et HazMat (matières dangereuses)
- + 2^{ème} place - Meilleur capitaine, esprit d'équipe, sauvetage en cas d'accident de la route, sauvetage en milieu confiné, compétences générales en matière d'appareils respiratoires
- + 3^{ème} place - Sauvetage vertical

L'équipe SSE de Kiaka est parvenue à développer une culture de la sécurité axée sur le signalement des dangers et l'engagement actif de la main-d'œuvre dans le maintien de la sécurité sur le lieu de travail. Cet engagement se reflète dans le nombre élevé de constatations de dangers transmises à l'équipe SSE, soit un total de 180 constatations, chiffre qui n'est surpassé que par les 270 observations et actions enregistrées lors des inspections des lieux de travail menées par l'équipe SSE.

Une clinique a été mise en place sur site dès le début de la construction, et a été mobilisée dans différents domaines d'activités en 2024.



West African Resources / Rapport sur le développement durable 2024

Points clé

Audit externe ISO 45001 du SGSST

Taux de fréquence des accidents enregistrables à Sanbrado: 1,51 par million d'heures travaillées

Gestion de notre empreinte environnementale



Principaux indicateurs environnementaux		2024	2023	2022
Émissions de GES	Émissions de Scope 1 (t d'éq. CO ₂)	168 660	129 068	121 354
	Émissions de Scope 3 (t d'éq. CO ₂)	207 946	128 540	-
	Intensité des émissions – Scope 1 uniquement (tonnes de CO ₂ /oz)	0,82	0,57	0,53
	Consommation d'énergie (GJ)	1 693 215	1 657 571	-
Eau	Prélèvement d'eau (mégalitres)	3 458	5 520	4 076
	Eau recyclée ou réutilisée (mégalitres)	2 954	1 693	2 841
	Eau consommée (mégalitres)	5 736	4 510	3 312
Biodiversité	Défrichage de terres cumulé pour les opérations minières (ha)	1 503*	892*	757
	Superficie réhabilitée cumulée (ha)	28	23,8	13,8
	Nombre de plantes produites par les pépinières	31 700	33 800	20 000
Déchets	Total des déchets produits (t)	10 732 753	18 521 049	18 945 232
	Déchets non destinés à l'élimination - déchets non minéraux (t)	3 163	1 814	1 176
	Déchets destinés à l'élimination - déchets non minéraux (t)	309	258	241
	Revenus pour les projets communautaires, générés par les initiatives de recyclage des déchets	\$122 000	\$145 000	\$84 000

* Les années 2023 et 2024 ont vu une augmentation significative des défrichages pendant la construction du projet Kiaka. Des données supplémentaires sont fournies dans le **Sustainability Databook**, notamment la répartition par projet.

Alignement sur la norme australienne S2 de reporting sur le développement durable : divulgation d'informations relatives au climat

En septembre 2024, l'Australian Accounting Standards Board (AASB) a publié les normes australiennes de reporting sur le développement durable, qui s'alignent étroitement sur la référence internationale que constituent les normes d'information sur le développement durable de l'IFRS.

Les normes australiennes comprennent :

- + S1 : Exigences générales pour la divulgation d'informations financières relatives au développement durable [divulgation volontaire] ; et
- + S2 : Divulgations liées au climat [divulgation obligatoire pour WAF].

Pour assurer la conformité avec la norme AASB S2 à partir de janvier 2025, WAF poursuit un programme de travaux destinés à collecter et à communiquer les informations. En 2024, nous avons engagé Foresight Consulting Group (Foresight) pour entreprendre une évaluation basée sur des scénarios des risques et des opportunités à travers nos opérations et notre chaîne de valeur. L'évaluation a adopté un scénario de fortes émissions (SSP 5/RCP 8,5) et un scénario de faibles émissions (SSP 1/RCP 2,6) et a examiné les risques et les opportunités sur trois horizons temporels standard de l'industrie (2030, 2050 et 2090).

La première étape a consisté en une évaluation qualitative des risques et des opportunités conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures - TCFD), de la norme AASB S2 et de la norme ISO 31000: 2018 sur la gestion des risques. Cette évaluation a identifié les risques physiques et les risques de transition dans le cadre d'un scénario d'émissions élevées et d'un scénario d'émissions faibles, respectivement. Elle a également fourni une analyse de l'alignement de WAF sur la norme AASB S2 ainsi que la voie à suivre pour satisfaire aux exigences de divulgation.

En 2025, WAF prévoit d'entreprendre une étude sur la décarbonisation afin d'identifier et de hiérarchiser les possibilités de réduction des émissions qui maximisent à la fois les résultats financiers et les résultats environnementaux. Cette étude servira de base à l'élaboration d'un plan de transition robuste.

Foresight a également assisté WAF en 2024 pour l'examen de nos calculs internes des Scopes 1 et 2, ainsi que pour le développement d'un calculateur sur mesure pour les émissions de Scope 3, qui permettra un calcul et une déclaration fiables et cohérents des émissions à l'avenir. Ces initiatives nous placent également dans une position avantageuse avant l'introduction de l'assurance obligatoire de la déclaration des émissions, en vertu de la norme AASB S2.



zone moins profonde, avec des besoins moindres en matière d'assèchement. Les paramètres de prélèvement des eaux de surface sont restés constants, et fonction de la capacité de l'installation de stockage d'eau et des critères saisonniers pour l'extraction d'eau définis par l'Agence de l'eau du fleuve Nakambé. L'extraction n'est autorisée que pendant la saison des pluies, lorsque le débit est suffisant pour éviter tout impact sur l'environnement ou sur les utilisateurs en aval. De même, les rejets d'eau ont diminué de manière significative en 2024, en raison de la réduction des besoins d'assèchement.

Kiaka

Les principales infrastructures hydrauliques destinées à soutenir Kiaka ont été installées au cours de l'année 2024. L'installation de stockage d'eau a été construite avec une capacité de 2,1Mm³ et est alimentée par une canalisation la reliant au fleuve Nakambé. Le recyclage et la réutilisation de l'eau (par exemple, l'eau de décantation de l'ISR, l'eau provenant d'autres parties du site) seront prioritaires afin de minimiser la quantité d'eau devant être prélevée dans le Nakambé.

Le captage et la consommation d'eau à Kiaka sont restés relativement faibles en 2024 (265 mégalitres). Une petite partie de cette eau a été utilisée pour la consommation générale (par exemple, consommation domestique), 94 % de la consommation totale d'eau ayant été utilisée pour la construction du projet. Les activités de réduction de la poussière, en particulier, nécessitent une quantité importante d'eau. Pendant la saison sèche, des mesures ciblées de contrôle de la poussière sont mises en œuvre sur la principale route d'accès à la mine, les chemins de transport, la route périphérique et les autres zones sujettes à la génération de poussière, afin de minimiser les nuisances causées par celle-ci aux ménages et aux communautés des environs. Les activités de suppression de la poussière sont réalisées par des entrepreneurs locaux.

Un contrôle de la qualité de l'eau a été effectué trimestriellement tout au long de l'année, comme décrit dans la section **Gestion des thèmes pertinents**. Ce contrôle concerne les eaux de surface, les eaux souterraines (par le biais de forages sur le site), les forages communautaires et l'évacuation des eaux traitées provenant de la station d'épuration des eaux usées du site (qui sont réutilisées dans la pépinière du site).

Utilisation responsable de l'eau

Sanbrado

La gestion de l'eau à Sanbrado a continué de s'améliorer en 2024, avec les améliorations apportées au modèle de bilan hydrique utilisé pour surveiller et rendre compte de l'utilisation et de la perte d'eau sur le site. Avec l'incorporation de l'évaporation et de l'eau résiduelle de l'ISR dans le modèle, l'équipe de gestion de l'environnement de Sanbrado est mieux outillée et à même de comptabiliser l'utilisation de l'eau et de prévoir sa disponibilité future. Cette amélioration du modèle a également permis de recalculer l'utilisation de l'eau sur le site au cours des années précédentes, ce qui a entraîné une réévaluation des données relatives à la consommation d'eau pour 2022 et 2023 (voir le **Sustainability Databook**).

Les prélèvements d'eau en 2024 ont été inférieurs à ceux de 2023 en raison d'un changement dans les opérations minières, qui sont passées d'une exploitation à ciel ouvert profonde (avec des besoins d'assèchement élevés) à une



Points clé

Les initiatives communautaires en matière de déchets ont généré 122 000 dollars, tandis que les éleveurs de porcs ont bénéficié de 236 tonnes de déchets alimentaires provenant de Kiaka et de Sanbrado

11 700 arbres plantés à Sanbrado dans le cadre du programme de réhabilitation progressive

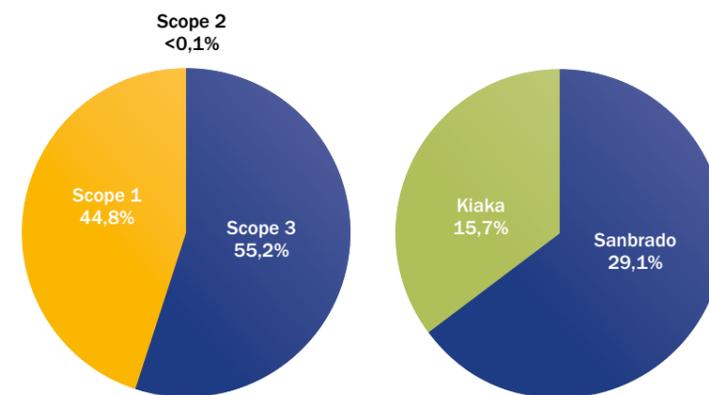
Réutilisation de l'eau en hausse par rapport à 2023

Plus de 31 000 plantes produites en 2024 dans les pépinières de Sanbrado et de Kiaka

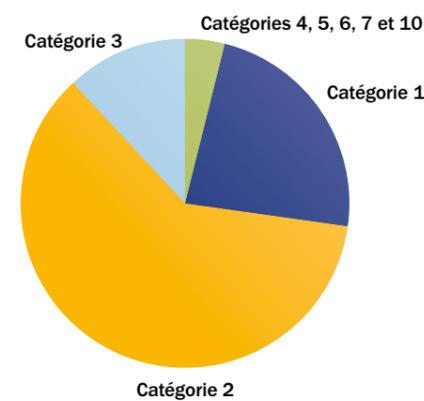
Émissions et changement climatique

Emissions GES du Groupe WAF en 2024

Répartition des émissions de Scope 1



Répartition des émissions de Scope 3



- | | |
|--|---|
| Catégorie 1 Biens et services achetés | Catégorie 5 Déchets générés par les activités |
| Catégorie 2 Biens d'équipement | Catégorie 6 Voyages d'affaires |
| Catégorie 3 Activités liées au carburant et à l'énergie | Catégorie 7 Déplacements quotidiens des salariés |
| Catégorie 4 Transport et distribution en amont | Catégorie 10 Transformation des produits vendus |



L'ISR de Kiaka en construction: installation du revêtement en PEHD

Biodiversité

En décembre 2024, WAF a présenté une stratégie sur la biodiversité à son Conseil d'Administration, qui a été approuvée juste après la fin de l'année. WAF a travaillé en collaboration avec un cabinet spécialisé dans la biodiversité pour faire avancer l'objectif de nature positive décrit dans notre politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Dans le cadre de la stratégie pour la biodiversité, une série de plans d'action pour les espèces ont été élaborés. Ceux-ci sont conçus pour atténuer les impacts sur les espèces de biodiversité protégées et à risque potentiellement présentes dans les zones entourant nos sites opérationnels, telles qu'identifiées par l'EIES de chaque projet. Bien que toutes les espèces ou tous les groupes ne soient pas présents sur chacun de ces sites, celles ou ceux qui le sont feront l'objet de mesures d'atténuation et de surveillance, comme le prévoient les plans d'action stratégiques. Cette approche structurée garantit que nous protégeons activement la biodiversité lors de nos opérations, ce qui reflète notre engagement en faveur d'une gestion responsable de l'environnement.

Sanbrado

Depuis le début des opérations en 2020, Sanbrado dispose d'une équipe environnementale bien établie qui s'occupe des aspects du projet liés à la biodiversité. Les principales activités de l'équipe environnementale sur le site en matière de biodiversité sont les suivantes :

- + évaluations préalables aux perturbations afin d'identifier, d'éviter ou d'atténuer les impacts des perturbations sur la flore et la faune reconnues par les réglementations nationales ou bénéficiant d'un statut de conservation international ;
- + réhabilitation progressive des zones perturbées ;
- + exploitation de pépinières afin de produire des plantes adaptées aux programmes de revégétalisation sur le site et dans la communauté ; et
- + gestion et relocalisation des animaux dangereux (serpents, abeilles, moustiques, etc.) afin de minimiser les risques pour la santé et la sécurité de notre personnel.

Kiaka

En 2024, Kiaka s'est principalement concentrée sur la finalisation du développement et de l'architecture du système de gestion environnementale, qui doit passer de la gestion de l'environnement en phase de construction à la gestion de l'environnement en phase d'exploitation en 2025. Cet effort a inclus la création d'une application d'observation de la faune basée sur un code QR, qui permet au personnel du site et aux membres de la communauté de facilement rapporter les observations fortuites d'espèces identifiées dans les plans d'action pour les espèces de la stratégie pour la biodiversité. Cet outil permettra d'améliorer nos efforts de surveillance et de mettre en place des mesures de gestion des espèces efficaces. En outre, nous avons préparé plusieurs documents essentiels, notamment une évaluation des impacts et un plan de gestion complet des services écosystémiques.

La pépinière de Kiaka a été réaménagée de manière à utiliser les déchets traités par la station de traitement des eaux usées, qui traite les déchets domestiques générés par les bureaux, les logements et les installations de restauration du site. L'eau traitée sera utilisée pour irriguer les plantes de la pépinière, tandis que les boues seront incorporées dans le processus de compostage à chaud, en même temps que les déchets verts générés sur le site, en vue de produire un sol riche en nutriments pour le développement des plantes de la pépinière.

En 2024, la pépinière a produit plus de 3 000 plants. La plupart d'entre eux ont été donnés aux communautés locales et aux agences gouvernementales pour des initiatives de reboisement, notamment au service de l'environnement de la commune de Gogo, aux ménages sur les sites de réinstallation et à l'association des jeunes de Gogo. La pépinière continuera d'accroître sa capacité de production en vue de la réhabilitation progressive des zones perturbées sur le site, dont le début est prévu pour 2025.



West African Resources / Rapport sur le développement durable 2024

Gestion des résidus et des déchets

En 2024, WAF a publié sa politique de gestion des résidus (disponible sur le site web de WAF). Celle-ci présente notre engagement en faveur d'une exploitation sûre de nos installations de stockage des résidus miniers (ISR) et décrit notre cadre de gouvernance en la matière. Le groupe WAF dispose actuellement d'une ISR opérationnelle à Sanbrado et d'une autre en construction à Kiaka, dont la mise en service est prévue au deuxième trimestre 2025. Ces installations ont été conçues conformément aux directives de l'Australian National Committee on Large Dam (ANCOLD), la commission australienne pour les grands barrages par des sociétés d'ingénierie externes spécialisées dans la conception d'ISR, et font l'objet d'audits réguliers par l'ingénieur de référence.

	Sanbrado	Kiaka
Localisation	12° 4' 24.978" N 0° 45' 59.958" W	11° 39' 25.35" N 0° 49' 59.78" W
Statut de propriété	Détenue et exploitée par SOMISA*	Détenue par KIAKA Kiaka SA*
Catégorie de conséquences	Elevée A (ANCOLD)	Elevée A (ANCOLD)
Statut	En service	En construction (non opérationnelle)
Année de mise en service	2020	Prévue pour Q2 2025
Capacité finale autorisée	25,76Mt (18,4Mm ³)	153Mt (102Mm ³)
Élévation RL finale autorisée	320mRL	299mRL
Élévation RL actuelle	315mRL	260mRL
Méthode de construction	Vers l'aval	Vers l'aval
Méthode de dépôt	Plusieurs robinets spigot	Plusieurs robinets spigot une fois en service
Dernier examen indépendant	Juillet 2024	Septembre 2024
Date du prochain examen indépendant	Mi-2025	Février 2025
Fréquence des examens indépendants	Une fois par an	Construction: une fois par trimestre Opérations: une fois par an

* SOMISA et Kiaka SA sont des sociétés anonymes détenues par WAF (90 %) et par le gouvernement du Burkina Faso (10 %).

Suite à la réalisation d'une analyse des options en 2024 pour une ISR supplémentaire à Sanbrado (« ISR Cellule 3 »), SOMISA a entamé un processus d'autorisation environnementale pour l'ISR Cellule 3 qui impliquera une EIES dont le démarrage est prévu pour début 2025 avec l'aide d'un cabinet national de conseil en environnement.

Sanbrado

Les volumes totaux de déchets à Sanbrado ont été nettement inférieurs en 2024, avec une réduction de 40 % du total des déchets minéraux produits (stériles et résidus), à mesure que les activités minières progressaient d'une exploitation minière à ciel ouvert profonde au niveau de M5S en 2023 à une exploitation minière à ciel ouvert moins profonde au niveau de M5N en 2024. La plupart des autres flux de déchets sont restés relativement stables par rapport aux années précédentes. La gestion des résidus est décrite à la section **Gestion des thèmes pertinents**.

En 2024, le séparateur eau-huile du parc de stockage du carburant a connu un dysfonctionnement, à l'endroit où un puisard collecte le ruissellement des eaux de surface et les éventuels déversements localisés. Des ajustements temporaires de la gestion des flux d'huile et d'eau ont été nécessaires pendant que l'on remédiait au problème. De ce fait, les traces d'hydrocarbures ne pouvaient pas être séparées des eaux de ruissellement de surface, ce qui a donné lieu à la collecte et à l'élimination d'un volume important d'eau de ruissellement pendant la saison des pluies.

Les partenariats avec les entreprises locales de traitement des déchets et de recyclage se sont poursuivis en 2024, et 159 tonnes de déchets ont ainsi été exclues de l'enfouissement. Cette initiative a généré un bénéfice économique d'environ 122 000 dollars, qui est destiné à soutenir les initiatives menées par les communautés, et à garantir que le financement est dirigé par les communautés elles-mêmes, plutôt que par la SOMISA. Par ailleurs, 109 tonnes de déchets ont été exclues de l'élimination grâce au don de déchets alimentaires à des éleveurs de porcs locaux.

Kiaka

Alors que la construction a continué de s'intensifier au cours de l'année 2024, la quantité de déchets produits sur le site a, comme prévu, également augmenté par rapport à l'année précédente. Nous avons réussi à détourner 70 % de ces déchets de l'élimination grâce à des efforts de recyclage et en faisant un don des déchets alimentaires à des éleveurs de porcs locaux. En outre, un volume important de déchets de bois a été donné aux membres de la communauté pour qu'ils l'utilisent pour la confection de meubles et comme bois de chauffage, afin de réduire la demande de bois de chauffage provenant de l'environnement.

Travailler avec nos communautés locales



Points clé

La SOMISA reçoit la médaille d'honneur des collectivités locales

Complétion de l'étude de projection pour le programme de restauration des moyens de subsistance de Kiaka

74,2 % des dépenses d'approvisionnement du Groupe WAF ont été effectuées au Burkina Faso



La SOMISA reçoit la médaille d'honneur des collectivités locales

Lors de la célébration de la fête de l'indépendance du Burkina Faso (11 décembre 2024), la SOMISA s'est vu attribuer la Médaille d'honneur des collectivités locales. La célébration a été présidée par le Gouverneur de la région du Plateau Central en présence des autorités régionales, provinciales et départementales (administratives, politiques, coutumières et religieuses) et d'une forte mobilisation de la communauté.

Ce prix récompense la contribution de la SOMISA en tant qu'entreprise citoyenne à travers ses investissements communautaires et son engagement en faveur de la croissance économique, et met en valeur les impacts positifs obtenus grâce aux relations avec les communautés et les autorités locales.

« Cette distinction récompense nos actions et notre engagement continu envers la communauté locale, le développement local et le progrès de notre nation. »

Direction de la SOMISA



Principaux indicateurs sociaux		2024	2023	2022
Réinstallation et restauration des moyens de subsistance	Initiatives mises en place dans le cadre du programme de restauration des moyens de subsistance de Sanbrado	13	13	6
	Dépenses liées aux activités de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance à Sanbrado	\$465 600	\$686 776	\$1 007 618
Développement communautaire	Dépenses consacrées à des initiatives dans le domaine de la santé	\$95 900	\$59 085	\$42 080
	Dépenses consacrées à des initiatives dans le domaine de l'éducation	\$154 500	\$80 500	\$323 000
Économie locale	Proportion du budget global pour l'approvisionnement dépensée auprès de fournisseurs burkinabè	74,2%	69,2%	86,1%

Planification de la réinstallation et restauration des moyens de subsistance

Sanbrado

Tous les ménages physiquement ou économiquement affectés par Sanbrado ont été réinstallés pendant le processus de construction, et la réinstallation s'est achevée en 2020. Une compensation est versée pour les champs touchés sur une période de 7 ans et s'achèvera en 2025.

Le programme de restauration des moyens de subsistance (PRMS) de Sanbrado a débuté en 2021 et devrait mener à bien toutes ses initiatives d'ici la fin de 2025. Sur les 20 initiatives prévues, 13 ont été complétées, tandis que 7 étaient encore en cours de réalisation en 2024 et passeront à la phase où elles sont dirigées par la communauté en 2025.

Le PRMS a été conçu autour de quatre piliers, chacun aligné sur un objectif de développement durable (ODD) (voir tableau).

Le suivi et l'évaluation des projets du PRMS sont effectués chaque année et un audit de fin de programme sera réalisé en 2025. Cet audit permettra :

- + de vérifier que les initiatives de restauration des moyens de subsistance ont été mises en œuvre conformément au PRMS ;
- + d'évaluer si les moyens de subsistance des personnes affectées par le projet ont été restaurés et si des améliorations tangibles ont été apportées à leur qualité de vie ;
- + d'examiner les mécanismes mis en place pour contrôler et évaluer l'efficacité du PRMS ; et
- + d'identifier les faiblesses ou les lacunes dans la mise en œuvre et proposer des mesures correctives.

Pilier du programme	Description
Lutte contre la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> + Renforcement de la résilience des ménages en augmentant le capital bétail des familles vulnérables dans les villages touchés par le projet. + Création de 5 jardins maraîchers qui permettent aux hommes et aux femmes de vendre leurs produits sur les marchés locaux, et contribuent ainsi à la création de revenus et à la réduction de la pauvreté. + Culture et transformation du moringa, qui constitue une source de revenus supplémentaire pour les femmes de la communauté.
Améliorer la sécurité alimentaire des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> + Fourniture de semences améliorées à 178 producteurs de céréales, ce qui a permis d'obtenir un rendement total de 786 tonnes de maïs, de sorgho, de millet, de riz, de niébé et de sésame en 2024. + Création de 5 jardins maraîchers pour diversifier la production agricole et améliorer la nutrition des communautés affectées par le projet. + Remise en état de 54 hectares de terres dégradées grâce au sous-solage et à des techniques traditionnelles. + Formation et soutien de 16 producteurs de semences dans la production de semences améliorées certifiées, afin de garantir la disponibilité de semences de qualité pour la production agricole et d'offrir la possibilité de gagner un revenu supplémentaire.
Améliorer la santé et le bien-être des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> + Création de 5 coopératives de femmes pour la transformation des feuilles de moringa en poudre, en thé et en biscuits de maïs, et ainsi contribuer à la lutte contre la malnutrition. + Formation de 85 femmes à la préparation de plats à base de moringa, pour contribuer à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas des ménages.
Renforcer la résilience face au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> + Formation de 225 agropasteurs aux bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique. + Amélioration des connaissances des agropasteurs sur les techniques de mise en place et de construction de merlons en pierre sur une superficie de 54 hectares, afin de retenir l'eau et d'empêcher la perte de sol. + Production de 30 tonnes de compost pour enrichir et fertiliser les sols. + Formation de 11 agropasteurs à la production de pépinières et à la plantation de 4 122 plants + Production de fourrage amélioré, avec un rendement de 272 tonnes de fourrage récolté sur une surface de 17,4 hectares en 2024.

Kiaka

Le programme de réinstallation de Kiaka a fait des progrès significatifs en 2024. L'autorisation réglementaire pour les sites de réinstallation a été accordée en septembre et les contrats de construction ont été attribués à huit entreprises des localités riveraines et nationales. La construction a commencé en octobre et devrait s'achever au cours du premier semestre 2025. Des forages d'eau à usage domestique ont été installés sur chaque site et la qualité de l'eau a été testée potable. Un nouveau cimetière a également été construit sous la supervision des services de santé locaux et des autorités locales. Il a été transféré avec succès aux autorités communales et aux PAP. En 2024 a également été réalisée une planification détaillée de la restauration des moyens de subsistance.

Toega

Toega comprend la construction d'une zone d'exploitation à ciel ouvert, d'une canalisation d'approvisionnement en eau et d'une route de transport du minerai vers l'usine de Sanbrado

en vue de son traitement. La construction de ces installations entraînera le déplacement physique et/ou économique de 319 ménages. Des accords d'indemnisation individuels ont été signés avec les ménages affectés par le projet et les paiements d'indemnisation ont commencé pour les ménages affectés par la route de transport du minerai, les travaux de terrassement devant commencer au début de 2025.

La planification de la réinstallation a commencé en 2024 et se poursuivra au cours du premier semestre 2025, avec la construction d'habitations et d'infrastructures communautaires pour les PAP physiquement déplacées et leurs communautés d'accueil. Un cabinet de conseil national externe dirigera l'élaboration du PRMS à l'aide d'un processus participatif impliquant activement les PAP et les exploitants artisanaux touchés par le projet. L'élaboration du PRMS devrait commencer en juillet 2025, avec l'objectif de commencer la mise en œuvre au début de l'année 2026.

Étude de projection pour la restauration des moyens de subsistance du projet Kiaka

La construction de Kiaka a conduit au déplacement de 690 ménages (environ 3 800 personnes). Afin d'assurer une restauration durable et une amélioration des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet (PAP), un programme de restauration des moyens de subsistance (PRMS) a été élaboré. Ce programme est conçu pour s'aligner sur les directives internationales, en particulier la norme de performance 5 de la SFI, ainsi que sur les politiques nationales du Burkina Faso et les initiatives de développement local dans les cinq municipalités concernées de Gogo, Niaogho, Béguédo, Boussouma et Garango. Le programme vise à permettre aux PAP de restaurer ou d'améliorer leur niveau de vie et leurs capacités à générer des revenus.

L'étude de projection fait partie intégrante de l'approche participative et inclusive de Kiaka pour l'élaboration du PRMS. L'objectif de ce processus participatif est de s'assurer que le PRMS répond aux besoins des parties prenantes, tout en intégrant la durabilité et la résilience dans la conception des initiatives du programme.

Étapes clé de l'étude de projection :

- + **Examen des documents** : Une analyse de l'EIES de Kiaka, du plan de réinstallation et des cadres de développement locaux et nationaux.
- + **Engagement des parties prenantes** : Des réunions ont été organisées avec les autorités administratives, les organisations non gouvernementales et les services techniques afin de recueillir leurs points de vue sur les options potentielles du projet.
- + **Enquêtes sur le terrain** : des entretiens et des groupes de discussion ont été organisés avec environ 1 500 participants, parmi lesquels les PAP et les communautés voisines.
- + **Validation croisée** : Les contributions des parties prenantes ont fait l'objet d'une validation croisée afin d'identifier les contraintes et de proposer des solutions efficaces.

- + **Stratégies de transition** : Adoption de stratégies de transition et de désengagement pour permettre le transfert progressif des projets PRMS aux PAP et assurer la durabilité des initiatives.

Principales conclusions et résultats :

1. Le PRMS se concentrera sur quatre domaines stratégiques :
 - + **Amélioration de la productivité agricole** : Mise en œuvre de pratiques et de technologies visant à améliorer le rendement des cultures et l'efficacité de l'agriculture.
 - + **Promotion de l'élevage et de la production pastorale** : Soutenir le développement et la gestion du bétail afin d'accroître la sécurité alimentaire et les revenus des PAP.
 - + **Soutien aux activités génératrices de revenus** : Faciliter les initiatives qui augmentent le potentiel de gain des PAP par le biais de diverses entreprises génératrices de revenus.
 - + **Réalisation d'une formation et d'une assistance technique ciblées** : Réaliser une formation et des ressources essentielles pour doter les PAP des compétences nécessaires à la réussite de leurs pratiques agricoles et commerciales.

En plus des initiatives susmentionnées, un soutien ciblé sera apporté aux ménages vulnérables en vue de garantir qu'ils reçoivent l'aide dont ils ont besoin.

2. Les principes de durabilité doivent être intégrés dans le PRMS, de même que l'élaboration d'une stratégie de transition et de désengagement visant à assurer la viabilité à long terme des initiatives du PRMS au-delà du délai de mise en œuvre de cinq ans.

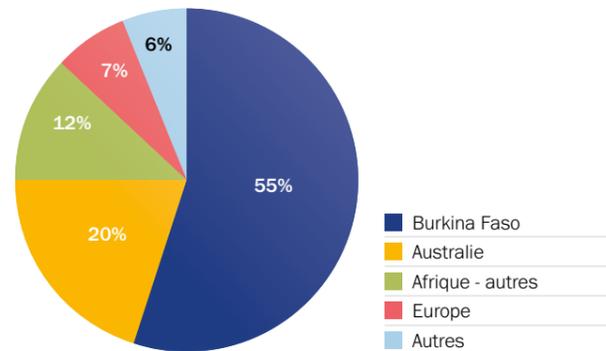
3. Les initiatives du PRMS s'aligneront sur les principaux objectifs de développement durable (ODD) :

- + **ODD 10** : Inégalités réduites.
- + **ODD 13** : Action pour le climat.
- + **ODD 17** : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

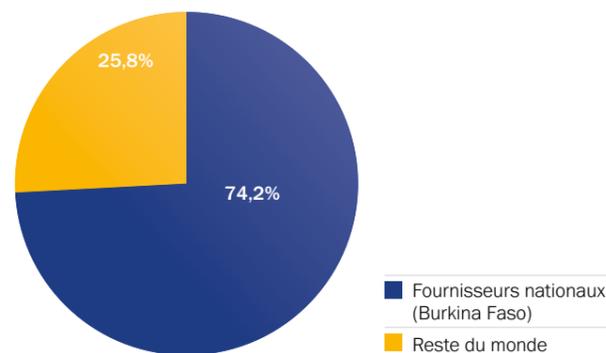
Soutien à l'économie locale

En plus de soutenir les activités économiques par le biais du plan de développement communautaire, nous faisons la promotion active du développement économique durable à travers des pratiques d'approvisionnement local. Chaque projet dispose d'un processus d'approvisionnement local qui définit des procédures spécifiques pour que l'achat de biens et de services se fasse, autant que possible, au niveau local.

Répartition mondiale des fournisseurs du Groupe WAF



Part des dépenses du Groupe WAF auprès des fournisseurs locaux



Initiatives de développement communautaire

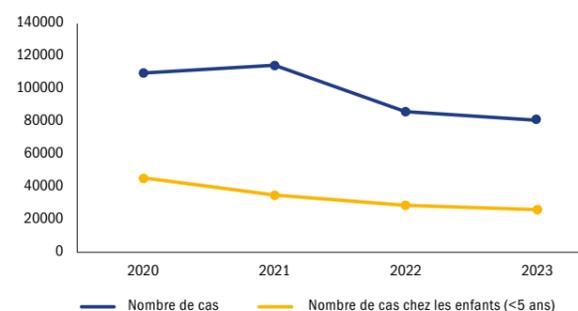
En 2024, un certain nombre d'initiatives axées sur la santé et l'éducation ont été mises en œuvre dans les communautés entourant Sanbrado. Des initiatives similaires seront développées et mises en œuvre dans le cadre des plans de développement communautaire pour Kiaka et Toega, qui seront adaptés en fonction de la participation des parties prenantes, et notamment du retour d'information des communautés, des services médicaux et éducatifs et des autorités locales.

Santé

Sensibilisation au paludisme

Dans le cadre de notre engagement à soutenir la santé et la sécurité des communautés, nous avons célébré la Journée mondiale de lutte contre le paludisme le 7 juin 2024, en lançant une campagne de sensibilisation sur le paludisme à travers la commune de Boudry. Plus d'une douzaine de villages et de hameaux de culture ont participé à des séances de sensibilisation, qui ont touché plus de 500 personnes. Par ailleurs, SOMISA a apporté sa contribution en faisant un don de 1 000 moustiquaires aux ménages vulnérables et aux communautés affectées par Sanbrado.

Cas de paludisme dans la commune de Boudry (2020-2023)



Campagnes de sensibilisation à la santé des femmes

Une vaste campagne a été organisée pour sensibiliser les femmes des villages affectés aux questions de santé féminine, en mettant l'accent sur des sujets tels que la santé maternelle, notamment l'hygiène, les vaccinations et la lutte contre les infections pendant la grossesse, la planification familiale et les conséquences des grossesses précoces. Une campagne distincte a été lancée pour promouvoir la sensibilisation au cancer du sein et du col de l'utérus, qui a inclus une campagne de dépistage volontaire. Cette campagne s'est étendue à 600 femmes des villages concernés et 200 d'entre elles ont choisi de participer au dépistage volontaire.

Lutte contre la malnutrition

Les équipes des relations communautaires de Sanbrado et de Toega ont uni leurs efforts pour étendre les initiatives de Sanbrado visant à lutter contre la malnutrition dans les communautés entourant Sanbrado et Toega. Des formations et du matériel ont été fournis aux centres de santé communautaires de Mankarga V8, Nedogo, Boudry, Pousghin et Mankarga Traditionnel dans la commune de Boudry. Une formation à l'utilisation de la poudre de moringa pour améliorer la valeur nutritionnelle des plats courants a également été proposée aux agents de santé et aux mères d'enfants souffrant de malnutrition.

Sensibilisation et dépistage du VIH/SIDA

Depuis 2021, une campagne annuelle, dont l'objectif est de sensibiliser le personnel et de réduire l'incidence du VIH/SIDA et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST), est menée à Sanbrado en partenariat avec les services de santé nationaux. La sensibilisation s'est effectuée par le biais d'une présentation Toolbox lors d'une réunion de pré-démarrage, et se poursuit avec des tests de dépistage volontaires et anonymes qui sont administrés par des agents de santé. Près de 95 % de la main-d'œuvre résidant au Burkina Faso, cette campagne vise à accroître les connaissances et la sensibilisation au VIH/SIDA et aux autres IST parmi les employés, ce qui aura un impact positif sur la population locale et nationale.

Une campagne de sensibilisation similaire destinée aux communautés locales entourant le site de Sanbrado a touché 500 personnes en 2024, dont 250 ont choisi de se soumettre à un test de dépistage. En cas de test positif, les patients sont pris en charge gratuitement dans un centre de santé.

Pleins feux sur le Moringa

Le moringa (*Moringa oleifera*) est une espèce résistante à la sécheresse et à croissance rapide qui est au cœur de nos programmes de restauration des moyens de subsistance et de revégétalisation des communautés. Adapté aux conditions climatiques locales, il permet aux communautés de diversifier les systèmes agricoles existants.

Le moringa possède un système racinaire profond qui empêche l'érosion du sol et augmente la capacité de rétention d'eau de celui-ci. C'est une plante polyvalente, dont chaque partie est comestible et possède des propriétés médicinales.

- + Les graines peuvent être consommées entières ou utilisées pour extraire de l'huile.
- + Les feuilles peuvent être ajoutées aux plats cuisinés et sont riches en fer, en calcium, en vitamines A et C et en protéines végétales.

En 2023, nous avons lancé notre projet moringa dans le cadre du programme de restauration des moyens de subsistance des femmes affectées par Sanbrado. Cette initiative offre la possibilité de cultiver le moringa pour la consommation humaine et la prévention de la malnutrition, l'utilisation pharmaceutique, l'amélioration de l'alimentation animale, la reforestation et l'amélioration des sols, et engendre de nouvelles activités génératrices de revenus (voir le Rapport sur le Développement Durable 2023 de WAF).

Le point sur le projet Moringa

En 2024, Sanbrado soutenu l'amélioration de cinq centres de production et de traitement du moringa, notamment par le biais de l'extension des zones du site de production, de la fourniture d'entrepôts de stockage pour les semences et les équipements, d'équipements de séchage et d'enclos pour accélérer le processus naturel de déshydratation, ainsi que le soutien au développement commercial pour la commercialisation des feuilles et de la poudre de moringa.

Sanbrado également pris en charge un voyage d'étude pour les femmes locales en vue de leur initiation à tous les aspects de la production, de la transformation et de la commercialisation du moringa.





Journée de l'Excellence Scolaire

La Journée de l'Excellence Scolaire s'est tenue à Boudry le 29 novembre 2024. Elle a réuni 800 participants issus des collectivités locales, des autorités locales et des partenaires, sous la présidence du Gouverneur de la région du Plateau Central. Parrainée par la SOMISA, cette journée avait pour objectif de récompenser l'excellence académique des élèves et des enseignants au sein de la Commune de Boudry. La journée de l'excellence visait également à :

- + promouvoir les valeurs du travail, de l'effort et de la solidarité dans les écoles ;
- + encourager l'engagement social des membres de la communauté, des associations locales et des enseignants ; et
- + renforcer les relations entre SOMISA et les communautés locales.

Les élèves et les enseignants dont les progrès et les performances ont été remarquables ont été célébrés et récompensés par des prix tels que des kits scolaires, des dictionnaires, des sacs à dos, des motos et des vélos ou encore 20 bourses d'études visant à promouvoir l'éducation continue.

Par ailleurs, la SOMISA a mis des fonds à la disposition du service social de la commune de Boudry pour soutenir la scolarisation de 100 élèves vulnérables de la municipalité.

Éducation

Nous nous attelons à promouvoir l'éducation comme une opportunité de transformation, pour l'individu, sa famille, les communautés et la société en général. Le plan de développement communautaire de Sanbrado comporte de nombreux volets en lien avec l'éducation :

- + Soutien aux écoles, aux étudiants et aux familles de la région
- + Bourses universitaires pour les étudiants les plus méritants
- + Initiatives de formation professionnelle pour améliorer le potentiel d'emploi et l'esprit d'entreprise

La promotion des opportunités d'éducation demeurera un élément essentiel de nos initiatives de développement communautaire et sera élargie pour inclure les collectivités impactées par Kiaka et Toega.



Initiatives en matière de formation professionnelle

Les programmes de formation professionnelle offerts aux communautés en 2024 ont compris :

- + Formation et renforcement des capacités de 75 représentants d'entreprises locales, afin d'améliorer leur capacité à approvisionner ou à passer des contrats avec de grandes entreprises. Cette formation a été dispensée en collaboration avec la direction provinciale des impôts.
- + Formation de 50 femmes issues de groupes et de coopératives des villages impactés, pour promouvoir l'esprit d'entreprise et améliorer la gestion financière. L'objectif est d'aider ces groupes à se développer de façon durable et autonome, sans soutien continu.
- + Informations et soutien aux coopératives récemment créées pour qu'elles puissent satisfaire aux exigences réglementaires en matière de paiement des impôts et des taxes, afin d'encourager la formalisation des activités commerciales et de promouvoir des pratiques commerciales durables.
- + Formation et soutien aux jeunes qui exercent des métiers tels que charpentier, électricien ou mécanicien.



La lauréate de la bourse KABORE Balkissa avec le Directeur des Opérations Lyndon Hopkins, septembre 2024.

Programme de bourses universitaires

Dans le cadre du programme de développement communautaire de la SOMISA, un programme de bourses a été créé en 2022 pour soutenir l'éducation des jeunes de la commune de Boudry. Chaque année, des bourses sont attribuées aux deux meilleurs étudiants et étudiantes pour leur permettre de compléter trois années d'études supérieures dans un domaine du secteur minier de leur choix.

Depuis trois ans, ce programme de bourses soutient des jeunes qui se sont distingués par leurs performances académiques, malgré des circonstances parfois difficiles. Par cette initiative, SOMISA réaffirme son engagement en faveur de l'éducation, pilier fondamental du développement durable et de la transformation sociale.

Voici la déclaration de Balkissa, l'une des premières bénéficiaires de la bourse en 2022 et lauréate de la bourse en 2024 :

« Je suis KABORE Balkissa, bénéficiaire de la bourse SOMISA en 2022, actuellement étudiante en Licence niveau 3 en Mines et Carrières à l'École Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESUP-JEUNESSE) de Ouagadougou. Je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements pour m'avoir octroyé cette bourse en 2022. Votre aide précieuse a marqué un tournant décisif dans mon parcours académique et m'a permis de poursuivre mes études dans des conditions optimales.

Grâce au soutien de SOMISA, j'ai pu couvrir mes frais de scolarité, acquérir le matériel nécessaire et me concentrer pleinement sur mes études. Cette opportunité a été pour moi une source de motivation et d'inspiration. Il est important de noter que ma famille n'aurait pas eu les moyens de m'envoyer dans une telle école sans votre soutien. Votre générosité témoigne de votre engagement en faveur de l'éducation et du développement des jeunes, et je suis profondément reconnaissante d'avoir bénéficié de cette initiative.

Merci ! »

Exploitation minière artisanale

L'exploitation minière artisanale de l'or est un moyen de subsistance majeur pour de nombreuses communautés vivant autour de nos projets, et est présente dans les zones environnantes de Sanbrado, Kiaka et Toega. Le Groupe WAF apporte son soutien aux initiatives gouvernementales visant à formaliser le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) au Burkina Faso, ainsi que les campagnes de sensibilisation aux pratiques sûres et respectueuses de l'environnement. Bien que le cadre réglementaire national du Burkina Faso prévoit une procédure d'obtention de permis d'exploitation minière artisanale, la plupart des activités minières artisanales autour de nos sites sont illégales.

En mars 2024, nous avons signé un protocole d'accord avec la SONASP (Société Nationale des Substances Précieuses du Burkina Faso) pour mettre à disposition une superficie de 0,98 ha du permis d'exploration de Bollé détenu par WURA Resources SARL, une filiale du Groupe WAF, en guise de site pilote pour organiser l'exploitation artisanale de l'or. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une initiative gouvernementale visant à formaliser le secteur minier artisanal et à offrir des opportunités économiques et d'emploi aux jeunes. Le site pilote, nommé Centre de traitement mutualisé de Méguet, comprend un concasseur, une table à secousses gravimétrique, un canal de lavage et des bassins pour l'extraction de l'or. Le lancement des activités s'est déroulé en présence du ministre chargé des Mines, du ministre chargé de l'Environnement, du gouverneur de la Région du Plateau Central et de bien d'autres personnalités. Nous avons également fait un don d'équipements de protection individuelle (casques, gants, vêtements haute visibilité etc) qui seront utilisés sur le site.

En 2024, le service des relations communautaires de Kiaka a reçu 22 plaintes des exploitants artisanaux (18,3 % du total des plaintes). Celles-ci concernaient principalement des corrections de nom et des indemnités pour les structures perdues. Les exploitants artisanaux qui sont économiquement déplacés par un projet sont inclus dans la planification et la mise en œuvre des programmes de restauration des moyens de subsistance. Ces programmes visent à les doter des compétences et des connaissances nécessaires pour rechercher d'autres sources de revenus.



Informations complémentaires

POLITIQUES ET NORMES DU GROUPE WAF

Document de référence	Localisation
Gouvernance	
Code de conduite	Site web de WAF ⁵
Politique des droits de l'homme	Site web de WAF
Politique de gestion des risques (entreprise)	Site web de WAF
Charte du Conseil d'Administration	Site web de WAF
Déclaration de gouvernance d'entreprise	Site web de WAF
Charte du comité d'audit	Site web de WAF
Charte du comité de nomination	Site web de WAF
Charte du comité des rémunérations	Site web de WAF
Charte du comité des risques	Site web de WAF
Charte du comité technique	Site web de WAF
Politique de divulgation	Site web de WAF
Politique de confidentialité	Site web de WAF
Stratégie de communication avec les actionnaires et information continue	Site web de WAF
Transactions sur les titres de la Société	Site web de WAF
Politique de dénonciation	Site web de WAF
Politique d'utilisation des réseaux et des médias sociaux	Interne
Politique de traitement équitable	Interne
Environnement	
Politique relative à la biodiversité et aux services écosystémiques	Site web de WAF
Politique environnementale	Interne
Politique de gestion des installations de stockage des résidus	Site web de WAF
Gestion des ressources sociales et humaines	
Politique des relations communautaires	Interne
Politique de soutien discrétionnaire	Interne
Politique relative à la chaîne d'approvisionnement (Sanbrado)	Interne
Politique de recrutement	Interne
Politique relative au congé parental	Interne
Politique des ressources humaines	Interne
Politique de diversité dans l'emploi	Site web de WAF
Politique de gestion des performances (Sanbrado)	Interne
Politique relative à la grossesse et aux heures d'allaitement (SOMISA)	Interne
Politique d'emploi local (Kiaka)	Interne
Politique d'emploi local (Sanbrado)	Interne
Politique d'emploi local (Toega)	Interne
Politique de traitement équitable	Interne
Politique d'approvisionnement local (Sanbrado)	Interne
Directives pour l'approvisionnement local (Kiaka)	Interne

Document de référence	Localisation
Santé et sécurité au travail	
Politique de santé et de sécurité au travail	Interne
Politique sur l'alcool et les drogues	Interne
Normes (Sanbrado)	
Norme de gestion de la qualité de l'air	Interne
Norme de gestion du cyanure	Interne
Gestion des résidus	Interne
Gestion de la fermeture et de la réhabilitation	Interne
Gestion de la biodiversité	Interne
Gestion des déchets	Interne
Gestion des stériles et des stocks de minerai	Interne
Gestion de l'eau	Interne
Développement communautaire	Interne
Engagement des parties prenantes	Interne

⁵ Les documents WAF sont disponibles sur : www.westafricanresources.com/corporate-overview/corporate-governance/

INDEX DU CONTENU GRI

Thème n°	Élément d'information n°	Intitulé	Localisation	
GRI 2	2-1 à 2-30	Informations générales	Sustainability Databook ^a	General Disclosures
GRI 3	3-1	Processus de détermination des thèmes pertinents	Rapport sur le développement durable	Procédure d'évaluation de la matérialité (page 8)
	3-2	Liste des thèmes pertinents	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
	3-3	Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
Norme GRI relative au secteur minier				
14.0.1	-	Informations générales sur les sites miniers	Sustainability Databook	Projects and Impact ID
14.1 Émissions de GES				
14.1.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.1.2	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (page 24) Energy & emissions
14.1.3	302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Information non disponible. WAF n'a pas obtenu de données sur la consommation d'énergie de sa chaîne d'approvisionnement. Cette lacune sera prise en compte dans le cadre de l'exercice de diligence raisonnable mené par WAF sur la chaîne d'approvisionnement.	
14.1.4	302-3	Intensité énergétique	Sustainability Databook	Energy & emissions
14.1.5	305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (page 24) Energy & emissions
14.1.6	305-2	Émissions de GES indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	Sustainability Databook	Energy & emissions
14.1.7	305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (page 24) Energy & emissions
14.1.8	305-4	Intensité des émissions de GES	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (page 24) Energy & emissions
14.1.9	305-5	Réduction des émissions GES	Aucune initiative significative de réduction des GES n'a été mise en œuvre en 2024. WAF déterminera des initiatives appropriées de réduction des émissions de GES dans le cadre de sa future stratégie pour les changements climatiques.	
14.2 Adaptation et résilience au changement climatique				
14.2.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.2.2	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités liés au changement climatique	Contraintes de confidentialité. WAF a conduit une évaluation qualitative des risques liés au changement climatique en 2024, qui sera présentée à son Conseil d'Administration en 2025. Les risques et opportunités liés au changement climatique ne seront pas divulgués avant que le Conseil d'Administration n'ait examiné l'évaluation des risques.	
14.3 Émissions atmosphériques				
14.3.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.3.2	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Sustainability Databook	Energy & Emissions
14.4 Biodiversité				
14.4.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.4.2	101-1	Politiques visant à arrêter et à inverser la perte de biodiversité	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.4.3	101-2	Gestion des impacts sur la biodiversité	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.4.4	101-4	Identification des impacts sur la biodiversité	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents

^a Dossier de données sur le développement durable 2024

Thème n°	Élément d'information n°	Intitulé	Localisation	
14.4.5	101-5	Sites ayant des impacts sur la biodiversité	Sustainability Databook	Biodiversity
14.4.6	101-6	Facteurs directs de perte de biodiversité	Sustainability Databook	Biodiversity
14.4.7	101-7	Changements dans l'état de la biodiversité	Information non disponible. Ces informations ne sont pas actuellement collectées de manière cohérente pour tous les sites du projet. Elles seront incluses dans les rapports futurs, là où nécessaire.	
14.4.8	101-8	Services écosystémiques	Sustainability Databook	Biodiversity
14.5 Déchets				
14.5.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.5.2	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.5.3	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.5.4	306-3	Déchets générés	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (pages 24, 29) Waste
14.5.5	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (pages 24, 29) Waste
14.5.6	306-5	Déchets destinés à l'élimination	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (pages 24, 29) Waste
-	-	Drainage rocheux acide	Sustainability Databook	Waste
14.6 Résidus				
14.6.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.6.2	-	Méthodes d'élimination des résidus	Sustainability Databook	Tailings
14.6.3	-	Installations de stockage des résidus	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (page 29) Tailings
14.7 Eau et effluents				
14.7.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.7.2	303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.7.3	303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.7.4	303-3	Prélèvement d'eau	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (pages 24, 27) Water
14.7.5	303-4	Rejet d'eau	Sustainability Databook	Water
14.7.6	303-5	Consommation d'eau	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Gestion de notre empreinte environnementale (pages 24, 27) Water
14.8 Fermeture et réhabilitation				
14.8.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.8.2	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Sans objet. Ce sujet n'est pas abordé dans les politiques actuelles de l'entreprise.	
14.8.3	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Notre personnel (pages 20-21) Training
14.8.4	-	État de fermeture du site minier	Sustainability Databook	Closure
14.8.5	-	Plans de fermeture et de réhabilitation	Sustainability Databook	Closure
14.8.6	-	Zones perturbées et réhabilitées	Sustainability Databook	Closure
14.8.7	-	Durée d'exploitation de la mine	Sustainability Databook	Projects and Impact ID

Thème n°	Élément d'information n°	Intitulé	Localisation	
14.8.8	-	Provisions financières	Sustainability Databook	Closure
14.8.9	-	Provisions non financières	Sustainability Databook	Local Communities Local Investments
14.9	Impacts économiques			
14.9.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.9.2	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Faits marquants 2024 (pages 6-7) Economic contributions
14.9.3	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Sustainability Databook	Local Investments
14.9.4	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	Information non disponible. Ces informations ne sont pas actuellement collectées de manière cohérente pour tous les sites du projet. Elles seront incluses dans les rapports futurs, là où nécessaire.	
14.9.5	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Travailler avec nos communautés locales (page 34) Economic contributions
14.9.6	-	Pourcentage de travailleurs recrutés au sein de la communauté locale	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Notre personnel (pages 20-21) Employment
14.10	Communautés locales			
14.10.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.10.2	413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluations des impacts et programmes de développement	Sustainability Databook	Local Communities
14.10.3	413-2	Activités générant des impacts négatifs significatifs, réels ou potentiels, sur les communautés locales	Sustainability Databook	Local Communities
14.10.4	-	Gestion des plaintes	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Nos parties prenantes (page 19) Local Communities
14.11	Droits des peuples autochtones			
14.11.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Sans objet. La question des peuples autochtones est examinée lors de l'EIES d'un projet par le cabinet de conseil indépendant chargé de l'EIES. Pour tous les projets évalués à ce jour (Sanbrado, Kiaka et Toega), la question a été jugée sans objet dans le contexte du projet.	
14.11.2	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones		
14.11.3	-	Localisation des opérations où des peuples autochtones sont présents		
14.12	Droits sur la terre et les ressources			
14.12.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.12.2	-	Réinstallation involontaire	Sustainability Databook	Local Communities
14.12.3	-	Cas de violations des droits sur la terre et les ressources	Aucun incident en relation avec la violation des droits sur les terres ou les ressources n'est survenu en 2024. La gestion des droits sur les terres ou les ressources est décrite dans le rapport sur le développement durable (voir : Nos parties prenantes, Communautés locales et Gestion des thèmes pertinents).	
14.13	Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE)			
14.13.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.13.2	-	Sites où l'EMAPE est pratiquée	Rapport sur le développement durable	Exploitation minière artisanale (page 37)
14.13.3	-	Incidents impliquant l'EMAPE	Rapport sur le développement durable	Exploitation minière artisanale (page 37)
14.14	Pratiques de sécurité			
14.14.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents

Thème n°	Élément d'information n°	Intitulé	Localisation	
14.14.2	410-1	Formation du personnel de sécurité formé aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Notre personnel (page 20) Formation
14.15	Gestion des incidents critiques			
14.15.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.15.2	306-3	Déversements significatifs	Aucun déversement significatif ne s'est produit sur aucun de nos sites en 2024.	
14.15.3	-	Incidents critiques au cours de la période de reporting	Sustainability Databook	Health & safety
14.15.4	-	Plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence	Sanbrado et Kiaka ont tous deux un plan d'intervention d'urgence spécifique au site.	
14.16	Santé et sécurité au travail			
14.16.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.16.2	403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.16.3	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigations sur les incidents	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.16.4	403-3	Services de santé au travail	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.16.5	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.16.6	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Sustainability Databook	Training
14.16.7	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.16.8	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.16.9	403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Tous les employés et travailleurs sont couverts par le système de gestion de la sécurité et de la santé au travail de WAF. En 2024, cela comprenait 974 employés et environ 2 900 travailleurs.	
14.16.10	403-9	Accidents du travail	Sustainability Databook	Santé et sécurité
14.16.11	403-10	Maladies professionnelles	Sustainability Databook	Santé et sécurité
14.17	Pratiques en matière d'emploi			
14.17.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.17.2	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Sustainability Databook	Employment
14.17.3	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Sustainability Databook	Employment
14.17.4	401-2	Avantages accordés aux salariés à plein temps et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Sans objet. Les avantages sociaux accordés aux employés sont déterminés par le type de contrat, la nature du poste et le lieu du poste.	
14.17.5	401-3	Congé parental	Sustainability Databook	Employment
14.17.6	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Not applicable. Benefits provided to employees are determined by type of contract, nature of role and location of position.	
14.17.7	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Notre personnel (pages 20-21) Training

Thème n°	Élément d'information n°	Intitulé	Localisation	
14.17.8	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Sustainability Databook	Training
n/a	404-3	Pourcentage de salariés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Sustainability Databook	Employment
14.17.9	414-1	Nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères sociaux	Informations incomplètes. Le questionnaire de préqualification ESG et le questionnaire ESG pour les nouveaux fournisseurs de WAF n'ont pas encore été distribués à tous les fournisseurs. WAF vise à maximiser les achats locaux. Par conséquent, les fournisseurs ne sont pas tous en mesure de remplir ces questionnaires. En 2024, WAF a lancé un processus de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement, qui inclut la manière dont les risques ESG sont traités au niveau des fournisseurs locaux. WAF va poursuivre son exercice de diligence raisonnable sur sa chaîne d'approvisionnement, ce qui permettra de publier ces informations dans les années à venir	
14.17.10	414-2	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Informations non disponibles. WAF n'a pas recueilli ces informations en 2024. Ce thème sera examiné dans le cadre de l'exercice de diligence raisonnable de WAF sur la chaîne d'approvisionnement.	
14.18 Travail des enfants				
14.18.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.18.2	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Informations non disponibles. WAF n'a pas recueilli ces informations en 2024. Ce thème sera examiné dans le cadre de l'exercice de diligence raisonnable de WAF sur la chaîne d'approvisionnement.	
14.18.3	414-1	Nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères sociaux	Nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères sociaux.	
14.19 Travail forcé et esclavage moderne				
14.19.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.19.2	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Informations non disponibles. WAF n'a pas recueilli ces informations en 2024. Ce thème sera examiné dans le cadre de l'exercice de diligence raisonnable de WAF sur la chaîne d'approvisionnement.	
14.19.3	414-1	Nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères sociaux	Informations incomplètes. Le questionnaire de préqualification ESG et le questionnaire ESG pour les nouveaux fournisseurs de WAF n'ont pas encore été distribués à tous les fournisseurs. WAF vise à maximiser les achats locaux. Par conséquent, les fournisseurs ne sont pas tous en mesure de remplir ces questionnaires. En 2024, WAF a lancé un processus de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement, qui inclut la manière dont les risques ESG sont traités au niveau des fournisseurs locaux. WAF va poursuivre son exercice de diligence raisonnable sur sa chaîne d'approvisionnement, ce qui permettra de publier ces informations dans les années à venir.	
14.20 Liberté syndicale et négociation collective				
14.20.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Sans objet. Ce thème n'est pas considéré comme pertinent car ces protections sont accordées en vertu du Code de conduite de WAF.	
14.20.2	407-1	Activités et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation syndicale peut être en péril	Sans objet. Ce thème n'est pas considéré comme pertinent car ces protections sont accordées en vertu du Code de conduite de WAF.	
14.20.3	-	Grèves et lock-out	Aucune grève ni aucun lock-out impliquant 1 000 travailleurs ou plus ne s'est produit sur un site WAF en 2024.	
14.21 Lutte contre la discrimination et égalité des chances				
14.21.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.21.2	202-2	Part de cadres supérieurs recrutés au sein de la communauté locale	Sustainability Databook	Employment
14.21.3	401-3	Congé parental	Sustainability Databook	Employment
14.21.4	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	Rapport sur le développement durable Sustainability Databook	Notre personnel (pages 20-21) Training

Thème n°	Élément d'information n°	Intitulé	Localisation	
14.21.5	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Sustainability Databook	Employment
14.21.6	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Sustainability Databook	Employment
14.21.7	406-1	Incidents de discrimination et mesures correctives prises	Aucun incident de discrimination n'a été enregistré en 2024	
14.22 Lutte contre la corruption				
14.22.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.22.2	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.22.3	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.22.4	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun cas grave de corruption n'a été identifié dans les unités opérationnelles de WAF. Des cas mineurs de mauvaise conduite et de vols ont été signalés à Sanbrado et à Kiaka	
14.22.5	n/a	Approche de la transparence des contrats	Les permis d'exploration et d'exploitation minière sont publiés sur le site internet de l'ITIE-Burkina Faso : www.itie-bf.bf	
14.22.6	n/a	Bénéficiaires effectifs	WAF est une société cotée à l'Australian Securities Exchange (ASX : WAF). Des informations peuvent être consultées sur le site web de l'ASX : www.asx.com.au/markets/company/WAF	
14.23 Paiements aux gouvernements				
14.23.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.23.2	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Sustainability Databook	Economic contributions
14.23.3	201-4	Aide financière publique	Aucune aide financière n'a été reçue d'aucun gouvernement	
14.23.4	207-1	Approche de la politique fiscale	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.23.5	207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.23.6	207-3	Engagement des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.23.7	207-4	Reporting pays par pays	Sustainability Databook	Economic contributions
14.23.8	-	Minéraux achetés à l'État	Sans objet. WAF n'achète pas de minéraux	
14.24 Politiques publiques				
14.24.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.24.2	415-1	Contributions politiques	Sustainability Databook	Economic contributions
14.25 Zones touchées par des conflits et zones à haut risque				
14.25.1	3-3	Gestion du thème pertinent	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents
14.25.2	-	Opérations dans les zones touchées par un conflit ou à haut risque	Les activités d'exploration et d'exploitation minière de WAF se déroulent au Burkina Faso, pays qui a connu une augmentation de l'insécurité et des conflits au cours de la dernière décennie. Nos sites sont localisés dans les régions du Plateau-Central et du Centre-Sud, loin des zones de conflit immédiat et des activités terroristes connues.	
14.25.3	-	Processus de diligence raisonnable	Sans objet. WAF n'achète pas de minéraux	
14.25.4	-	Impacts négatifs potentiels sur les travailleurs et les communautés locales	Rapport sur le développement durable	Gestion des thèmes pertinents

GESTION DES THÈMES PERTINENTS

Cette section présente l'approche de WAF en matière de gestion des thèmes pertinents, conformément à l'élément d'information 3-3 de la *Global Reporting Initiative*. Un thème pertinent reflète les impacts les plus significatifs de l'organisation sur le contexte économique, environnemental et social de ses activités.⁶ Nous présentons également des thèmes qui ont été identifiés comme importants pour nos parties prenantes. Le processus d'identification des thèmes pertinents est décrit à la section 1.3 du Rapport sur le développement durable.

Les thèmes pertinents sont présentés dans l'ordre suivant :

Thème	GRI 14 : Secteur minier 2024
Thèmes liés à l'environnement	
Changement climatique:	
+ Énergie	
+ Émissions de GES	Thème 14.1
+ Adaptation et résilience	Thème 14.2
Émissions atmosphériques	Thème 14.3
Biodiversité	Thème 14.4
Gestion des déchets:	Thème 14.5
+ Drainage rocheux acide	
Gestion des résidus	Thème 14.6
Eau et effluents	Thème 14.7
Gestion du cyanure et des réactifs	
Fermeture et réhabilitation	Thème 14.8
Thèmes liés à la communauté	
Communautés locales:	
+ Réinstallation et restauration des moyens de subsistance	Thème 14.10
+ Patrimoine culturel	
Impacts économiques:	Thème 14.9
+ Impacts économiques indirects	
+ Approvisionnement local	
Droits sur les terres et les ressources	Thème 14.12
Exploitation minière artisanale et à petite échelle	Thème 14.13
Thèmes liés à l'emploi	
Pratiques en matière d'emploi:	
+ Diversité et égalité des chances	Thème 14.21
+ Emploi local	
+ Formation et éducation	
Santé et sécurité au travail	Thème 14.16
Travail des enfants, travail forcé et esclavage moderne	Thèmes 14.18 et 14.19
Thèmes liés aux opérations	
Gestion des risques:	
+ Sécurité et droits de l'homme	Thème 14.14
+ Gestion des incidents critiques	Thème 14.15
+ Zones touchées par des conflits et zones à haut risque	Thème 14.25
Interactions avec les parties prenantes:	
+ Politique publique	Thème 14.24
+ Transparence gouvernementale et fiscale	Thème 14.23
+ Lutte contre la corruption	Thème 14.2 ⁶

Thèmes liés à l'environnement

Changement climatique

Énergie

Les principaux domaines d'utilisation de l'énergie dans les activités d'exploration et d'exploitation minière du groupe WAF sont les suivants :

- + l'électricité autoproduite et consommée à Sanbrado ;
- + le diesel utilisé pour alimenter les véhicules et les générateurs dans le cadre de nos activités ; et
- + l'électricité prélevée sur les réseaux de distribution en Australie (siège social) et au Burkina Faso (bureaux et maisons d'hôtes à Ouagadougou).

Une fois en service, Kiaka devrait s'approvisionner en électricité auprès du réseau national, une ligne de transmission de 225 kV étant en cours de construction en 2024-25.

L'efficacité énergétique est intégrée dans la phase de conception de chaque projet. Cela inclut des considérations relatives à l'orientation des installations, aux distances de transport, aux matériaux utilisés dans la construction et à la sélection des véhicules et des équipements. Tous ces éléments sont choisis pour fonctionner de manière efficace dans la limite des contraintes spécifiques des pays dans lesquels nous travaillons. Au cours des opérations, nous mettons en œuvre des programmes d'entretien réguliers pour les véhicules et les équipements afin de garantir leur fonctionnement optimal. L'importance des mesures d'efficacité énergétique est communiquée à nos travailleurs par le biais de canaux tels que les réunions *Toolbox Talk* hebdomadaires.

Tous nos projets ont été conçus de manière à pouvoir accueillir des fermes solaires lorsque la production d'énergie solaire deviendra une option économiquement viable en vertu du cadre réglementaire.

Thème 14.1 Émissions de gaz à effet de serre

Au cours du processus d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), chaque projet fait l'objet d'une évaluation des risques liés au changement climatique, qui sert de base aux plans de gestion des gaz à effet de serre. Les mesures visant à réduire les émissions incluent la minimisation de l'empreinte du projet et des perturbations du sol associées, l'adoption de mesures d'efficacité et l'entretien régulier des équipements statiques et des véhicules.

Les principales sources de nos émissions de gaz à effet de serre sont les suivantes :

- + Consommation de carburant liée à la production d'électricité et à l'exploitation des équipements mobiles (Scope 1) ;
- + Défrichage de la végétation et perturbation du sol pendant la construction et l'exploitation de nos projets (Scope 1) ; et
- + Achat de biens et de services, y compris les biens d'équipement (Scope 3, catégories 1 et 2).

WAF s'efforce d'améliorer continuellement sa compréhension des sources d'émissions, le calcul des émissions et la transparence des rapports via son rapport annuel sur le développement durable. Un examen externe de nos calculs pour les émissions de Scope 1 et 2 a été réalisé en 2024, ce qui a permis un calcul plus complet des émissions. L'assurance des calculs et des rapports sur les émissions de Scope 1 et 2 a été entreprise pour la première fois dans le cadre du rapport sur le développement durable de 2024. En ce qui concerne les émissions de Scope 3, un calculateur d'émissions de Scope 3 sur mesure a été développé en 2023, qui a permis de mettre en évidence les principaux domaines d'émissions dans notre chaîne de valeur.

Thème 14.2 Adaptation et résilience

En 2024, WAF a engagé Foresight Consulting Group (Foresight) pour effectuer une évaluation basée sur des scénarios des risques et opportunités liés au climat à travers nos opérations et notre chaîne de valeur. L'évaluation a adopté un scénario à fortes émissions (SSP 5/RCP 8.5) et un scénario à faibles émissions (SSP 1/RCP 2.6) et a examiné les risques et les opportunités sur trois horizons temporels standard de l'industrie (2030, 2050 et 2090).

La première étape a consisté en une évaluation qualitative des risques et des opportunités conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (la TCFD : *Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*), de la norme australienne de reporting sur le développement durable S2 (*Australian Sustainability Reporting Standard S2*) et de la norme ISO 31000: 2018 sur la gestion des risques. Les risques physiques et de transition constituent les principaux domaines de risque. Cette évaluation qualitative des risques et des opportunités liés au changement climatique sera présentée au conseil d'administration de WAF par la directrice du développement durable au deuxième trimestre 2025. Les résultats de cette évaluation et de cet examen serviront de base à l'étude de décarbonisation de WAF, ce qui permettra à la société d'identifier et de hiérarchiser les opportunités de réduction des émissions qui maximisent à la fois les résultats financiers et les résultats environnementaux et de préparer un plan de transition.

⁶ Global Reporting Initiative (GRI) 2023. GRI 3 : Thèmes pertinents 2021. Consulté à l'adresse suivante : <https://www.globalreporting.org/pdf.ashx?id=12453>

Thème 14.3 Emissions atmosphériques

Les émissions de polluants atmosphériques associées aux activités minières sont réduites au minimum grâce à la suppression de la poussière sur les routes (application de mélasse sur les principales routes du site, arrosage sur les routes communautaires et les routes de transport de la mine) et les concasseurs, aux limitations de vitesse sur site pour réduire la génération de poussière, à l'installation d'épurateurs dans les laboratoires et à un programme d'entretien régulier des véhicules et autres équipements émetteurs de polluants atmosphériques.

Chaque projet met en œuvre un programme de surveillance de la qualité de l'air élaboré dans le cadre du processus d'EIES, qui est revu périodiquement au fur et à mesure de l'évolution du projet. Le texte ci-dessous décrit la méthodologie de surveillance des paramètres standard de la qualité de l'air telle qu'elle a été mise en œuvre à Sanbrado. Les mêmes méthodes sont utilisées à Kiaka et Toega, mais avec des variations dans le nombre et la distribution des stations de surveillance.

Matières particulaires

Les matières particulaires (PM) sont surveillées à 10 endroits fixes le long de la clôture de la mine à l'aide d'une configuration de stations de surveillance jumelées, une station étant installée au vent et l'autre sous le vent des activités minières. Cette surveillance est effectuée deux fois par mois pendant une période de 24 heures, avec deux paires de stations installées simultanément. Les paires sont ensuite déplacées sur quatre autres sites le mois suivant (et ainsi de suite) afin de garantir que les dix sites sont évalués au moins une fois par trimestre. Les résultats obtenus sont comparés aux normes de la SFI pour les matières particulaires.

Poussière

Aux dix mêmes endroits où les matières particulaires sont surveillées, les retombées de poussière sont contrôlées au moyen d'un seau installé sur un poteau de 2 mètres de haut. Le seau a un diamètre de 30 cm et est rempli d'un litre d'eau. Cette méthode, qui est simple et relativement peu coûteuse, permet de mesurer la quantité de poussière qui se dépose dans le seau sur une période de 30 jours. À la fin de la période de 30 jours, l'eau contenue dans le seau est versée à travers un filtre, qui est ensuite séché et pesé. Le poids du filtre, moins le poids du filtre vide, donne la quantité de poussière qui s'est déposée au cours de la période de 30 jours. Les résultats sont exprimés en grammes par mètre carré par période de 30 jours et sont comparés à la norme prévue par la loi sud-africaine sur la qualité de l'air (2004).

Émissions gazeuses

La surveillance des gaz (O3, SO2, NO2 et CO) est effectuée tous les trimestres dans les 10 stations de surveillance, en installant des tubes de prélèvement passif des gaz à l'extérieur pendant un mois. Après cette période d'un mois, les tubes sont collectés et transférés à un laboratoire accrédité pour y être analysés. Les résultats sont comparés aux valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air.

Thème 14.4 Biodiversité

La politique de WAF en matière de biodiversité et de services écosystémiques définit l'approche adoptée par WAF pour protéger et améliorer la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions où elle opère. Nous nous engageons à conserver et à améliorer la biodiversité et les services écosystémiques, conformément aux attentes mondiales vis-à-vis d'une entreprise citoyenne de premier plan qui s'efforce d'atteindre les objectifs du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Notre objectif est que nos opérations et nos activités soient positives pour la nature et nous démontrerons les progrès accomplis dans ce sens en élargissant nos rapports sur la biodiversité pour inclure les cadres de divulgation élaborés par le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD) et le Conseil international des normes de durabilité ISSB.

À un stade précoce du développement de chaque projet, une EIES comprenant un volet sur la biodiversité est réalisée. Cette étude examine l'état initial de la végétation, les types d'habitat, la faune terrestre et la faune aquatique dans la zone environnante du projet proposé, ainsi que les impacts potentiels associés à sa construction et à son exploitation. Ces études utilisent une approche rigoureuse, mettant en œuvre les exigences de la norme de performance 6 de la SFI (Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ; SFI, 2012) et les directives associées.

Les EIES réalisées pour chacun de nos projets ont montré que la qualité de l'habitat et la biodiversité dans les zones d'intervention de nos projets ont été sévèrement dégradées en raison d'une utilisation humaine importante (par exemple, culture agricole et pâturage, exploitation minière artisanale, exploitation du bois). En dehors des zones cultivées, la végétation est principalement constituée de savane herbeuse et arbustive, présentant un niveau de diversité relativement faible. Parmi les espèces d'arbres présentes, un certain nombre ont une importance locale et nationale du point de vue de la conservation.

La majorité des espèces animales présentes autour de Sanbrado et Toega sont des espèces communes, à l'exception du vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*), dont l'aire de répartition s'étend sur nos zones de projet au Burkina Faso. Le vautour charognard est inscrit sur la liste rouge de l'UICN comme étant en danger critique d'extinction et a été aperçu à Sanbrado.

De même, les études sur la biodiversité à Kiaka ont confirmé que le paysage y était fortement modifié, sans zones évidentes d'habitat naturel. Il s'agit d'un paysage agro-pastoral qui est dominé par les cultures agricoles, avec des arbres épars utilisés par la communauté, notamment le karité (*Vitellaria paradoxa*) et le kosso (*Pterocarpus erinaceus*) (tous deux figurent sur la liste des

espèces menacées de l'UICN et sont protégés par la législation du Burkina Faso). Bien qu'il s'agisse d'un écosystème modifié, on y trouve un habitat approprié pour des espèces en danger et en danger critique d'extinction, notamment la tortue à carapace molle (*Cyclanorbis elegans*), ainsi que diverses espèces de vautours et de rapaces. Des vautours charognards (*Necrosyrtes monachus*) et des vautours à dos blanc (*Gyps africanus*) ont tous deux été observés dans la zone du projet.

Pour chaque projet, un plan de gestion de la biodiversité (PGB) est élaboré. Il présente des mesures de gestion et d'atténuation visant à réduire les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques dans la zone de développement du projet. Le plan de gestion de la biodiversité est mis en œuvre par le département de l'environnement sur chaque site pendant toute la durée de vie de la mine. La gestion des éléments de biodiversité est axée sur la protection des espèces d'arbres importantes pour la conservation, l'amélioration de la diversité par la revégétalisation des zones perturbées, la gestion des espèces envahissantes et des mauvaises herbes, et l'élaboration de stratégies de gestion pour les espèces prioritaires (par exemple, celles qui sont protégées au niveau national ou répertoriées par l'UICN).

En outre, lorsque des espèces dont la conservation est préoccupante sont identifiées comme étant potentiellement présentes dans la zone d'un projet et seront affectées par ses activités, une étude des habitats essentiels (tel que défini par la NP 6 de la SFI) est entreprise. Lorsque la présence d'un habitat essentiel est confirmée, un plan d'action en faveur de la biodiversité est élaboré de manière à cibler des actions particulières en faveur de ces espèces et à garantir des gains nets en matière de biodiversité. À Kiaka, un habitat essentiel a été confirmé pour le barrage de Bagré de même qu'une espèce de poisson menacée (*Brycinus luteus*), qui est présente dans des zones limitées du Burkina Faso (aucune autre population mondiale). Un Plan d'Action pour la Biodiversité a été élaboré. La réalisation de l'objectif de «gain net» nécessitera probablement des partenariats avec des parties externes et des activités hors site pour promouvoir la conservation de la biodiversité et l'amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'habitat.

Veillez également consulter la section **Fermeture et réhabilitation** (ci-après), qui présente nos efforts dans le sens de la réhabilitation progressive des terres perturbées, et par conséquent l'amélioration de la biodiversité au cours du cycle de vie opérationnel de nos projets.

Thème 14.5 Gestion des déchets

En appliquant une hiérarchie de gestion des déchets, WAF minimise les déchets en évitant leur génération, en réutilisant les produits usagés (soit en les réparant et en les remettant à neuf, soit en trouvant d'autres utilisations pour les pièces en état de marche) et en recyclant les matériaux dès lors que cela peut être fait. Si aucune de ces mesures n'est possible, les déchets restants peuvent être utilisés pour la production d'énergie ou traités pour minimiser leur impact sur l'environnement avant d'être éliminés.

Le flux de déchets le plus important dans les opérations du groupe WAF en termes de volume est constitué par les résidus (abordés dans la section suivante) et les stériles, qui sont tous deux gérés par le département en charge de l'exploitation minière du projet concerné, tandis que des volumes moins importants mais néanmoins significatifs de déchets dangereux et non dangereux sont gérés par le département de l'environnement. Tous ces déchets sont gérés conformément aux bonnes pratiques internationales en vue de les traiter de manière adéquate, de minimiser la quantité à éliminer et de minimiser les impacts de leur élimination sur l'environnement.

Les stériles constituent le plus grand flux de déchets à gérer. Une fois extraits, ils sont déposés dans des dépôts ou utilisés comme matériaux de construction (pour la construction de routes, l'installation de stockage des résidus, par exemple). Le département géologie du projet analyse les stériles pour détecter tout matériau potentiellement générateur d'acide (PGA), qui est ensuite encapsulé dans un matériau non PGA dans le dépôt de stériles afin d'empêcher la production d'acide et les impacts environnementaux associés (pour plus d'informations, voir la section **Drainage rocheux acide** ci-dessous).

Les autres flux de déchets créés par nos opérations minières comprennent les déchets dangereux et non dangereux. Les déchets non dangereux (par exemple, le papier et le carton, les plastiques, les déchets organiques/alimentaires) sont triés aux points d'élimination du site concerné, où se trouvent des poubelles à code couleur et une signalisation pour encourager les travailleurs à placer les déchets dans la bonne poubelle. Les déchets dangereux (par exemple, les huiles usées, les déchets médicaux) sont collectés et stockés en toute sécurité là où ils sont produits jusqu'à ce qu'ils puissent être évacués hors du site. En outre, l'installation de gestion des déchets de Sanbrado dispose d'un centre de tri où divers flux de déchets peuvent être triés et stockés en vue de leur enlèvement.

Dès lors qu'il existe une demande pour nos déchets non dangereux, ceux-ci sont donnés à des organisations communautaires ou commerciales qui les recyclent ou les réutilisent à des fins commerciales. Par exemple, SOMISA travaille avec trois entreprises locales pour collecter, transporter, stocker et commercialiser les déchets plastiques et métalliques non dangereux. Ces entreprises travaillent sous contrat avec SOMISA pour fournir ces services et sont soumises à des contrôles pour garantir la qualité du processus, l'absence de pollution supplémentaire et le respect des normes d'hygiène et de sécurité. En outre, les déchets alimentaires de Sanbrado et de Kiaka sont donnés aux éleveurs de porcs locaux.

Les déchets dangereux et non dangereux qui peuvent être recyclés ou réutilisés sont confiés à une entreprise de gestion des déchets disposant d'un agrément conformément aux textes en vigueur. Les autres déchets dangereux sont traités ou éliminés par une entreprise également disposant d'un agrément (généralement par incinération). Le reste des déchets non dangereux de

Sanbrado est éliminé sur place dans un site d'enfouissement autorisé et équipé d'un revêtement. Une approche similaire pour l'élimination des déchets non dangereux sera appliquée à Kiaka.

Drainage rocheux acide (DRA)

Le potentiel de génération d'acide des stériles est géré conformément au plan de gestion du drainage rocheux acide. Celui-ci définit un processus d'évaluation et de gestion du potentiel de génération d'acide comme suit :

- + Des échantillons de stériles sont prélevés dans la fosse ;
- + Les roches faiblement oxydées et le matériel sédimentaire frais sont envoyés au laboratoire du site pour être testés afin d'en déterminer la teneur en soufre et le potentiel acidogène ;
- + Les résultats des essais servent de base pour le modèle de bloc NGA (non générateur d'acide) / PGA (potentiellement générateur d'acide) et la gestion des stériles ; et
- + Le matériau PGA est dirigé vers une cellule d'encapsulation dans le dépôt de stériles afin d'empêcher l'oxydation et la formation d'un drainage acide ou métallifère.

Les principes généraux de la construction du dépôt de stériles à Sanbrado sont les suivants :

- + Les stériles sulfurés sont placés de manière à empêcher l'entrée de l'air, afin de minimiser l'oxydation des sulfures et les problèmes de qualité de l'eau qui en découlent.
- + Les stériles PGA sont encapsulés avec des stériles NGA qui consomment de l'oxygène afin de minimiser la pénétration d'oxygène dans les matériaux PGA et la production de DRA qui en découle.
- + Utilisation d'une méthode de construction ascendante, par couches fines, avec déversement en paddock et compactage des stériles PGA et NGA, afin de minimiser l'oxydation des sulfures et les problèmes de qualité de l'eau conséquents.
- + Incorporation stratégique de couches d'argile compactées par la circulation dans les stériles PGA afin de créer des barrières supplémentaires contre l'entrée d'air et la production de DRA.
- + Le déversement direct par les camions de stériles sur la pente doit être évité à l'avenir, car cela facilite l'entrée d'air dans les zones NGA et PGA des dépôts de stériles via la couche de gravats grossiers qui se forme à la base de la pente dans ces cas-là.
- + Encapsulation des matériaux oxydés déversés directement à la base des dépôts de stériles (le cas échéant) afin de retarder l'entrée de l'air dans les zones NGA et PGA des dépôts via la couche de gravats grossiers.

Des analyses de la qualité de l'eau sont effectuées (conformément à la norme 303-1) afin de surveiller tout signe de formation d'acide ou de drainage métallifère provenant des dépôts de stériles.

Thème 14.6 Gestion des résidus

En 2024, WAF a publié sa politique de gestion des résidus (disponible sur le site web de WAF), qui présente notre engagement en faveur d'une exploitation sûre de nos installations de stockage des résidus (ISR) et décrit notre cadre de gouvernance pour celles-ci. Le groupe WAF dispose actuellement d'une ISR opérationnelle à Sanbrado et d'une autre en construction à Kiaka, qui rentrera en service au cours du deuxième trimestre 2025. Ces installations ont été conçues conformément aux directives de l'*Australian National Committee on Large Dams* (ANCOLD), la commission australienne pour les grands barrages, par des cabinets d'ingénieurs externes spécialisés dans la conception d'ISR et font l'objet d'audits réguliers de la part de l'ingénieur de référence.

Sanbrado

En 2023, WAF a entrepris une analyse des lacunes entre les pratiques de gestion de l'ISR de la mine de Sanbrado et la norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus (GISTM, 2020). Les résultats de cette analyse comprendront l'intégration des exigences de la norme GISTM dans les pratiques de gestion des ISR et l'amélioration de la gouvernance existante pour la gestion des ISR, afin de répondre aux directives GISTM.

L'ISR de Sanbrado est une installation en forme de stade constituée de remblais à plusieurs zones, construite en grande partie à partir de matériaux tout-venants provenant à la fois des morts-terrains et des stériles frais. Elle a été initialement conçue et exploitée sous la forme de deux cellules revêtues de polyéthylène haute densité (PEHD), avec une capacité nominale d'environ 12,5 millions de tonnes par cellule. La phase 1 de la construction de la cellule 1 s'est achevée en janvier 2020 et cette dernière a été mise en service pour le dépôt de résidus au premier trimestre 2020. La phase 1 de la construction de la cellule 2 a été achevée en décembre 2020 et mise en service au premier trimestre 2021. En 2023, l'ISR est passé d'une installation à deux cellules à une installation à cellule unique. L'exploitation d'une seule cellule ne pose pas de nouveaux problèmes du point de vue de la sécurité ou de la stabilité.

Les résidus sont pompés vers l'ISR sous forme de boue. Une fois déposés, les solides se déposent et l'eau peut être extraite et réutilisée dans l'usine de traitement. L'installation a été exploitée en continu depuis sa mise en service et est conçue pour accueillir le débit attendu de 2,07 millions de tonnes par an pendant 10 ans.

Au cours du processus de conception, l'ISR de Sanbrado a été évaluée comme ayant une classification des conséquences d'une rupture de digue de niveau «High A» (Élevé A) selon le système de classification ANCOLD, ce qui se traduit par «Très élevé»

si l'on applique le système de classification GISTM. Pour protéger l'intégrité de l'installation de stockage contre les dommages provoqués par des événements extrêmes, la conception a adopté un aléa sismique d'une probabilité de 1 sur 10 000 ans comme séisme type maximal, ainsi qu'un aléa pluviométrique de 1 sur 100 ans, sur une durée de 72 heures.

Afin d'assurer une réponse rapide, coordonnée et efficace face à une situation critique ou à un événement d'urgence, le plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence décrit les responsabilités et les mesures à prendre. Le manuel d'exploitation de l'ISR comprend également une description du plan d'intervention en cas d'élément déclencheur (*Trigger Action Response Plan*).

La planification détaillée de la fermeture n'a pas encore commencé pour l'ISR de Sanbrado. La planification conceptuelle de la fermeture a été achevée et établit des attentes de haut niveau : à la fin de l'exploitation de l'ISR, les pentes seront considérées comme stables à 3,5H:1V, elles évacueront l'eau et se draineront librement, et permettront une revégétalisation avec des graminées et des arbustes.

Surveillance

L'ISR est inspectée pour vérifier la sécurité et les effets potentiels sur l'environnement aux intervalles suivants :

Une fois par jour	<ul style="list-style-type: none"> + Inspection du couloir du gazoduc à la recherche de signes de fuites potentielles + Inspection visuelle des remblais de l'ISR pour détecter les infiltrations + Les niveaux de résidus sont comparés à ceux de la crête du remblai et des marqueurs.
Une fois par semaine	<ul style="list-style-type: none"> + Inspection visuelle de l'intégrité du remblai de l'ISR + Enregistrement des niveaux d'eau dans le bassin de surnageant et dans les forages de surveillance de l'ISR + Rapprochement des entrées et sorties d'eau et du volume d'eau stocké
Une fois par mois	<ul style="list-style-type: none"> + Surveillance du franc-bord et étude de la plage de résidus + Soumission d'un rapport mensuel de surveillance environnementale à l'ingénieur ISR de référence
Une fois par trimestre	<ul style="list-style-type: none"> + Échantillons d'eau prélevés dans les forages de surveillance de l'ISR pour tester la qualité de l'eau
Une fois par an	<ul style="list-style-type: none"> + Inspection de l'ISR par l'ingénieur de référence

Kiaka

L'ISR de Kiaka est en cours de construction et devrait être opérationnelle au deuxième trimestre 2025. L'installation a été conçue conformément aux normes ANCOLD 2019 et a une classification des conséquences d'une rupture de digue de niveau «High A» (Élevé A), ce qui équivaut à la classification de conséquence GISTM de Très élevé. La conception prévoit une capacité maximale de 153 Mt, une hauteur maximale de 54 m et une élévation maximale de 299 mRL. Les remblais sont construits selon une méthode vers l'aval, et une méthode de dépôt de résidus par spiggots multiples (similaire à celle de Sanbrado) sera utilisée. L'installation est entièrement revêtue de polyéthylène haute densité (PEHD).

Pendant la période de construction, des inspections indépendantes sont effectuées tous les trimestres par l'ingénieur de référence. Une fois l'installation opérationnelle, ces inspections seront menées par l'IR annuellement.

Les évaluations des risques de l'ISR de Kiaka ont débuté en janvier 2023 et se poursuivent à mesure que la construction de l'installation progresse. Ces évaluations des risques sont dirigées par le directeur des risques de WAF, avec la contribution des départements ingénierie, construction, sécurité et gestion sur site, ainsi qu'avec l'expertise technique externe de sociétés géotechniques. Ces évaluations des risques pendant la construction se focalisent sur les principaux points suivants :

- + sécurité des personnes et sécurité générale
- + stabilité géotechnique
- + facteurs de risque liés aux eaux souterraines et de surface
- + tassement des résidus
- + facteurs de risque opérationnel
- + gestion de la conformité de l'ISR

Thème 14.7 Eau et effluents

Comprendre l'environnement hydrique existant et les besoins des autres utilisateurs de l'eau constitue un élément central de l'EIES pour chaque projet. Dans cet objectif, la collecte des données de référence inclut les eaux de surface, les eaux souterraines, les précipitations, les études sur les inondations et l'utilisation par les communautés. Le processus d'évaluation des impacts permet d'optimiser l'utilisation de l'eau à travers la conception du projet, en minimisant l'extraction d'eau et en réduisant les incidences sur l'environnement et les autres utilisateurs. Les impacts résiduels sont gérés par le biais du plan de gestion et de suivi environnemental et social (PGES) spécifique au projet, qui fixe des objectifs pour la gestion des ressources en eau et un régime de surveillance régulière de la qualité et de la disponibilité de l'eau.

Grâce à nos mécanismes d'engagement des parties prenantes, nous collaborons avec les communautés affectées par les projets afin d'améliorer l'accès à l'eau potable. En collaboration avec les représentants des communautés et les autorités, nous identifions les principaux problèmes liés à l'eau et élaborons des plans d'action. Ceci inclut le renforcement des capacités de gestion de l'eau, le soutien aux infrastructures et les programmes de surveillance pour assurer la gestion à long terme des ressources.

Bien qu'aucun de nos sites ne se trouve dans une zone en situation de «stress hydrique» telle que définie dans les normes GRI, la variabilité saisonnière des précipitations et la dépendance des communautés locales font de l'eau un problème important. C'est pourquoi des mesures de conservation de l'eau sont appliquées lors de la conception et de l'exploitation de nos projets, en vue de minimiser la consommation d'eau et de maximiser le recyclage et la recirculation. Par exemple, toutes les installations de stockage de l'eau sur le site sont conçues pour minimiser les pertes par infiltration et évaporation, tandis que le recyclage et la recirculation de l'eau sont maximisés en prélevant l'eau de l'ISR pour la réutiliser dans l'usine de traitement.

Un modèle de bilan hydrique est développé pour chaque projet afin d'indiquer les sources d'eau, les zones d'utilisation et les pertes ou rejets d'eau. Ce modèle sert de base au contrôle de l'efficacité et de la consommation de l'eau dans l'ensemble du projet, qui fait l'objet d'un rapport mensuel à la direction générale. Le modèle de bilan hydrique est mis à jour si nécessaire pour refléter les changements dans l'environnement opérationnel ou la gestion de l'eau (par exemple, l'ajout de débitmètres, d'installations de stockage d'eau supplémentaires).

Approvisionnement en eau

Les principales sources d'eau à Sanbrado sont l'eau douce prélevée dans le fleuve Nakanbé et l'eau captée lors de l'assèchement de la mine à ciel ouvert (eaux souterraines et précipitations). L'eau du Nakanbé est prélevée pendant la saison des pluies, lorsque le débit du fleuve est élevé, afin de minimiser les impacts sur l'environnement aquatique et les utilisateurs en aval. Cette eau est stockée dans une installation de stockage d'eau capable de stocker jusqu'à 3 millions de mètres cubes et est principalement utilisée dans l'usine de traitement. Le recyclage et la recirculation de l'eau sont optimisés en prélevant de l'eau dans l'ISR pour la réutiliser dans l'usine de traitement. Les eaux de ruissellement et les eaux souterraines rencontrées pendant l'exploitation minière sont récupérées et stockées pour être utilisées, autant que possible, pour la suppression de la poussière (sur le site de la mine et sur les routes des communautés environnantes). L'eau potable utilisée dans le camp minier et dans les autres installations provient des eaux souterraines.

Des mesures similaires de conservation de l'eau seront adoptées pour Kiaka et Toega au fur et à mesure du développement de ces projets. Les deux projets prévoient de puiser de l'eau dans le Nakanbé, même si cela sera minime pour Toega car tout le minerai sera transporté à Sanbrado pour y être traité. Actuellement, la totalité de l'eau utilisée sur les deux sites provient de forages souterrains et est utilisée pour l'eau potable, les autres besoins du camp et la suppression de la poussière à Kiaka.

Demande en eau et utilisation

Un bilan hydrique à l'échelle du site a été élaboré pour permettre à SOMISA de contrôler les volumes d'eau utilisés à différents emplacements de l'exploitation et de déterminer l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Ce suivi nous permet également d'identifier les domaines où des gains d'efficacité sont possibles et où des pertes récupérables se produisent.

Un modèle de bilan hydrique pour Kiaka a été achevé en 2023 afin de fournir des données pour la conception de l'infrastructure de captage et de stockage de l'eau et d'identifier le risque d'insuffisances ou de surplus d'eau tout au long de la durée de vie de la mine. Le modèle a identifié que les surplus et les insuffisances d'eau pourraient constituer un problème au cours des premières années d'exploitation, en raison de la capacité limitée de stockage de l'eau (surplus et insuffisances) et des besoins élevés en matière d'assèchement (surplus), combinés à la variabilité potentielle des taux de précipitations. Le modèle a confirmé que la taille proposée pour le bassin d'eau brute était appropriée pour gérer le risque d'insuffisances et de surplus d'eau et a recommandé que le taux de captage au niveau du barrage de Bagré soit limité pendant les premières années pour atténuer le risque de surplus d'eau pendant les années où la capacité de stockage sera limitée.

Qualité de l'eau

WAF met en œuvre une série de mesures de gestion environnementale pour minimiser les répercussions sur la qualité de l'eau, parmi lesquelles le revêtement de l'ISR, le confinement des contaminants potentiels (ex : réactifs, carburants, eaux usées) par le biais de protocoles appropriés de stockage, de confinement et de gestion des déversements, et l'installation de structures de gestion de l'eau. Notre objectif est de faire en sorte que toute eau quittant nos sites ait une qualité comparable à celle de l'eau de référence et qu'elle soit conforme aux normes nationales en matière de rejet d'eaux usées dans l'environnement naturel.

Kiaka étant situé à proximité du barrage de Bagré, la stratégie de gestion de l'eau vise (dans la mesure du possible) à :

- + empêcher l'eau des cours d'eau environnants de pénétrer sur le site et l'eau se trouvant au sein de la ligne de clôture de Kiaka de quitter le site, dans des conditions normales d'exploitation ; et
- + maintenir une séparation entre l'eau à contact et l'eau sans contact à l'intérieur du site grâce à des dérivations et à des structures de gestion de l'eau.

Des forages de surveillance (piézomètres) sont situés à des emplacements stratégiques afin de surveiller le niveau des eaux souterraines et la qualité de l'eau qui pourrait être affectée par les activités ou les installations du projet (par exemple, les installations de stockage d'eau, ISR). Un contrôle supplémentaire de la qualité de l'eau est effectué dans les forages communautaires utilisés pour l'eau potable. Tous les résultats sont comparés aux directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'eau potable.

Sanbrado fournit le modèle de surveillance de la qualité de l'eau, qui sera adopté par Kiaka et Toega au fur et à mesure que leurs capacités de surveillance s'accroissent. Les sites de surveillance des eaux de surface sont localisés en amont et en aval de la mine, ainsi qu'à l'intérieur du périmètre minier. Un échantillonnage supplémentaire de la qualité de l'eau est effectué à des endroits situés en aval de la mine, mais où le cours d'eau n'est pas influencé par la mine (sites de contrôle). Le choix de ces sites de surveillance nous permet de déterminer la qualité de l'eau en amont et loin du site et, en la comparant à la qualité de l'eau en aval de la mine, de déterminer si la mine a un impact sur la qualité de l'eau ou si d'autres facteurs (externes) contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau. Cette approche nous permet d'établir clairement si les plaintes concernant la qualité des eaux de surface sont imputables à nos opérations ou à d'autres activités dans les bassins versants autour du site minier. Tous les échantillons sont analysés pour détecter la présence de métaux lourds, et déterminer les paramètres physico-chimiques et la microbiologie.

Gestion du cyanure et des réactifs

Le groupe WAF a mis en place des protocoles stricts pour la manipulation et le stockage des réactifs utilisés dans le processus d'extraction de l'or, en fonction de leurs propriétés chimiques, afin de minimiser les risques pour la santé humaine et l'environnement. Si nécessaire, les réactifs à diluer ou à mélanger sont stockés en quantité suffisante pour couvrir les besoins d'une journée d'exploitation dans la plupart des conditions, ce qui permet une gestion des réactifs uniquement pendant les quarts de travail de jour. La quantité de chaque réactif gardé en réserve à tout moment varie en fonction des calendriers d'expédition et des coûts, ainsi que de la période de l'année, de façon à prendre en compte les difficultés d'accès pendant la saison des pluies, ainsi que d'autres facteurs.

Le cyanure est un réactif essentiel dans le traitement de l'or. La SOMISA applique le Code international de gestion du cyanure pour le transport, la manipulation et le stockage du cyanure à Sanbrado et il en sera de même à Kiaka. Le cyanure est livré en vrac à Sanbrado dans des sacs d'une tonne, et stocké dans le magasin de réactifs. Il est mélangé à de l'eau brute pour créer une solution à 30,5 % en poids. La solution mélangée est transférée par une pompe de transfert dans un réservoir de stockage de cyanure séparé, où des pompes de recirculation de service/de réserve font circuler la solution de cyanure dans l'usine de traitement. La cuve de mélange et de stockage du cyanure est contenue dans un bac en béton avec un puisard de collecte pour récupérer les déversements, qui sont renvoyés dans le circuit de traitement. Les unités de livraison d'origine sont transportées en toute sécurité vers une installation autorisée par le gouvernement pour y être incinérées.

Thème 14.8 Fermeture et réhabilitation

Notre vision concernant la fermeture de la mine pour tous nos projets est *«qu'une norme satisfaisante et réalisable soit établie pour l'exploitation et la fermeture de la mine dans le respect de l'environnement et de la société, et que l'héritage de la mine soit économiquement positif et durable»*. Tous nos projets disposent d'un plan de réhabilitation et de fermeture de la mine (PRFM) et, dans le cas de Sanbrado, d'un plan supplémentaire de gestion de la remise en état de la mine et de la revégétalisation qui définit un plan mobile de cinq ans pour la réhabilitation progressive et la revégétalisation des zones perturbées.

Le PRFM définit les principes et les objectifs de la fermeture de la mine. La planification de la fermeture est d'abord conceptuelle, puis se précise tout au long de la durée de vie de la mine, avec la mise à jour périodique des plans au cours de la période d'exploitation. Les incertitudes sont levées au fur et à mesure que les techniques de réhabilitation sont affinées, que les études de fermeture sont réalisées et que les attentes des parties prenantes sont déterminées (par exemple, quelles infrastructures doivent rester en place pour l'usage de l'Etat ou de la communauté, l'état souhaité du terrain à transférer à l'issue des activités de fermeture, la manière de reconvertir la main-d'œuvre).

Le PRFM prend en compte le calendrier et le coût des activités de fermeture et de réhabilitation. En vertu de la réglementation du secteur minier industriel au Burkina Faso, une partie du coût de fermeture estimé est conservée en dans un compte fiduciaire conformément aux textes en vigueur afin de s'assurer que des fonds sont mis de côté tout au long de la durée de vie de la mine. Cette estimation est mise à jour par WAF tous les six mois pour refléter les derniers coûts unitaires et zones de perturbation. Le rapport annuel à l'administration comprend la dernière estimation des coûts de fermeture, les zones perturbées, les zones réhabilitées et les coûts encourus pour la réhabilitation, qui sont déduits du passif de fermeture restant.

Thèmes liés à la communauté

Les projets miniers peuvent avoir une série d'impacts socio-économiques et environnementaux sur les communautés locales. Le déplacement des ménages peut entraîner un déplacement économique, ce qui nécessite des mesures ciblées de restauration des moyens de subsistance pour assurer le développement durable à long terme. La perturbation des sites du patrimoine culturel nécessite une gestion proactive afin de préserver l'identité et les traditions de la communauté. Les communautés environnantes peuvent être confrontées à une augmentation du bruit, des vibrations, de la poussière et de la circulation, ce qui est susceptible d'affecter les activités quotidiennes et le bien-être général, tandis que les changements au niveau des infrastructures et de l'utilisation des sols peuvent entraîner un allongement des distances de déplacement entre les villages et une réduction de l'accès aux ressources naturelles.

Pour atténuer ces difficultés, les projets intègrent des stratégies de gestion environnementale, des solutions d'accès alternatives et des programmes économiques adaptés aux besoins de la communauté locale. Ces programmes sont basés sur des processus de consultation des communautés et visent à améliorer les opportunités et à réduire les dépendances, tandis que des programmes de surveillance continue sont utilisés pour suivre les performances et identifier toute préoccupation émergente. Les plans d'engagement des parties prenantes sont élaborés sur la base d'une cartographie des parties prenantes et de consultations. Ces processus impliquent activement les groupes vulnérables, afin de garantir que les voix de l'ensemble du spectre social sont entendues. En outre, des mécanismes formels de règlement des plaintes sont mis en place pour chaque projet. Ceux-ci établissent une procédure permettant aux communautés locales de faire part de leurs préoccupations et encouragent la prise de responsabilité au cours des opérations.

Thème 14.10 Communautés locales

Principaux impacts sur les communautés locales pour chaque projet :

- + **Sanbrado** : réinstallation et perte d'accès à des terres productives, perturbation ou perte de sites du patrimoine culturel, perturbation due à l'augmentation du bruit et des vibrations, de la poussière et de la circulation, augmentation des distances de déplacement entre les villages et les villes, augmentation des opportunités d'emploi, élargissement du marché pour les biens et services locaux.
- + **Toega** : comme susmentionné.
- + **Kiaka** : comme susmentionné, distance accrue pour accéder au barrage de Bagré.

Le groupe WAF met en œuvre les bonnes pratiques et les normes internationales de l'industrie pour travailler avec les communautés locales autour de ses projets, en s'inspirant principalement des normes de performance de la SFI en matière de durabilité environnementale et sociale. L'engagement des communautés commence dès les processus d'exploration et de réalisation de l'EIES, avec l'identification des parties prenantes locales, des chefs de communautés et des autorités, en vue de permettre l'établissement de relations à long terme qui soient reconnues et acceptées par les membres de la communauté. Au cours de l'EIES, des groupes de discussion permettent d'engager des discussions approfondies avec certains groupes démographiques, notamment les femmes et les jeunes. La cartographie détaillée des parties prenantes est régulièrement mise à jour tout au long de la durée de vie du projet et utilisée pour planifier les activités d'engagement des parties prenantes.

Les sections suivantes fournissent plus de détails sur les principaux éléments de nos programmes communautaires, qui sont développés pour chacun de nos projets.

Réinstallation et restauration des moyens de subsistance

À la suite de l'EIES et tout au long du processus d'obtention des permis et de la construction du projet, nous travaillons avec les communautés pour élaborer un plan d'action pour la réinstallation (PAR) spécifique au projet, qui définit les droits des ménages qui sont déplacés (physiquement ou économiquement) par le projet. Le PAR comprend des détails tels que la fourniture de nouveaux logements et de terres hors de la zone du projet, une indemnisation pour la perte de structures ou de ressources (par exemple, des arbres ou des cultures), une compensation en espèces à court terme pour la perte de revenus et l'accès au programme de restauration des moyens de subsistance pour les ménages déplacés économiquement. La société exploitante signe un accord de réinstallation unique avec chaque ménage affecté par le projet afin de confirmer ses droits.

Restauration des moyens de subsistance

Le programme de restauration des moyens de subsistance (PRMS) consiste en une série d'activités à multiples facettes visant à offrir aux ménages touchés par le projet la possibilité de restaurer ou d'améliorer leurs moyens de subsistance par rapport à ce qu'ils étaient avant le projet. Élaboré en collaboration avec les communautés, il prévoit une série d'initiatives de formation et d'investissement visant à promouvoir la diversification des activités économiques ou à améliorer la résilience des activités de subsistance existantes. Les types d'activités sont définis en consultation avec les membres de la communauté et le programme vise à couvrir toutes les catégories démographiques. Parmi les exemples, on peut citer le développement de jardins maraîchers, la formation d'anciens exploitants artisanaux dans le domaine de l'élevage de volailles, la formation de jeunes dans les domaines de la construction, de l'électricité et de la mécanique, ainsi que la fourniture d'équipements et la formation à la fabrication de savon, au tissage et à la teinture de tissus.

Le PRMS est prévu pour une durée de cinq ans. Tous les projets de restauration des moyens de subsistance à long terme passeront par les phases suivantes, à des rythmes différents, mais l'objectif est que toutes les activités progressent d'un

développement orchestré par la société de projet (avec la contribution des parties prenantes) à l'appropriation et à la gestion autonome par les bénéficiaires du projet PRMS le plus rapidement possible au cours de cette période de cinq ans.

- 1. Structure** : Élaboration d'un programme de restauration des moyens de subsistance en consultation avec les parties prenantes.
- 2. Mise en œuvre** : Les partenaires de mise en œuvre offriront une formation organisationnelle et technique directe aux ménages touchés par le projet et construiront ou fourniront les équipements, les intrants ou les infrastructures convenus.
- 3. Soutien** : soutien aux ménages et aux communautés affectés par le projet lorsqu'ils deviennent responsable du fonctionnement quotidien des composantes du programme de subsistance.
- 4. Transfert** : Tous les aspects du programme sont transférés aux ménages ou communautés affectés par le projet.
- 5. Gestion autonome** : les communautés affectées par le projet sont désormais pleinement propriétaires et gestionnaires des infrastructures et des activités de subsistance.

Les partenaires de mise en œuvre sont identifiés par les départements des relations communautaires et approvisionnement du projet concerné, sur la base de contrats antérieurement passés ou de recherches sur les organisations menant des projets similaires ailleurs au Burkina Faso.

Lors du processus d'acquisition des terres à Sanbrado, il n'a pas été possible d'identifier suffisamment de terres convenables pour offrir un remplacement en nature des terres agricoles. Au titre de mesure de compensation à court terme, les ménages économiquement déplacés ont reçu une compensation annuelle en espèces équivalente à la valeur des récoltes qu'ils auraient tirées de leurs champs. Alors que les mesures à plus long terme étaient en cours d'élaboration, le projet a mis en œuvre plusieurs autres interventions à court terme pour répondre aux besoins émergents et pour piloter des programmes susceptibles d'être bénéfiques à long terme, tels que des formations en alphabétisation, en gestion financière, la formation aux pratiques agricoles, ainsi qu'à la récolte et à la distribution de fourrage dans l'empreinte du projet.

Le suivi et l'évaluation sont les processus par lesquels nous évaluons le succès de nos programmes et vérifions si ceux-ci répondent aux objectifs généraux du PRMS. Le contrôle interne permet de suivre une série d'indicateurs afin de mesurer la réalisation des objectifs au fil du temps. L'évaluation analyse les résultats du suivi interne pour déterminer si les impacts sont correctement atténués par le projet et si le PRMS atteint ses objectifs et respecte ses engagements. L'évaluation régulière des initiatives du PRMS est réalisée par l'équipe de restauration des moyens de subsistance, en plus que par l'intermédiaire d'audits périodiques effectués par des tiers. Des rapports internes réguliers font le point sur l'avancement des différentes initiatives et les problèmes à résoudre.

Patrimoine culturel

L'approche de WAF en matière de gestion des impacts sur le patrimoine culturel est guidée par les réglementations nationales relatives à la protection et à la gestion du patrimoine culturel et par la norme de performance 8 de la SFI (patrimoine culturel). Le terme «patrimoine culturel» comprend les objets tangibles et les artefacts (par exemple, les objets, les sites, les structures) qui ont une valeur archéologique, historique, culturelle ou religieuse, ainsi que les caractéristiques naturelles uniques ou les objets qui ont une valeur culturelle (par exemple, les bois et les rochers sacrés).

Des études de référence sur le patrimoine culturel sont effectuées dans le cadre de l'EIES pour chaque projet afin d'identifier et d'enregistrer les sites et les valeurs du patrimoine culturel matériel et immatériel et la manière dont ils pourraient être affectés par le projet. Les études du patrimoine culturel se font sous forme de visites à pied dans la zone de développement du projet et d'entretiens avec les résidents locaux et les informateurs clés, tels que les chefs traditionnels et religieux. La participation de la communauté est essentielle pour permettre l'identification des sites sacrés et des lieux de sépulture. Cela permet à WAF de comprendre la fonction sociale et les rites coutumiers associés à chaque site, ainsi que les périodes pendant lesquelles ces rites sont pratiqués.

Nous appliquons la hiérarchie des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts sur le patrimoine culturel dans nos zones de projet. Dans la mesure du possible, la configuration du projet est modifiée pour éviter les sites d'importance culturelle et historique. Par exemple, la conception d'un dépôt de stériles à Kiaka a été modifiée pour éviter un site sacré activement utilisé par les communautés. Le site ne sera pas affecté physiquement et les communautés continueront d'y avoir accès pour accomplir leurs rites coutumiers, même si celui-ci sera contrôlé pour des raisons de santé et de sécurité pendant l'exploitation du site minier. De même, la zone de développement du projet à Sanbrado a été modifiée pour permettre aux communautés de conserver l'accès à une colline sacrée. La canalisation d'approvisionnement en eau a également été réorientée après que les études de référence ont révélé que le tracé prévu passait à travers un cimetière communautaire.

Dans les cas où il n'est pas possible d'éviter les impacts physiques directs sur un site, une consultation sera organisée avec les communautés en vue de convenir d'une approche. En règle générale, cela impliquera :

- + le déplacement du site du patrimoine culturel, de tombes ou de l'artefact dans une zone située en dehors de l'empreinte du projet, en consultation avec la communauté concernée. Nous offrons la possibilité et/ou une compensation pour les rites culturels ou les cérémoniaux nécessaires à la relocalisation ; ou
- + la désacralisation du site, qui est l'option la moins privilégiée. Si un site d'importance culturelle ne peut être évité ou déplacé, les parties prenantes auront la possibilité d'organiser une cérémonie de désacralisation du site avant le début des activités de perturbation du sol.

Pour les artefacts archéologiques, un expert qualifié est employé pour évaluer la valeur des artefacts identifiés au cours des études de référence et de tout autre artefact découvert au cours des activités de perturbation du sol (appelées «découvertes fortuites»). Des fouilles ciblées seront effectuées pour les artefacts identifiés comme uniques ou d'une grande valeur patrimoniale culturelle qui se trouvent dans l'empreinte du projet. Des mesures de protection seront mises en place pour les artefacts localisés dans le périmètre minier mais non au sein d'une zone de perturbation prévue (préservation in situ).

Une procédure de découverte fortuite (PDF) est implémentée sur chaque site et une formation est dispensée à tous les départements impliqués dans les travaux de terrassement et les activités de perturbation du sol. La procédure de découverte fortuite exige que la découverte de tout artefact potentiel du patrimoine culturel ou de sites funéraires inconnus jusqu'alors soit signalée au chargé de surveillance du patrimoine culturel au sein du département des relations communautaires. La PDF décrit l'évaluation et la gestion de ces sites, notamment la collaboration avec des spécialistes externes et les autorités réglementaires lorsque la découverte revêt une importance patrimoniale.

Thème 14.9 Impacts économiques

Nos opérations au Burkina Faso sont conçues pour soutenir un développement économique durable dans la région. L'introduction de nouvelles opportunités d'emploi, de formation et d'affaires est susceptible d'augmenter le revenu moyen dans les villages touchés par les projets et d'entraîner une amélioration du niveau de vie. Dans les zones d'implantation de nos projets, la plupart des ménages dépendent économiquement d'activités de subsistance ou de revenus en espèces provenant de l'élevage, de l'agriculture et de l'exploitation artisanale illégale d'or. L'emploi rémunéré apporte une contribution économique directe aux niveaux local et national, ainsi qu'une stimulation indirecte par l'augmentation des dépenses dans d'autres secteurs. Notre demande de biens et de services a généré une augmentation des opportunités commerciales pour les villages locaux et les centres économiques régionaux, tandis que les projets de développement communautaire (décrits ci-dessous) offrent des possibilités de diversification économique et un plus grand degré de résilience face aux chocs du marché.

L'un des principaux moyens que nous utilisons pour soutenir l'économie locale consiste à donner la priorité aux communautés locales en matière d'emploi, qu'il s'agisse d'emplois directs au sein de la filiale concernée ou d'emplois chez les entrepreneurs ou leurs sous-traitants. Nous nous engageons également à former les travailleurs locaux embauchés par nos sociétés d'exploitation. L'expérience et les compétences acquises élargiront la base de compétences dans la région locale et créeront un avantage durable pour les résidents locaux, tout en améliorant leurs perspectives d'emploi futur. De plus amples informations sont disponibles dans la rubrique **Pratiques en matière d'emploi** (voir section suivante).

Nous encourageons activement le développement économique durable par le biais de nos pratiques d'approvisionnement local (détaillées dans la section **Approvisionnement local**, ci-dessous).

Impacts économiques indirects et plans de développement communautaire

Les normes de performance de la SFI exigent que les projets partagent les bénéfices acquis grâce à leur développement. Le partage des bénéfices fait référence à une amélioration tangible des conditions de base et se compose de trois éléments : le développement communautaire, l'approvisionnement local et l'emploi local (abordés dans la section **Notre personnel**). Le développement communautaire désigne les contributions ou les actions volontaires des entreprises pour aider les communautés à répondre à leurs priorités de développement et à profiter pleinement des opportunités créées par l'investissement privé, de manière durable et en soutenant les objectifs de l'entreprise. En adoptant une approche durable, l'objectif global du plan de développement communautaire (PDC) de chaque projet est de développer la communauté - tout en répondant aux problématiques locales spécifiques et en offrant des chances égales aux groupes les plus vulnérables - de sorte que leurs conditions socio-économiques ne se détériorent pas à la fin de la durée d'exploitation de la mine.

Le PDC est structuré de manière à contribuer à la réussite du projet en apportant des avantages tangibles aux communautés, en renforçant les capacités des structures qui seront présentes au-delà de la durée de vie de la mine et en collaborant efficacement avec les autorités administratives et traditionnelles à cette fin. Les bénéficiaires du PDC sont les membres des communautés et les autorités administratives de la zone affectée par le projet. Le partage des bénéfices est priorisé en fonction du degré d'impact subi par chaque communauté. Le PDC est mis en œuvre tout au long de la durée de vie de la mine.

Le PDC repose sur trois méthodes d'intervention : le soutien discrétionnaire, les projets à impact rapide et les investissements à long terme.

- + Le **soutien discrétionnaire** est principalement motivé par les demandes de la communauté. L'objectif est de répondre à des demandes ponctuelles, à très court terme, afin de démontrer que le projet est à l'écoute de la communauté. Des exemples de soutien discrétionnaire sont la mise à disposition de fonds pour une cérémonie scolaire, une journée culturelle ou un match de football.
- + Les **projets à impact rapide** sont réalisés à court ou moyen terme. Ils sont facilement visibles, prêts à l'emploi dès leur achèvement et démontrent de manière perceptible les avantages du projet. Les projets à impact rapide de présentent généralement sous la forme d'infrastructures données à la communauté, telles que des installations médicales et éducatives, ou la fourniture d'équipements.

- + Les **investissements à long terme** sont généralement liés au renforcement des capacités qui contribueront au développement durable en renforçant les connaissances ou les compétences des populations locales, ou en améliorant les structures ou les processus institutionnels. Ces types d'investissements font l'objet d'un suivi et les bénéfices sont ressentis sur une longue période.

Investissements dans l'éducation

L'une des priorités de notre programme de développement communautaire est d'améliorer l'accès à l'éducation des communautés dans les zones d'implantation de nos sites. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'ODD 4 - Une éducation de qualité, qui vise à améliorer les taux d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul, ainsi que la qualité et l'accessibilité à l'éducation de manière plus générale. Les enquêtes menées dans le cadre de l'EIES pour Sanbrado et Toega ont révélé que la fréquentation scolaire dans la zone des projets est très faible, l'éloignement des écoles et les difficultés financières étant les principaux facteurs contribuant à cette situation. Le taux d'alphabétisation de la population adulte est également faible. Nos investissements dans l'éducation visent à améliorer la participation de tous les groupes d'âge (de l'école primaire aux adultes), en mettant l'accent sur la réduction des disparités entre les sexes.

Nos efforts pour soutenir l'éducation prennent diverses formes :

- + SOMISA a construit 3 écoles autour du projet Sanbrado et les a équipées de panneaux solaires, de matériel et de mobilier.
- + En 2022, WAF a créé un programme de bourses universitaires pour aider les bacheliers à poursuivre des études supérieures. Chaque année, deux étudiants reçoivent une bourse pour aller à l'université et se voient offrir un stage au sein de nos opérations afin d'acquérir une expérience pratique.
- + Nous faisons un don d'équipements destinés à soutenir l'amélioration des installations éducatives.
- + Nous proposons également des stages et des initiatives de formation aux membres des communautés locales.

Les opportunités d'éducation des adultes ont été soutenues par l'installation de l'énergie solaire dans les écoles des localités impactées, ce qui permet d'organiser des cours du soir pour les adultes qui sont autrement occupés pendant la journée. La mise en œuvre de programmes d'éducation et de formation des adultes s'est heurtée au faible niveau d'instruction de la communauté. Une grande partie des femmes n'ont pas reçu d'éducation de base et ne savent pas lire et écrire. Par conséquent, elles ont peu de connaissances en matière de gestion financière et ont eu du mal à lancer des projets d'entreprise avec succès dans le passé. Grâce à l'intégration de l'alphabétisation en français dans nos programmes de formation, les femmes sont maintenant mieux placées pour participer à des affaires et à d'autres activités menées en français.

Initiatives communautaires de formation

Nos programmes de développement communautaire favorisent également la diversification des activités économiques par le biais de formations professionnelles, de stages et de la fourniture d'un soutien et d'une formation aux entreprises locales. En aidant la communauté à développer diverses activités économiques, l'économie locale deviendra plus résiliente face aux chocs du marché et aux facteurs externes.

SOMISA a travaillé avec plusieurs organismes de formation et prestataires de services localisés au Burkina Faso pour mettre en œuvre ces programmes. Cela présente le double avantage de soutenir les entreprises burkinabè et de recourir à des solutions locales pour garantir des programmes adaptés et durables à long terme. SOMISA collabore également avec les organismes gouvernementaux locaux, régionaux et nationaux pour concevoir et mettre en œuvre des projets de développement communautaire. Le directeur provincial de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat participe à l'accompagnement des jeunes dans la création de coopératives et dans leurs entreprises.

L'engagement des parties prenantes auprès des communautés autour de Toega a permis d'identifier un certain nombre de domaines dans lesquels elles souhaiteraient recevoir une formation afin d'améliorer leur employabilité et leur autonomie financière. Il existe de nombreuses similitudes avec les types de programmes de formation proposés précédemment par SOMISA, principalement en raison de la proximité des deux projets et des liens étroits entre les communautés. Au fur et à mesure que Toega progresse vers la construction et l'exploitation, cette liste sera affinée et des formations seront proposées dans le cadre du PDC et du PRMS pour Toega.

Investissements dans la santé

Les infrastructures et les services de santé constituent un autre domaine clé de nos investissements communautaires. Tout en reconnaissant la responsabilité du gouvernement dans la construction et l'entretien des infrastructures de base, nous travaillons avec les communautés et les autorités locales pour identifier les projets auxquels nous pouvons apporter une contribution positive. Nous contribuons ainsi à la construction de nouveaux centres de santé (Centre de Santé et de Promotion Sociale ; CSPS), nous faisons un don d'équipements médicaux et d'autres fournitures et nous mettons en place des programmes de sensibilisation sur la santé au sein des communautés.

Les programmes de sensibilisation sur la santé sont financés par le groupe WAF et mis en œuvre par une ONG burkinabè, en coopération avec les structures de santé dans les villages. Les campagnes vont du porte-à-porte pour s'adresser directement aux familles, à une assemblée villageoise ou un forum de style théâtral pour les grands groupes. Les thèmes abordés sont le paludisme, le VIH/SIDA, l'hépatite B, la santé des femmes et la planification familiale, le diabète, la sécurité routière et le COVID-19.

Fonds minier de développement local

Les acteurs de l'industrie minière au Burkina Faso sont également tenus de contribuer au Fonds Minier de Développement Local (FMDL), à hauteur de 1% des revenus. Ces fonds sont gérés par un comité de suivi du Fonds Minier de Développement Local. Les représentants de SOMISA participent en tant qu'observateurs aux réunions de ce comité relatives aux projets proposés pour la commune de Boudry, ce qui permet à la SOMISA d'identifier des projets d'investissement communautaire susceptibles de ne pas être financés par le FMDL et de les cibler pour un financement direct, en plus de nos contributions au FMDL.

Approvisionnement local

Le groupe WAF reconnaît que l'approvisionnement local constitue une occasion précieuse de partager les bénéfices avec les communautés locales et s'efforce de se procurer, autant que possible, les biens et services requis dans la zone locale ou au niveau national.

En 2021, le gouvernement du Burkina Faso a introduit des textes sur le contenu local qui fixent des exigences pour la participation des entreprises locales pour la fourniture de biens et de services du secteur minier. Au moment où le décret et l'ordonnance sur le contenu local ont été publiés, Sanbrado disposait déjà d'un plan d'approvisionnement local. À Kiaka, une directive pour l'approvisionnement local a été mise en œuvre en 2024. Le plan / la directive pour l'approvisionnement de chaque projet définit les lignes directrices et les principes visant à maximiser les opportunités de passation de marchés pour les résidents et les entreprises locales et nationales et à assurer la conformité avec les lois sur le contenu local qui s'appliquent au secteur minier au Burkina Faso. Les dispositions contenues dans ces documents sont supervisées par le département en charge de l'approvisionnement de chaque société exploitante, en étroite collaboration avec le département des relations communautaires. Un coordinateur du contenu local désigné au sein du département des relations communautaires de chaque projet est responsable de la gestion quotidienne des mécanismes d'approvisionnement local.

En réponse à la nouvelle législation et aux demandes des communautés pour davantage d'opportunités de fourniture de biens et de services, le département approvisionnement de SOMISA a introduit, en 2022, une stratégie visant à promouvoir les fournisseurs et les prestataires de services issus des communautés locales. Cette stratégie a été communiquée à tous les départements de la SOMISA et comprend les éléments suivants :

- + l'identification des biens et services pouvant être confiés à des fournisseurs de la communauté locale ; et
- + l'évaluation des offres par un comité de sélection, sur la base de critères d'évaluation établis.

Une stratégie de contenu local mise en œuvre avec succès implique le renforcement des capacités, l'organisation et la coordination internes, la collaboration avec les parties prenantes, l'encouragement d'investissements durables dans les infrastructures et les projets innovants, et la mesure des progrès. Les entreprises locales et nationales sont consultées pour les biens et des services qui peuvent être fournis localement, selon leurs capacités. La base de données des entrepreneurs/fournisseurs locaux et nationaux d'un projet est régulièrement mise à jour.

Le groupe WAF met également en œuvre une politique relative à la chaîne d'approvisionnement, qui souligne l'engagement d'un projet en faveur d'un engagement significatif auprès des communautés et reconnaît que le prix n'est pas la seule variable à prendre en compte dans la recherche d'un bon rapport qualité-prix. Elle stipule qu'une gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement nécessite une identification, une évaluation et une gestion réfléchies des risques à tous les stades du cycle de vie de la mine.

Les fournisseurs sont tenus de respecter les lois, les règlements et les coutumes sociales appropriées du Burkina Faso, ainsi que les pratiques internationales de l'industrie. Les contrats avec les fournisseurs comprennent une section engageant les fournisseurs et les entrepreneurs à suivre le code de conduite et les politiques de ressources humaines de WAF. Des audits sont effectués au moins une fois par an pour vérifier le respect de ces politiques.

Thème 14.12 Droits sur les terres et les ressources

Par le biais du code de conduite de WAF⁷, nous visons un dialogue ouvert et transparent avec nos parties prenantes et les communautés locales. Au cours de la phase de faisabilité de chaque projet, nous réalisons une étude d'impact environnemental et social (EIES) et élaborons un plan d'action pour la réinstallation (PAR). Ces études permettent de déterminer quelles parties prenantes seront affectées par le projet. Des inventaires détaillés des actifs, matrices de droits, accords de compensation, ainsi que la planification des sites de réinstallation et l'acquisition de terres, sont élaborés conformément au cadre réglementaire national et à la norme de performance 5 de la SFI. Les programmes de restauration des moyens de subsistance sont également conçus en consultation avec les personnes affectées par le projet (PAP) afin de s'assurer qu'ils répondront à leurs attentes et leur permettront d'atteindre un niveau de vie similaire, voire supérieur. Nous impliquons les communautés d'accueil présentes sur les sites de réinstallation dans le processus, afin de nous assurer que l'acquisition des terres destinées à la réinstallation n'aura pas d'impact négatif sur elles.

Les résultats de l'EIES et du PAR sont rendus publics lors d'audiences publiques, tandis que les projets de programmes de rétablissement des moyens de subsistance sont présentés directement aux PAP lors de réunions communautaires et de comités de suivi de la réinstallation.

Sanbrado, Kiaka et Toega disposent chacune d'un certain nombre de comités de suivi afin d'assurer un dialogue participatif et transparent entre toutes les principales parties prenantes. Ces comités sont composés d'autorités locales, représentant la gestion de l'environnement, de services sociaux et de santé, de chefs traditionnels et administratifs, des communautés, de femmes, de jeunes et de dirigeants des associations d'exploitants artisanaux. Nous faisons de notre mieux pour que les informations que nous présentons soient accessibles à tous les membres des communautés concernées. Les présentations sont faites en français et dans les principales langues locales de nos communautés.

Pour Toega, une société de surveillance externe sera recrutée pour suivre le processus de réinstallation et d'indemnisation et garantir une transparence totale. En raison de la proximité de Toega avec Sanbrado, il existe des frontières foncières coutumières et des parties prenantes communes. Par conséquent, il est important que toutes les parties prenantes aient une visibilité sur la manière dont les droits sont déterminés et les compensations versées, pour garantir un processus transparent et équitable.

Une fois les programmes mis en œuvre, le suivi commence. À Sanbrado, une enquête socio-économique actualisée a été réalisée en 2021. Une enquête de satisfaction sur le programme de restauration des moyens de subsistance (PRMS) a été menée en 2023 afin d'évaluer si les PAP trouvaient les programmes efficaces et bénéfiques, et de déterminer s'ils atteignaient leurs objectifs. Une enquête de clôture sera menée en 2025 (dernière année de mise en œuvre du PRMS), une fois que les 20 programmes auront été entièrement mis en œuvre et transférés aux PAP.

La planification de la restauration des moyens de subsistance de Kiaka et Toega est en cours, la mise en œuvre du PRMS de Kiaka devant commencer en 2025 et celle du programme de Toega en 2026.

Thème 14.13 Exploitation minière artisanale et à petite échelle

Le groupe WAF s'engage à traiter équitablement les exploitants de mines artisanales et à petite échelle (EMAPE), conformément aux principes de responsabilité sociale de l'entreprise. Nous respectons les normes internationales et la législation nationale dans nos interactions avec les groupes d'EMAPE opérant dans nos zones de projet. Cependant, nous sommes également conscients que la plupart des activités minières artisanales et à petite échelle pratiquées dans nos zones d'exploitation sont illégales, qu'elles comportent des pratiques dangereuses et des risques pour l'environnement, et qu'elles sont susceptibles d'engendrer des conflits sociaux. Les études sociales de référence (menées au cours de l'EIES de chaque projet) évaluent la nature des activités de l'EMAPE, y compris leur localisation, leur organisation, leur démographie, et les risques et opportunités associés. Des activités minières artisanales ont lieu dans les zones où WAF opère, y compris dans les zones d'implantation de Sanbrado, Kiaka et Toega.

Les messages relatifs à l'EMAPE sont intégrés aux activités d'engagement des parties prenantes par nos départements des relations communautaires, et mettent l'accent sur la nécessité de résoudre les conflits fonciers, les changements démographiques et les disparités économiques qui découlent de l'accès restreint aux moyens de subsistance traditionnels. Pour promouvoir la collaboration avec les exploitants artisanaux, nos départements des relations communautaires utilisent des canaux de communication culturellement adaptés en collaboration avec les autorités locales et les chefs traditionnels.

Nos départements responsables des relations communautaires soutiennent également les campagnes menées par le gouvernement sur la pratique sûre de l'EMAPE et les efforts visant à formaliser le secteur. En mars 2024, le groupe WAF a signé un protocole d'accord avec la SONASP (Société Nationale des Substances Précieuses du Burkina Faso) pour mettre à disposition 0,98 ha du permis d'exploration de *Bollé*, détenu par la filiale du groupe WAF, WURA Resources SARL, afin de l'utiliser comme site pilote pour l'exploitation artisanale de l'or. Ce projet fait partie d'une initiative gouvernementale visant à formaliser le secteur minier artisanal et à offrir des opportunités économiques et d'emploi aux jeunes. Le site pilote est appelé Centre de traitement mutualisé de Méguet et comprend un concasseur, une table à secousses gravimétrique, un canal de lavage et des bassins pour l'extraction de l'or. Le ministre chargé des mines, le ministre chargé de l'environnement, le gouverneur de la région du plateau central, ainsi qu'autres personnalités ont assisté au lancement des activités. WAF a par ailleurs fait don d'EPI à utiliser sur le site, notamment des chaussures de sécurité, des casques, des vêtements de protection, des lunettes de sécurité, des bouchons d'oreille et des masques anti-poussière.

⁷ Disponible sur le site web de WAF : www.westafricanresources.com/corporate-overview/corporate-governance/

Thèmes liés à l'emploi

Thème 14.17 Pratiques en matière d'emploi

Les éléments clés de notre approche en matière d'emploi comprennent la priorité donnée à l'emploi local et national, l'embauche sans discrimination et l'offre de possibilités de formation et d'avancement. Nos pratiques en matière d'emploi sont régies par le code du travail du Burkina Faso et par *Fair Work Australia*, ainsi que par les bonnes pratiques en matière de travail stipulées par les normes de performance de la SFI pour la durabilité environnementale et sociale et par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les politiques suivantes de WAF ont été élaborées pour définir nos responsabilités et nos attentes à l'égard des employés. Ces politiques s'appliquent de la même manière aux employés et aux sous-traitants.

- + Code de conduite
- + Politique du personnel
- + Politique des droits de l'homme
- + Politique de diversité dans l'emploi
- + Politique de santé et de sécurité au travail
- + Politique en matière de drogues et d'alcool
- + Politique de traitement équitable
- + Politique d'emploi local
- + Politique de dénonciation
- + Politique relative aux réseaux et aux médias sociaux

Toute violation, réelle ou perçue, de ces politiques peut être signalée à la direction ou au département des ressources humaines, ou de manière anonyme par l'intermédiaire de la politique de dénonciation, qui définit les protections accordées aux employés, aux travailleurs contractuels, aux fournisseurs ou à toute personne associée contre les répercussions en relation avec la dénonciation d'un comportement illégal ou contraire à l'éthique.

En plus d'être liés par les exigences du code de conduite et d'autres politiques, les entrepreneurs doivent mettre en œuvre des programmes de stage et de formation afin de promouvoir le développement de leur main-d'œuvre et les opportunités pour les communautés locales.

Tous les employés ont des contrats de travail individuels.

Extrait de la politique sur les droits de l'homme de WAF :

À West African Resources (WAF), nous respectons la dignité humaine dans toutes nos activités, et nous accordons de l'importance à la diversité sur nos lieux de travail. Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique, la nationalité, la religion, le sexe, l'âge, le handicap ou tout autre préjugé. Nous n'avons, ni n'aurons, recours au travail des enfants, ou au travail forcé ou obligatoire dans le cadre de nos opérations et ne tolérerons pas ces pratiques dans nos relations commerciales.

West African Resources s'engage à respecter les droits de l'homme dans tous ses domaines d'activité, et notamment à :

- + Fournir aux employés toutes les informations nécessaires sur leurs conditions d'emploi
- + Traiter tous les employés de manière équitable et leur offrir des chances égales
- + Protéger les droits à la liberté d'association et à la négociation collective
- + Assurer la santé et la sécurité des employés et des travailleurs sur le lieu de travail
- + Rejeter toute forme d'esclavage dans nos opérations ou dans notre chaîne d'approvisionnement, y compris le travail forcé, le travail servile et le travail des enfants
- + Exiger que le personnel concerné reçoive une formation appropriée en matière de droits de l'homme et de sensibilité culturelle
- + Promouvoir l'inclusion, le respect mutuel, la diversité et rejeter le harcèlement ou toute autre forme de discrimination

Thème 14.21 Diversité et égalité des chances

Nous encourageons vivement la diversité sur le lieu de travail et nous nous engageons à recruter et à gérer les employés sans discrimination. Le groupe WAF ne se fixe pas d'objectif en matière de recrutement par sexe, mais s'efforce d'offrir l'égalité des chances à tous et prend ses décisions de recrutement en fonction de l'adéquation, des compétences et de l'expérience du candidat pour le poste à pourvoir, tout en respectant les normes culturelles des régions dans lesquelles il opère.

Nous mettons en œuvre et suivons un cadre salarial équilibré et équitable qui reconnaît et rémunère le poste et l'expertise de l'employé, et ne fait pas de discrimination sur la base du sexe de l'employé. En vertu du cadre de rémunération en vigueur au Burkina Faso, les postes sont attribués selon le niveau de catégorie applicable (V à I), qui est basé sur les responsabilités et l'ancienneté du poste, les niveaux d'éducation et les qualifications.

Emploi local

L'une des principales façons dont nous soutenons les économies locales dans le cadre de nos projets consiste à donner la priorité aux communautés locales en matière d'emploi, que ce soit directement par une société exploitante ou par des entrepreneurs et leurs sous-traitants. Grâce à ces opportunités d'emploi, les travailleurs locaux obtiennent un emploi rémunéré, des compétences nouvelles et transférables, ainsi qu'une expérience qui aura des effets bénéfiques à long terme sur leurs perspectives d'emploi, sur le développement de la main-d'œuvre locale et sur les opportunités socio-économiques de la communauté au sens large.

La politique d'emploi local de Sanbrado se réfère aux exigences de la norme de performance 2 de la SFI (conditions de travail) et définit des objectifs d'emploi qui correspondent au degré d'impact du développement du projet minier. Les objectifs d'emploi local pour les postes non qualifiés et peu qualifiés sont les suivants :

- + 50 % en provenance des communautés économiquement et physiquement affectées
- + 25 % en provenance des communautés économiquement affectées et des communautés d'accueil
- + 25 % des communautés se trouvant le long des voies d'accès à la mine, des zones d'exploration plus larges et du reste de la commune de Boudry.

Le plan d'emploi local de Sanbrado a servi de base au développement du plan d'emploi local de Kiaka, qui comprend des objectifs similaires en matière d'emploi pour les communautés locales.

Formation et éducation

Le groupe WAF a adopté une stratégie de ressources humaines qui comprend des plans de développement des compétences, des programmes de formation, la rétention des talents et la planification de la relève. Les programmes de formation visent à développer les compétences techniques et spécifiques à un rôle, ainsi que les compétences génériques. Chez SOMISA, les besoins en formation sont identifiés par le département concerné, avec le soutien de l'équipe des ressources humaines, qui est guidée par la politique de gestion des performances. Les plans de développement des compétences pour les employés individuels sont basés sur les besoins de la fonction et le niveau de compétence actuel de l'employé.

Les plans de développement des compétences individuelles définissent les modules de formation que l'employé doit suivre pour améliorer ses compétences. Ils sont spécifiques à chaque fonction et identifient les éléments théoriques, pratiques et d'évaluation pour chaque module. Les plans individuels de développement des compétences font partie du processus de planification de la relève et identifient clairement le parcours de formation pour le développement des aptitudes et des compétences afin de permettre l'avancement.

Certaines formations sont génériques et s'appliquent à un large éventail d'employés (par exemple, la santé et la sécurité au travail, formation en matière de sécurité), tandis que d'autres peuvent être ciblées sur un groupe ou un employé spécifique (par exemple, la formation à l'isolation et au marquage pour les employés travaillant où il existe des risques électriques). Les employés professionnels font l'objet d'un examen annuel de leurs performances, ce qui permet d'identifier les besoins de formation supplémentaire et les objectifs de développement professionnel.

Le groupe WAF a mis en place un logiciel de formation reconnu par l'industrie qui assure :

- + le suivi de la conformité et des compétences ;
- + l'attribution de modules de formation alignés sur le développement des compétences ;
- + la programmation de la formation et le suivi de l'assiduité ; et
- + le développement du contenu des formations.

Thème 14.16 Santé et sécurité au travail

Nous nous engageons à créer un environnement de travail où les gens se sentent et sont en sécurité. Les exploitations minières à ciel ouvert et souterraine, ainsi que les activités associées, présentent divers dangers pour les travailleurs, qui peuvent entraîner des préjudices personnels importants et des difficultés économiques. Pour atténuer ces risques, il existe des protocoles de santé et de sécurité pour tous les aspects de l'activité, dont la mise en œuvre est assurée par notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SGSST).

En tant que groupe, nous adoptons une approche itérative pour continuellement améliorer notre système de gestion de la sécurité et de la santé au travail. Cette approche intègre :

- + Les exigences légales du Burkina Faso, notamment l'Arrêté conjoint n° 2008-002/MTSS/MS/SG/DGSST du 6 janvier 2009 qui exige la mise en place de comités de santé et de sécurité au sein des grandes entreprises ;
- + ISO 45001:2018 - Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail ;
- + OIT C176 (1995) - Convention sur la sécurité et la santé dans les mines ;
- + ISO 31000:2018 - Gestion des risques ; et
- + Normes et lignes directrices de l'industrie, y compris celles du Ministère des mines, de la réglementation de l'industrie et de la sécurité de l'Australie occidentale (*Western Australia Department of Mines, Industry Regulation and Safety*).

En outre, le SGSST combine des décennies d'expérience dans l'industrie minière, des procédures appliquées avec succès pendant la phase de construction à Sanbrado et des procédures de bonnes pratiques reconnues au niveau international, pour offrir un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail simple et global. Le SGSST s'applique à tous les travailleurs, qu'il s'agisse d'employés, de partenaires externes ou d'entrepreneurs.

L'évaluation des résultats en matière de santé et de sécurité au travail repose, entre autres, sur des indicateurs avancés et retardés. Les principaux indicateurs avancés comprennent les registres de formation et les inspections du lieu de travail, tandis que les principaux indicateurs retardés sont les résultats en matière de sécurité, tels que le taux de fréquence des accidents enregistrables (*Total Reportable Injury Frequency Rate - TRIFR*). WAF compare le TRIFR aux normes industrielles du Ministère des mines, de la réglementation industrielle et de la sécurité de l'Australie occidentale (*DMIRS*) pour les mêmes comparatifs (c'est-à-dire l'exploitation minière de l'or, souterraine, à ciel ouvert) et le groupe WAF se situe toujours en dessous des moyennes du DMIRS. Cette mesure permet à WAF de se situer par rapport aux autres sociétés minières et confirme les avantages de notre approche stratégique de la gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Les contrats comportent des dispositions qui obligent les fournisseurs et les entrepreneurs à appliquer les «normes, procédures, principes et exigences» du groupe WAF, notamment la politique de santé et de sécurité, la politique en matière d'alcool et de drogues, les plans d'intervention d'urgence, l'orientation initiale sur site, les procédures (ex : déclaration d'incident, intervention d'urgence) et les permis de sécurité applicables (ex : travail en hauteur, espaces confinés). Lorsque les sous-traitants disposent de leurs propres politiques et procédures en matière de santé et de sécurité, celles-ci sont examinées afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux attentes de WAF.

Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents

Les évaluations initiales des risques (qui couvrent tous les employés, visiteurs, entrepreneurs et communautés voisines) guident la mise en œuvre de la hiérarchie des contrôles, de manière à limiter les risques au niveau le plus bas possible. Ces évaluations et mesures d'atténuation sont examinées par les superviseurs départementaux et approuvées par le personnel de sécurité, puis communiquées aux travailleurs concernés et à l'ensemble de l'organisation par le biais de présentations *Toolbox*, de réunions SST, de panneaux de sécurité, de visites d'orientations, de séances d'orientation et d'inscriptions dans le registre des risques spécifique au site. Les possibilités d'amélioration continue sont identifiées par le biais d'analyses des risques professionnels, d'inspections et d'audits réguliers, d'enquêtes sur les incidents et du retour d'information des employés (ex : «*Take 5*», comités SST des travailleurs), et sont mises en œuvre le cas échéant.

Les employés sont encouragés à signaler tous les dangers, les accidents évités de justesse ou les incidents. Les signalements peuvent être faits en soumettant un formulaire de signalement de danger, lors des présentations *Toolbox* tenues régulièrement, ou au moyen d'un courriel ou d'un appel direct à un superviseur ou au comité SST. Tous les travailleurs ont le droit de s'arrêter en cas de situation dangereuse sur leur lieu de travail. Tous les incidents liés à la santé et à la sécurité sont signalés et font l'objet d'une enquête. Des enquêtes sont menées pour les incidents entraînant des blessures ou des accidents évités de justesse, en utilisant la méthode d'analyse des incidents ICAM (*Incident Cause Analysis Method*) pour en déterminer l'origine. Les entrepreneurs du groupe WAF utilisent également cette méthode et nous collaborons avec eux dans le cadre d'enquêtes sur des événements graves.

Nous encourageons le signalement de tous les problèmes de santé et de sécurité, quelle qu'en soit la gravité, afin de mieux les analyser, les contextualiser et trouver les mesures d'intervention ou de contrôle appropriées pour éviter toute conséquence défavorable.

Participation des travailleurs, consultation et communication en matière de santé et de sécurité au travail

Le comité SST des travailleurs de Sanbrado réunit des travailleurs de tous les départements et équipes d'entrepreneurs travaillant sur le site, le directeur des opérations et le personnel clé de la clinique du site et du département de la santé, de la sécurité et des ressources humaines. L'objectif du comité est de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs, à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des risques.

Afin de promouvoir une large représentation des travailleurs et de répondre aux problématiques rencontrées, le comité encourage activement la participation des femmes au sein des effectifs de SOMISA dans le but de favoriser un environnement inclusif, d'offrir des options de participation flexibles (en particulier pour les mères qui allaitent) et d'habiliter les femmes à participer activement à la prise de décision. Actuellement, deux postes de direction clés du département SST de Sanbrado, à savoir celui

de responsable de la sécurité et de médecin du travail, sont occupés par des femmes.

Le comité se réunit tous les trimestres et examine les questions générales de sécurité, ainsi que toute question préoccupante soulevée au cours du trimestre précédent. Il examine également les incidents et formule des recommandations pour empêcher qu'ils ne se reproduisent. Une formation à la sécurité est dispensée aux participants, et les compétences acquises sont ensuite transférées aux départements et aux équipes des entrepreneurs.

Services de santé au travail

Des cliniques médicales entièrement équipées sont disponibles à Sanbrado et à Kiaka pour faire face aux situations d'urgence et assurer les consultations médicales quotidiennes (professionnelles ou autres). Les deux cliniques sont dotées de médecins et d'infirmières et sont ouvertes tous les jours de 7 heures à 18 heures, avec un médecin et une infirmière de garde pendant la nuit. Les cliniques sont situées sur les sites de Sanbrado et de Kiaka, à proximité des lieux de travail, pour en faciliter l'accès. Le personnel peut s'y rendre à tout moment pendant les heures d'ouverture et sans restriction. La clinique de Sanbrado fournit également des services au personnel de Toega.

La clinique de Kiaka a été agrandie en 2023 pour offrir des services similaires à ceux de la clinique de Sanbrado, notamment avec une salle de consultation, une salle de soins infirmiers et de soins cardio-respiratoires avancés, qui sert également de salle d'hospitalisation et d'observation, une pharmacie et un laboratoire. Les deux cliniques disposent d'une ambulance tout-terrain équipée de dispositifs de réanimation avancés. Les cliniques sont entièrement équipées de défibrillateurs, de dispositifs de gestion des voies respiratoires, de moniteurs ECG, de dispositifs de gestion des traumatismes, de tests de diagnostic préliminaires pour le paludisme et la dengue, de médicaments pour les interventions médicales d'urgence et les maladies tropicales courantes, ainsi que d'anti-venin de serpent. Le fonctionnement des cliniques est soutenu par un système complet de gestion électronique des dossiers des patients.

Des inventaires cliniques mensuels, un contrôle quotidien des équipements et des sessions de formation régulières garantissent que les cliniques restent équipées et opérationnelles à tout moment.

Les bulletins du centre médical et les alertes sanitaires sont communiqués au personnel par le biais de panneaux d'affichage, de réunions du comité SST, d'alertes électroniques et des médias sociaux. Des campagnes de surveillance sanitaire sont régulièrement déployées pour le personnel de Sanbrado (et seront étendues à Kiaka à l'avenir). À ce jour, ces campagnes ont porté sur le paludisme, le COVID 19, le VIH et l'hépatite B.

Soins médicaux préventifs

- + Visite médicale pré-embauche : tous les nouveaux employés et travailleurs doivent passer une visite médicale pré-embauche à la clinique afin que leur dossier médical puisse être examiné et confirmé avant leur entrée en fonction ou leur accès au site. Cette visite comprend un test de dépistage de drogues obligatoire.
- + Visite médicale annuelle : les travailleurs sont soumis à une visite médicale annuelle effectuée par l'Office de santé des travailleurs du Burkina Faso.
- + Tests aléatoires de dépistage de drogues : les tests aléatoires de dépistage de drogues sont effectués pour dissuader les travailleurs de se rendre au travail sous l'influence de drogues et d'éviter les risques liés à l'exécution de tâches potentiellement à haut risque dans ces conditions.
- + Visites sur le lieu de travail : des visites sur les lieux de travail effectuées par l'équipe médicale ou en tandem avec l'équipe de sécurité pour s'assurer que les équipes mettent en œuvre des mesures appropriées de contrôle des risques.
- + Inspections d'hygiène : des inspections d'hygiène hebdomadaires sont effectuées au restaurant, à la blanchisserie, au sein de l'équipe d'entretien des chambres et à la station d'épuration afin d'identifier tout risque de contamination ou de transmission de germes.
- + Formation aux premiers secours : l'équipe médicale assure une formation hebdomadaire aux premiers secours au personnel. Des trousseaux de premiers secours sont disponibles sur les lieux de travail, dans les bureaux, dans les véhicules et dans les espaces de vie.

Urgences médicales

En cas d'urgence médicale, un numéro d'urgence est disponible au dos des badges des employés pour donner l'alerte. Les équipes médicales de Sanbrado et de Kiaka sont en mesure de se déployer sur n'importe quelle partie de leurs sites respectifs grâce à leur ambulance tout-terrain entièrement équipée. Les patients sont examinés sur place et, si nécessaire, transportés à la clinique pour y être traités et stabilisés. Un système de triage est utilisé pour identifier les priorités en fonction de la gravité de l'état du patient. Le groupe WAF a conclu des accords avec des prestataires de soins de santé qui évacueront un patient du site par avion et/ou par ambulance, si cela s'avère nécessaire.

Thème 14.18 et Thème 14.19 Travail des enfants, travail forcé et esclavage moderne

En 2023, WAF a publié une politique globale en matière de droits de l'homme (voir extrait dans **Pratiques en matière d'emploi**), qui s'applique à tous les employés du groupe WAF et aux personnes travaillant pour WAF dans le cadre d'un contrat ou d'un accord de consultance. Cette politique définit notre engagement à respecter les lois et réglementations en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités et à nous inspirer des normes internationales telles que la Charte internationale des droits de

l'homme, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Elle affirme également notre engagement à rejeter toute forme d'esclavage dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement comme le travail forcé, la servitude ou le travail des enfants, et encourage toute personne ayant des préoccupations à les signaler via notre politique de dénonciation.

En outre, nous procédons à une évaluation annuelle des risques au niveau de l'entreprise, qui passe en revue les domaines d'exposition aux risques dans l'ensemble de l'organisation, notamment les risques en rapport avec l'emploi et les droits de l'homme. À ce jour, aucun risque de travail des enfants, de travail forcé ou d'esclavage moderne n'a été identifié dans le cadre des activités directement menées par WAF. Toutefois, il est possible que des risques existent dans notre chaîne d'approvisionnement en raison des pratiques de travail associées à la production de biens et à la prestation de services auxquels nous avons recours.

Nous visons à empêcher tout risque de travail des enfants, de travail forcé ou d'esclavage moderne dans le cadre de nos activités grâce aux politiques et procédures mises en œuvre par nos départements des ressources humaines. À titre d'exemple, pour empêcher le travail des enfants au sein de notre main-d'œuvre, tous les nouveaux employés sont tenus de fournir des documents d'identité prouvant qu'ils ont l'âge minimum requis pour travailler.

La gestion des risques de travail des enfants, de travail forcé et d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement dépend du respect de nos principes par nos employés et nos fournisseurs. Les politiques et procédures d'approvisionnement ont été adoptées par nos opérations au Burkina Faso précisent les exigences en matière d'éthique et de durabilité au cours du processus d'approvisionnement, notamment :

- + L'achat de biens ou l'engagement de services doit être conforme à la législation du Burkina Faso.
- + Tous les membres du personnel doivent assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu du code de conduite, de la politique en matière de droits de l'homme et de la politique et des procédures d'approvisionnement, notamment en matière d'éthique, de responsabilité sociale, de transparence, de contrôlabilité et de responsabilité, ainsi que de bonne gestion des risques.

En outre, les contrats d'approvisionnement comprennent des obligations liées à la conformité réglementaire et au respect de nos normes, politiques et procédures applicables. Seuls les fournisseurs qui attestent qu'ils respectent et se conforment aux réglementations et à nos politiques applicables sont pris en compte dans le processus d'approvisionnement.

Nous adoptons également une approche active pour évaluer les risques dans notre chaîne d'approvisionnement. Un questionnaire sur l'esclavage moderne est distribué aux nouveaux fournisseurs et entrepreneurs, ainsi que lors du renouvellement des contrats existants. Celui-ci a été élaboré conformément à la *Loi australienne sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act - Cth)* de 2018, et couvre entre autres les sujets suivants :

- + Identification et investigation des risques liés à l'esclavage moderne, y compris la formation du personnel et la pratique de la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement
- + Travail des enfants
- + Travail forcé, servitude pour dettes et traite des êtres humains
- + Conditions d'emploi
- + Mécanismes de réclamation et de recours

Les réponses au questionnaire sont analysées par l'équipe en charge des contrats concernée au cours du processus d'approvisionnement, afin d'identifier toute préoccupation ou tout risque associé au fournisseur. Le département du développement durable procède à un examen annuel du questionnaire afin de le mettre à jour si nécessaire et d'identifier tout problème découlant des réponses des fournisseurs. Les réponses obtenues servent également à l'élaboration de notre déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, qui est soumise au procureur général du Commonwealth australien et publiée en ligne (<https://modernslaveryregister.gov.au>).

Thèmes liés aux opérations

Gestion des risques

Thème 14.14 Sécurité et droits de l'homme

La sécurité sur les sites de nos projets est supervisée par nos départements de sécurité, qui gèrent le personnel de sécurité privé sous contrat et la police nationale du Burkina Faso stationnée sur chaque site. Nos départements de sécurité rendent compte au directeur des risques, qui est également le secrétaire du comité des risques du conseil d'administration de WAF.

Les pratiques de sécurité sont régies par un plan de gestion de la sécurité spécifique au projet. Ce plan définit les politiques et les procédures liées à la protection de la sécurité des sites, du personnel, des prestataires sous contrat et des visiteurs de WAF. Les sites ont un accès limité, avec des clôtures de sécurité et des portails d'accès opérés par du personnel de sécurité. Toutes les personnes, tous les véhicules et tous les équipements sont soumis à une inspection avant d'être autorisés à entrer sur le site.

Notre politique des droits de l'homme définit notre engagement à mettre en œuvre les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH). Les PVSDH guident les entreprises dans la réalisation d'une évaluation complète des risques en relation avec les droits de l'homme dans le cadre de leur engagement avec des prestataires de sécurité publics et privés, en vue de garantir le respect des droits de l'homme. WAF a commandé une évaluation des risques en matière de droits de l'homme à un consultant indépendant en 2021, qui a abouti à la mise en place d'un programme de mise en œuvre visant à atténuer les risques identifiés. Nos évaluations des risques liés aux PVSDH sont examinées et mises à jour chaque année par les équipes du siège et du site.

Les PVSDH font partie intégrante de l'orientation initiale et de la formation des prestataires de services de sécurité privés et publics sur les sites de nos projets. Comme le décrit la GRI, la formation du personnel de sécurité aux droits de l'homme peut contribuer à garantir un comportement approprié à l'égard des tiers, notamment en matière de recours à la force. La formation aux droits de l'homme pour le personnel de sécurité aborde également des sujets tels que les groupes vulnérables et le genre, la promotion de la prise en compte du genre dans les analyses de risque, la façon de répondre aux plaintes et aux réclamations, ou encore le déploiement d'un personnel de sécurité féminin, en particulier pour les interactions avec les femmes de la communauté et du personnel.

Les PVSDH sont également régulièrement abordés lors des réunions de direction, ainsi que lors des ateliers pratiques pour nos équipes de sécurité.

Thème 14.15 Gestion des incidents critiques

Notre système d'intervention en cas d'incident critique est défini dans le plan de gestion des urgences (PGE) propre à chaque projet, qui s'inscrit dans le cadre de notre système global de gestion des risques et de notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Le plan de gestion des urgences s'applique à tout événement susceptible d'avoir des répercussions négatives sur nos activités, tel entre autres que :

- + cas d'urgence lié à un risque naturel (ex : inondation) ;
- + incendie ;
- + rejet de produits chimiques dangereux ;
- + urgence liée aux explosifs ;
- + défaillance de l'installation de stockage des résidus ;
- + accident de véhicule ;
- + sauvetage en espace confiné ;
- + urgence souterraine ;
- + urgence médicale ; et
- + menace pour la sécurité.

Le PGE définit les rôles et les responsabilités en cas d'intervention, les niveaux de catégorie d'urgence (routine, étendue, majeure/complex), la formation et la préparation, ainsi que les procédures de communication. Chaque exploitation dispose d'une équipe d'intervention d'urgence disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, composée de quatre équipes de cinq intervenants d'urgence. Ces équipes travaillent de jour et de nuit, selon une rotation de 7 jours de travail / 7 jours de repos et sont épaulées par un superviseur des services d'urgence et un coordinateur des interventions d'urgence.

Chaque semaine, le jeudi, des journées de formation au cours desquelles des exercices simulés reflètent les principaux risques présents sur le site, sont organisées pour l'équipe d'intervention d'urgence. Des inspections sont effectuées sur l'ensemble du site pour s'assurer que tous les équipements d'urgence sont en état de marche et prêts à être utilisés immédiatement. Ces inspections ont lieu chaque jour, chaque semaine et chaque mois, selon le cas.

En raison de la nature de l'environnement opérationnel et des ressources au niveau de l'administration limitées dans la zone d'implantation de nos projets, les plans d'urgence ne sont testés qu'au niveau interne à l'heure actuelle. Toutefois, les services administratifs sont informés en cas de situation d'urgence réelle et bénéficient d'un accès et d'un soutien pour enquêter si un incident d'urgence se produit.

Thème 14.25 Zones touchées par des conflits et zones à haut risque

Le Burkina Faso a connu une augmentation de l'insécurité et des conflits au cours de la dernière décennie, en raison de l'expansion des activités terroristes dans la zone des trois frontières. Les attaques terroristes et les conflits se produisent principalement dans le nord et l'est du pays, mais ils ont eu un impact sur la sécurité du pays dans son ensemble. Les dirigeants militaires ont pris le contrôle de la gestion du pouvoir lors d'un coup d'État en 2022, invoquant la nécessité d'une réponse plus ferme du gouvernement face aux incursions terroristes.

Les services de sécurité de nos projets et le directeur des risques surveillent en permanence la situation sécuritaire dans le pays et dans les régions où nous opérons. Bien que nos projets soient situés dans des zones relativement stables, les communautés environnantes ont accueilli des personnes déplacées d'autres régions du pays. Cette situation a été observée dans les environs de Kiaka au cours du processus de consultation préliminaire. Nous mènerons une étude sur les flux migratoires en 2025 afin de mieux comprendre les mouvements de population autour de Kiaka.

Pour répondre aux problèmes liés aux activités dans les zones affectées par un conflit, nous :

- + procédons à une évaluation annuelle des risques en vue d'identifier les risques liés à nos activités au Burkina Faso et à leurs implications pour nos opérations et pour les parties prenantes locales ;
- + appliquons les PVSDH et nous assurons que le personnel de sécurité sur place a été formé aux PVSDH ;
- + assurons la liaison avec les autorités gouvernementales concernant les risques de sécurité et le potentiel d'activités terroristes / de conflits dans la région ;
- + collaborons avec les employés et les membres de la communauté afin d'obtenir des renseignements sur la sécurité dans les zones localisées autour de nos sites ;
- + maintenons une forte présence sécuritaire sur tous les sites ;
- + coopérons avec d'autres sociétés minières de la région pour échanger des informations sur la sécurité ;
- + appliquons notre politique en matière de droits de l'homme, qui s'inspire notamment des normes humanitaires internationales ; et
- + participons à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives du Burkina Faso.

L'ensemble du personnel de sécurité de nos opérations, y compris les sociétés de sécurité privées et le personnel de sécurité publique affecté à nos opérations, est tenu de suivre la formation sur les PVSDH dispensée par nos responsables de département en charge des risques et/ou de la sécurité. Le directeur des risques prend également en compte les risques liés aux droits de l'homme dans le processus d'évaluation des risques au niveau du projet. Cela inclut les risques pour nos travailleurs et les risques potentiels en matière de droits de l'homme pour les communautés des alentours du fait du personnel de sécurité travaillant sur les sites de nos projets.

Interactions avec les parties prenantes

L'engagement des parties prenantes est au cœur de notre entreprise et fait partie de nos activités quotidiennes. Nous collaborons activement avec elles pour les tenir informées de l'évolution des projets, pour écouter et répondre à leurs préoccupations ou à leurs questions, et pour comprendre les points de vue et les attentes des personnes touchées ou intéressées par nos projets. Cet engagement se manifeste à plusieurs niveaux de notre organisation et pour de multiples raisons, notamment pour établir et entretenir des relations, et échanger des informations et des opinions. Nous nous engageons à mener un processus actif de dialogue avec les parties prenantes afin d'établir des relations fructueuses et mutuellement bénéfiques. Nous nous efforçons de respecter les pratiques internationales et nous inspirons des principes de l'Équateur, de la Société Financière Internationale et du Conseil International des Mines et des Métaux pour planifier et mener à bien ces activités.

Nos activités d'engagement sont fondées sur les principes suivants :

- + Dialoguer de façon honnête et respectueuse avec toutes les parties prenantes et communautés ;
- + Accorder une attention particulière à l'adéquation culturelle ;
- + Établir des relations mutuellement bénéfiques reposant sur la confiance, le respect mutuel et la compréhension ;
- + Communiquer les informations aux parties prenantes de manière significative ;
- + Traduire les informations dans des langues et des formats accessibles ;
- + Planifier les consultations et garantir un processus inclusif et bien documenté ;
- + Investir du temps dans l'identification et la hiérarchisation des parties prenantes, en évaluant leurs intérêts et leurs préoccupations ;
- + Prendre les réclamations au sérieux ;
- + Enregistrer les réclamations afin qu'elles puissent être traitées de manière fiable et rapide ; et
- + Veiller à ce que les questions, les préoccupations et les intérêts des parties prenantes soient dûment pris en compte dans la planification et la conception des projets.

Les équipes chargées des relations communautaires à Sanbrado, Toega et Kiaka dirigent les activités d'engagement des parties prenantes propres à chaque projet. Celles-ci sont initialement identifiées par le biais d'exercices de cartographie menés au moment de l'EIES de chaque projet, ce qui donne lieu à l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) spécifique au projet. Ce plan décrit les différents groupes de parties prenantes et les principales méthodes d'engagement avec chacun d'entre eux. Au fil du temps, la cartographie et le plan d'engagement des parties prenantes sont mis à jour pour refléter les changements dans l'environnement opérationnel de chaque projet.

Thème 14.24 Politique publique

Nous attachons une grande importance à la participation à des groupes industriels comme moyen de contribuer à l'élaboration de politiques publiques conformes aux objectifs de développement durable et aux intérêts des parties prenantes. Nous faisons partie d'un certain nombre de groupes industriels en Australie et au Burkina Faso. Ceux-ci sont présentés dans le Recueil de données sur le développement durable 2024.

Thème 14.23 Transparence gouvernementale et fiscale

Nous nous engageons à participer de manière responsable à l'économie du Burkina Faso. À ce titre, nous payons tous les impôts, les taxes et redevances et autres contributions économiques exigés par la législation nationale et les conditions applicables de

nos permis d'exploitation minière. Notre approche de la fiscalité est reflétée dans notre code de conduite, qui stipule qu'*«il est essentiel que l'ensemble du personnel, des fournisseurs, des consultants et des entrepreneurs : se conforment à toutes les lois et réglementations en vertu desquelles la société opère ; se conforment aux exigences éthiques et techniques de tout organisme réglementaire ou professionnel compétent ; ne participent pas sciemment à des activités illégales ou à des comportements contraires à l'éthique»*.

Conscients que la fiscalité est un environnement réglementaire très complexe, très spécialisé et en constante évolution, nous privilégions des relations ouvertes, honnêtes et transparentes avec nos conseillers fiscaux externes, qui sont hautement qualifiés et très appréciés dans chaque juridiction fiscale où nous exerçons nos activités. Ces conseillers fiscaux externes possèdent une connaissance approfondie de nos transactions commerciales programmées et passées et sont en mesure de nous conseiller et de nous aider efficacement à nous conformer pleinement à tous les aspects de la fiscalité dans chaque juridiction où nos sociétés sont domiciliées.

Notre objectif est d'avoir une conformité fiscale totale dans chaque juridiction où nos entreprises sont domiciliées, ce qui inclut de faire des déclarations fiscales complètes et précises aux autorités compétentes. Dans un souci de transparence, nous rendons également publics les paiements effectués aux gouvernements (Burkina Faso, Australie et Canada) dans notre rapport annuel sur le développement durable (voir le Recueil de données ESG).

Le directeur financier a la responsabilité déléguée de la planification fiscale globale et de la conformité fiscale du groupe WAF.

Nous sommes l'un des principaux contributeurs aux recettes fiscales et aux redevances du gouvernement du Burkina Faso. Ces recettes contribuent grandement à la prestation de services publics aux communautés et à la population burkinabè. Ceci, de même que notre respect des lois fiscales, a été reconnu en 2023 lorsque la SOMISA s'est vu décerner deux certificats d'excellence par l'administration fiscale du Burkina Faso.

En ce qui concerne notre engagement en matière de contribution au développement du secteur minier, il faut noter que nous sommes membres de la Chambre des mines du Burkina Faso.

Notre politique de dénonciation est le principal moyen de signaler toute préoccupation relative à notre conduite commerciale. Cette politique est publiée sur notre site web et le mécanisme qu'elle prévoit est accessible à tous et peut être utilisé pour signaler des problèmes à la fois en interne et à une partie externe.

Thème 14.22 Lutte contre la corruption

Nous sommes fermement opposés à la corruption. Cette position est formalisée par notre code de conduite, qui s'applique à toute personne travaillant pour et au nom de WAF, notamment à tous les employés et membres du conseil d'administration, ainsi qu'à tous les partenaires commerciaux (c'est-à-dire les fournisseurs, les consultants, les entrepreneurs). Le code de conduite est communiqué aux employés lors de leur intégration au sein du groupe WAF et par le biais d'annonces internes régulières.

Mesures de prévention de la corruption :

Dans le cadre de nos activités :

- + La diligence en matière d'information financière est contrôlée par nos directeurs commerciaux, de même que la surveillance et l'examen de l'entreprise.
- + Chaque projet dispose d'un service de sécurité compétent, capable d'enquêter sur les plaintes reçues ou les anomalies détectées.
- + Chaque projet dispose d'un mécanisme de règlement des réclamations, surveillé par son département des relations communautaires.
- + La politique de dénonciation du groupe WAF est en place pour permettre à toute personne associée au groupe WAF de faire part de ses préoccupations.
- + Les fonctions «risque d'entreprise» et «ressources humaines» supervisent et enquêtent sur tous les sujets de préoccupation.
- + La corruption est incluse dans nos évaluations des risques au niveau de l'entreprise, qui sont revues et mises à jour chaque année.

Dans nos relations avec les fournisseurs, les entrepreneurs et les partenaires commerciaux :

- + Contrôle préalable des dispositions contractuelles par nos équipes commerciales, nos équipes chargées de la sécurité et nos directeurs de projet.

Dans nos relations avec les autorités gouvernementales et autres :

- + Toutes les réunions avec le personnel gouvernemental sont documentées.
- + Nous assurons une surveillance au niveau exécutif des interactions avec le gouvernement et des conseils sont fournis au conseil d'administration lorsque cela est jugé nécessaire.

Formation et sensibilisation

Nous sommes en train de mettre en place un module de formation en ligne pour toutes les personnes ayant affaire au groupe WAF. L'objectif de ce module est de garantir que notre position contre la corruption est largement comprise. Le module demandera aux participants de certifier qu'ils ont reçu la formation et qu'ils acceptent le code de conduite du groupe WAF. La mise en place de ce module devrait avoir lieu à partir de 2025 et il devrait être répété chaque année.



INDEPENDENT ASSURANCE STATEMENT

To the Stakeholders of West African Resources Limited ("WAF")

Limited Assurance Conclusion

Based on the procedures performed and evidence obtained, nothing has come to our attention that causes us to believe the scope 1 and 2 GHG emissions and total energy consumption ("Subject Matter Information"), including associated methods, assumptions, and estimation uncertainty, presented in WAF's 2024 Sustainability Report for the period of 1st January 2024 to 31st December 2024 ("the Report"), is not fairly presented and prepared, in all material respects, in accordance with the Reporting Criteria, within the scope of our limited assurance engagement.

Scope of the Assurance Engagement

The scope of assurance was limited to the below Subject Matter Information applicable for the following sites under WAF's operational control including WAF's corporate office in Perth, Australia, and sites located in Burkina Faso: Sanbrado Gold Project (legal entity "Société des Mines de Sanbrado SA"), Kiaka Gold Project (legal entity "Kiaka SA") and Toega gold deposit (legal entity "Toega SA").

Our assurance engagement does not extend to any other information included in the Report or information from earlier periods. We have not performed any procedures on the excluded information and, therefore, do not express any conclusion on it.

Subject Matter Information	Assured Figure
Scope 1 GHG emissions – Sanbrado site	109,686 tCO2-eq
Scope 1 GHG emissions – Kiaka site	58,974 tCO2-eq
Subtotal Scope 1 GHG emissions (Sanbrado and Kiaka sites only)	168,660 tCO2-eq
Scope 2 GHG emissions (location based) – all sites	132.8 tCO2-eq
Total Energy Consumption – all sites	1,693,215 GJ

Reporting Criteria

The Subject Matter Information was prepared in accordance with WAF's self-determined criteria presented in the following internal document "Scope 1 & 2 greenhouse gas emissions quantification assessment version 3" (dated November 2024), the GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition) (2015) issued by the World Resources Institute (WRI) and the World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) and the GRI Standards 302-1:2016 Energy consumption within the organisation, 305-1:2016 Direct (Scope 1) GHG emissions and 305:2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions developed by the Global Sustainability Standards Board (GSSB). Refer to the notes as presented in the "Energy & Emissions" tab of the Sustainability Databook 2024 for more information.

WAF's Responsibilities

Management of WAF was responsible for:

- Selecting and establishing suitable reporting criteria for preparing the Subject Matter Information subject to assurance.
- Preparing and presenting the Subject Matter Information in accordance with the Reporting Criteria.
- Designing, implementing, and maintaining internal controls relevant to the preparation of the Subject Matter Information that is free from material misstatement whether due to fraud or error.
- Advising us of any known or suspected issues related to the Subject Matter Information.

Our Responsibilities

Bureau Veritas was responsible for:

- Planning and performing the engagement to obtain the intended level of assurance about whether the Subject Matter Information is free from material misstatement, whether due to fraud or error.
- Forming an independent conclusion based on the procedures performed and evidence obtained.
- Reporting our conclusion to the Directors of WAF.

Bureau Veritas was not involved in the drafting of the report and our independence has not been compromised.

Summary of Work Performed

Our limited assurance engagement on the Subject Matter Information was conducted in accordance with ISAE 3000 Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information and ISAE 3410 Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements issued by the International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), and Bureau Veritas' procedure for Sustainability Assurance Engagements.

Our work was planned and executed in a manner designed to produce the intended level of assurance and to provide a sound basis for our conclusions.



Shaping a World of Trust



The procedures we performed were based on our professional judgement and included enquiries, observation of processes performed, inspection of documents, analytical procedures, evaluating the appropriateness of quantification methods and reporting policies, and agreeing or reconciling with underlying records. In undertaking our assurance engagement, our procedures comprised:

- Review of the suitability and application of the Reporting Criteria used as the basis for preparing the Subject Matter Information subject to assurance.
- Enquiries of WAF representatives to gain an understanding and evaluate implementation of processes, systems and internal controls to collect, aggregate, calculate, analyse and report the Subject Matter Information.
- Enquiries of personnel responsible for the performance of the processes and preparation of the Subject Matter Information.
- Review of documentary evidence produced by WAF representatives.
- Comprehensive performance data testing, involving source verification for emissions sources and emissions factors, as well as mathematical accuracy of the calculations pertaining to the Subject Matter Information.
- Assessment of whether the WAF's methods for developing estimates are appropriate and had been consistently applied.
- Review of the presentation and disclosure of the Subject Matter Information within the report.
- Request of Management Representation Letter on key assertions.

The scope of a limited assurance engagement is significantly narrower than a reasonable assurance engagement. This includes fewer risk assessment procedures, a more limited understanding of internal controls, and less extensive responsive testing. Consequently, the level of assurance obtained in a limited engagement is substantially lower than a reasonable assurance. Even a reasonable assurance engagement, while providing a high level of assurance, does not guarantee the detection of all material misstatements, should they exist.

Inherent Limitations and Exclusions

Excluded from the scope of our work is any assurance of information relating to:

- Activities outside the defined reporting period.
- Statements of commitment to, or intention to undertake future actions by WAF.
- Statements of position, opinion, belief and/or aspiration by WAF.
- Financial data audited by an external third party.
- Other sites and/or activities not included in the scope.

This independent assurance statement should not be relied upon to detect all errors, omissions or misstatements that may exist within the Report.

Statement of Independence, Impartiality, Competence

Bureau Veritas is a global leader in Testing, Inspection and Certification ("TIC") services. Bureau Veritas' mission is to reduce its clients' risks, improve their performance and help them innovate to meet the challenges of quality, health, safety, hygiene, environmental protection and social responsibility. Leveraging its renowned expertise, as well as its impartiality, integrity and independence, Bureau Veritas has helped build trust between companies, public authorities and consumers for nearly 200 years (<https://group.bureauveritas.com/>).

Bureau Veritas operates quality management system across its activities and has implemented a robust Code of Ethics to maintain high ethical standards among its personnel and business partners in their day-to-day business activities. We are particularly vigilant in the prevention of conflicts of interest.

No member of the assurance team has a business relationship with WAF, its Directors or Managers beyond that required of this assignment. We have conducted this assurance engagement independently and there has been no conflict of interest.

The assurance team was selected based on its extensive Industry Sector knowledge and experience in conducting independent verification, validation and assurance of Environmental Social and Governance (ESG) information and associated systems and processes.

Bureau Veritas Australia Pty Ltd
3rd April 2025

Bureau Veritas

Jeremy Leu
General Manager, Perth, Australia



Shaping a World of Trust



UNITÉS, ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Unités et symboles chimiques	
CH ₄	méthane
CO	monoxyde de carbone
CO ₂	dioxyde de carbone
GJ/once	gigajoules (énergie) par once d'or produite
f:h	Ratio femmes/hommes
kg	kilogramme
km	kilomètre
km ²	kilomètre carré
kV	kilovolt
MWh	mégawattheures
NOx	oxyde d'azote
N ₂ O	oxyde nitreux
oz	once
SO ₂	dioxyde de soufre
SOx	oxyde de soufre
t éq. CO ₂	tonnes d'équivalent CO ₂
t éq.CO ₂ /once	tonnes de gaz à effet de serre équivalent CO ₂ émis par once d'or produite

Acronymes et abréviations	
ANEVE	Agence Nationale pour l'Évaluation Environnementale
CIL	<i>Carbon in Leach</i> (Lixiviation au charbon actif)
COTESCO	Commission Technique de Suivi et de Contrôle
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DGPE	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DMIRS	<i>Department of Mines, Industry Regulation and Safety</i> (Département des mines, de la réglementation industrielle et de la sécurité) d'Australie-Occidentale
DRC	Département des Relations Communautaires
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle
ESG	Environnemental, Social et de Gouvernance
FMDL	Fonds Minier de Développement Local
GES	Gaz à Effet de Serre
GISTM	<i>Global Industry Standard on Tailings Management</i> (Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus)
GRI (normes)	<i>Global Reporting Initiative</i> (Normes mondiales pour le reporting en matière de développement durable)
IR	Ingénieur de Référence
ISO	<i>International Standard Organisation</i> (Organisation internationale de normalisation)
ISR	Installation de Stockage des Résidus
IST	Infection Sexuellement Transmissible
NGA	Non Générateur d'Acide
ODD	Objectif de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAES	Plan d'Action Environnemental et Social
PAL	Plan d'Approvisionnement Local
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Action pour la Réinstallation
PDC	Plan de Développement Communautaire
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PEHD	Polyéthylène Haute Densité
PGA	Potentiellement Générateur d'Acide

Acronymes et abréviations	
PRMS	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
Q1, Q2, Q3, Q4	1 ^{er} trimestre, 2 ^{ème} trimestre, 3 ^{ème} trimestre, 4 ^{ème} trimestre de l'année calendaire
RH	Ressources Humaines
RL	Élévation équivalente / Élévation RL (l'élévation équivalente d'un point est sa hauteur au-dessus/ au-dessous du point de référence adopté. Elle fournit une hauteur absolue, au lieu d'une hauteur relative)
SOMISA	Société des Mines de Sanbrado SA
SONASP	Société Nationale des Substances Précieuses
SSE	Santé, Sécurité et Environnement
SST	Santé et Sécurité au Travail
TRIFR	Total Recordable Injury Frequency Rate) (Taux de fréquence des accidents enregistrables)
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / syndrome d'immunodéficience acquise
WAF	West African Resources Limited
ZDP	Zone de Développement du Projet
	sexually transmitted infection
TRIFR	total recordable injury frequency rate
TSF	tailings storage facility
WAF	West African Resources Limited

Glossaire	
accident du travail aux conséquences graves	accident du travail entraînant un décès ou une blessure dont le travailleur ne peut pas se rétablir, ne se rétablit pas ou pour lequel il n'est pas prévu que le travailleur se rétablisse totalement à l'état de santé avant l'accident dans les six mois qui suivent
accident du travail ou maladie professionnelle	Impacts négatifs sur la santé dus à l'exposition à des dangers au travail
accident du travail ou maladie professionnelle enregistrable	Accident du travail ou maladie professionnelle qui entraîne: un décès, un arrêt de travail, une restriction du travail ou l'affectation à un autre poste, un traitement médical autre que des premiers secours ou une perte de connaissance ; ou un accident ou maladie significatif diagnostiqué par un médecin ou un autre professionnel de santé agréé, même s'il n'entraîne pas un décès, un arrêt de travail, une restriction du travail ou l'affectation à un autre poste, un traitement médical autre que des premiers secours ou une perte de connaissance
année de référence	Point de repère historique (tel qu'une année) par rapport auquel une mesure est suivie dans le temps
atténuation	Action(s) entreprise(s) pour réduire l'ampleur d'un impact négatif
catégorie professionnelle	Répartition des employés par niveau ou fonction
chaîne d'approvisionnement	Ensemble d'activités menées par des entités en amont de l'organisation, qui fournissent des produits ou des services utilisés dans le développement des propres produits ou services de l'organisation
chaîne de valeur	Ensemble des activités menées par l'organisation, ainsi que par les entités en amont et en aval de l'organisation, pour gérer les produits ou les services de l'organisation de leur conception jusqu'à leur utilisation finale
communauté locale	Personnes ou groupes d'individus vivant ou travaillant dans des zones qui sont affectées ou qui pourraient être affectées par les activités de l'organisation
consommation d'eau	Somme de l'ensemble de l'eau prélevée et incorporée dans les produits utilisés dans la production de cultures ou générée sous forme de déchets, évaporée, transpirée ou consommée par l'homme ou le bétail, ou polluée au point de ne plus être utilisable par d'autres utilisateurs, et qui ne retourne donc pas dans l'eau de surface, les eaux souterraines, l'eau de mer ou chez un tiers au cours de la période de reporting
déchets	Tout ce que le détenteur élimine, a l'intention d'éliminer ou est tenu d'éliminer
déchets dangereux	Déchets qui présentent l'une des caractéristiques figurant à l'Annexe III de la convention de Bâle, ou qui sont considérés comme étant dangereux par la réglementation nationale
développement durable / durabilité	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins
discrimination	Acte et résultat du traitement non égalitaire de personnes en imposant des charges inégales ou en refusant des avantages, plutôt que de traiter chaque personne de façon équitable sur la base du mérite individuel
droits de l'homme	Droits inhérents à tous les êtres humains, qui comprennent, au minimum, les droits établis dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies et les principes concernant les droits fondamentaux décrits par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
eau de surface	Eau naturellement présente à la surface de la Terre dans les inlandis, les calottes glaciaires, les glaciers, les icebergs, les marais, les étangs, les lacs, les rivières et les cours d'eau
eau douce	Eau dont la concentration en solides dissous totaux est inférieure ou égale à 1 000 mg/L

Glossaire	
eau souterraine	Eau qui est contenue dans une formation souterraine et qui peut en provenir
effluent	Eaux usées traitées ou non traitées qui sont rejetées
élimination	Toute activité qui n'est pas une valorisation, même si elle a pour conséquence secondaire la valorisation énergétique
émission atmosphérique significative	Émission d'air réglementée par des conventions internationales et/ou des lois ou réglementations nationales
émission biogénique de dioxyde de carbone (CO₂)	Émission de CO ₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse
employé	Personne entretenant une relation d'emploi avec l'organisation, conformément au droit national ou la pratique
employé à horaires non garantis	Employé à qui l'on ne garantit pas un nombre minimum ou fixe d'heures de travail par jour, par semaine ou par mois, mais qui peut être amené à se rendre disponible pour travailler selon les besoins
employé à plein temps	Employé dont les heures de travail par semaine, par mois ou par an sont définies comme plein temps conformément à la législation nationale ou à la pratique concernant le temps de travail
employé à temps partiel	Employé dont le nombre d'heures de travail par semaine, par mois ou par an est inférieur au nombre d'heures de travail des employés à temps plein
employé permanent	Employé ayant un contrat pour une période indéterminée (c'est-à-dire un contrat à durée indéterminée) pour un travail à temps plein ou à temps partiel
employé temporaire	Employé ayant un contrat pour une période limitée (c'est-à-dire un contrat à durée déterminée) qui prend fin à l'expiration de la période spécifique, ou à la fin de la tâche ou de l'événement spécifique auquel est associée une estimation de temps (par exemple, la fin d'un projet ou le retour des employés remplacés)
enfouissement / mise à la décharge	Dépôt final des déchets solides au niveau du sol, en dessous ou au-dessus du niveau du sol dans des sites techniques d'élimination
équivalent CO₂	Mesure utilisée pour comparer les émissions de différents types de gaz à effet de serre en fonction de leur potentiel de réchauffement global
fournisseur local	Organisation ou personne fournissant un produit ou service à l'organisation et établie dans le même marché géographique que l'organisation
gaz à effet de serre	Gaz qui contribue à l'effet de serre en absorbant le rayonnement infrarouge
groupe vulnérable	Groupe de personnes présentant une condition ou une caractéristique spécifique (par exemple, économique, physique, politique, sociale) qui pourrait subir des impacts négatifs résultant des activités de l'organisation plus gravement que la population générale
hiérarchie des mesures de contrôle	Approche systématique visant à améliorer la santé et la sécurité au travail, éliminer les dangers et réduire les risques
impact	Effet que l'organisation a ou pourrait avoir sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris sur les droits de l'homme, qui peut à son tour indiquer sa contribution (négative ou positive) au développement durable
incinération	Combustion contrôlée de déchets à haute température
infrastructures	Installations construites principalement dans le but de fournir un service ou un bien public plutôt qu'à des fins commerciales, et dont l'organisation ne cherche pas à tirer un avantage économique direct
lois et réglementations environnementales	Lois et réglementations liées à tous les types de questions environnementales applicables à l'organisation
mécanisme de règlement des plaintes/réclamations	Un processus routinier par lequel des plaintes peuvent être soulevées et des recours peuvent être demandés
opération ayant des incidences négatives importantes, réelles ou potentielles, sur les communautés locales	Opération, prise en considération seule ou en combinaison avec les caractéristiques des communautés locales, qui a un potentiel d'impact négatif plus élevé que la moyenne, ou des impacts négatifs réels, sur le bien-être social, économique ou environnemental des communautés locales
organe de gouvernance	Groupe formalisé de personnes responsables des lignes directrices stratégiques de l'organisation, de la surveillance efficace de la direction et de la responsabilité de la direction envers l'organisation au sens large et ses parties prenantes
partie prenante	Personne ou groupe dont les intérêts sont affectés ou pourraient être affectés par les activités de l'organisation
période de reporting	Période spécifique couverte par les informations communiquées
plainte /réclamation	Injustice perçue évoquant le sentiment de droit acquis d'une personne ou d'un groupe, qui peut être fondé sur la loi, un contrat, des promesses explicites ou implicites, des pratiques coutumières ou des notions générales d'équité des communautés lésées
potential de réchauffement de la planète	Valeur décrivant l'impact du forçage radiatif d'une unité de gaz à effet de serre donné par rapport à une unité de CO ₂ sur une période donnée

Glossaire	
prélèvement d'eau	Somme de l'ensemble de l'eau prélevée de l'eau de surface, des eaux souterraines, de l'eau de mer ou d'un tiers pour toute utilisation au cours de la période de reporting
préparation à la réutilisation	Activités de contrôle, de nettoyage ou de réparation, par lesquelles des produits ou des composants de produits devenus des déchets sont préparés pour être utilisés aux mêmes fins que celles pour lesquelles ils ont été conçus
programme de développement communautaire	Programme détaillant les actions qui visent à minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs sociaux et/ou économiques, et/ou identifier les opportunités ou les actions qui permettent de renforcer les impacts positifs d'un projet sur la communauté
recyclage	Retraitement de secteur ou de composants de produits devenus des déchets, pour en faire de nouveaux matériaux
rejet d'eau	Somme des effluents, des eaux usées et des eaux non usées qui retournent dans l'eau de surface, les eaux souterraines, l'eau de mer ou chez un tiers, que l'organisation n'utilise plus, au cours de la période de reporting
rémunération	Salaire de base plus les montants supplémentaires versés à un travailleur
risque/danger lié au travail	Source ou situation susceptible de causer un accident du travail ou une maladie professionnelle
risque pour la santé et la sécurité au travail	Combinaison de la probabilité d'occurrence d'(un) événement(s) ou d'(une) exposition(s) dangereux liés au travail, et de la gravité des traumatismes et pathologies pouvant être causés par l'(les) événement(s) ou la(les) exposition(s)
rotation du personnel	Employés quittant l'organisation de leur plein gré ou en raison d'un licenciement, d'un départ en retraite ou de leur décès en cours d'emploi
salaire de base	Montant fixe minimum versé à un employé pour l'exercice de ses fonctions
Scope 1, 2, 3	Catégories d'émissions de gaz à effet de serre
Scope 1 : émissions directes de GES	Émissions de gaz à effet de serre provenant de sources appartenant à l'organisation ou contrôlées par celle-ci
Scope 2 : émissions indirectes de GES	Émissions de gaz à effet de serre résultant de la génération de l'électricité, du chauffage, de la climatisation et de la vapeur achetées ou acquises et consommées par l'organisation
Scope 3 : (autres) émissions indirectes de GES	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) non incluses dans les émissions indirectes de GES (Scope 2) survenant à l'extérieur de l'organisation, y compris les émissions en amont et en aval
services de santé au travail	Services investis de fonctions essentiellement préventives et chargés de conseiller l'employeur, les travailleurs et leurs représentants dans l'entreprise en ce qui concerne les exigences requises pour établir et maintenir un milieu de travail sûr et salubre, propre à favoriser une santé physique et mentale optimale en relation avec le travail et l'adaptation du travail aux capacités des travailleurs compte tenu de leur état de santé physique et mentale
stockage de l'eau	Eau retenue dans des installations de stockage ou des réservoirs
stress hydrique	Capacité, ou incapacité, à répondre à la demande d'eau de l'homme et de l'environnement
système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Ensemble d'éléments interdépendants ou interagissant visant à définir une politique et des objectifs de santé et de sécurité au travail, et à atteindre ces objectifs
Take 5	Un outil de gestion proactive des risques où les travailleurs font une pause de cinq minutes avant une tâche pour identifier les dangers et les risques potentiels, et mettre en œuvre des mesures de contrôle pour garantir un environnement de travail sûr
thèmes pertinents	Thèmes qui représentent les impacts les plus significatifs de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les impacts sur les droits de l'homme
travailleur	Personne qui effectue un travail pour l'organisation
utilisation responsable de l'eau	Utilisation de l'eau qui est socialement équitable, écologiquement durable et financièrement avantageuse, obtenue grâce à un processus impliquant les parties prenantes et des actions en fonction des installations et du bassin récepteur
valeur de référence	Point de départ utilisé pour effectuer les comparaisons
zone protégée	Zone géographique désignée, réglementée ou gérée en vue d'atteindre des objectifs de conservation spécifiques
zone riche en biodiversité	Zone non soumise à une protection légale, mais reconnue pour ses caractéristiques de biodiversité importantes par un certain nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales



Siège social

Level 1, 1 Alvan Street
Subiaco WA 6008
Australia

Postal

PO Box 1412
Subiaco WA 6904
Australia

Phone

+61 (8) 9481 7344 - Australia

Email

info@westafricanresources.com

Web

westafricanresources.com